

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

25 NOVEMBRE 2020

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA
TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES
BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. MOURAD SAHLI.

—

(1) Voir Doc. n°146 (2020-2021) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement	3
2	Exposé de Mme C. Melen, représentante de la Cour des comptes	5
3	Réponses de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, à la Cour des comptes	12
4	Discussion générale	12
5	Examen des articles du dispositif du projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 145 (2020-2021)) n° 1	40
6	Examen des articles du dispositif et des tableaux du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 146 (2020-2021)) n° 1	40
7	Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles	41
8	Avis de la commission de l'Education	41
9	Avis de la commission de de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes	41
10	Avis de la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement	41
11	Votes et confiance	41
	ANNEXE 1	42
	ANNEXE 2	127

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires a examiné au cours de ses réunions des 23 et 25 novembre 2020(2) :

- le projet de décret contenant l'ajustement du Budget des recettes pour l'année budgétaire 2020 (doc. 143 (2020-2021) n°1) et le projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020 (doc. 144 (2020-2021) n°1) ;
- le projet de décret contenant le Budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 145 (2020-2021) n°1) et le projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 146 (2020-2021) n°1).

Lors de ces réunions il a été décidé, à l'unanimité, de présenter :

- un rapport commun pour les projets de décret repris aux documents 143 et 144 (2020-2021) ;
- un rapport commun pour les projets de décret repris aux documents 145 et 146 (2020-2021).

1 Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

Pour l'exposé introductif de M. le ministre du Budget relatif à l'approche générale budgétaire et à ses compétences fonctionnelles, outre les propos repris ci-après, il est renvoyé à sa présentation reprise en **annexe n° 1**.

M. le ministre présente le projet d'ajustement du budget 2020 et le budget initial 2021 selon quatre grandes orientations que sont les masses budgétaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, le

contexte de l'élaboration des budgets, les épures ainsi que les perspectives budgétaires.

Dans un souci de transparence légitime, il rappelle d'emblée qu'il a déjà eu l'occasion d'exposer récemment les suites du conclave budgétaire à la commission. Si sa présentation du jour s'inscrit bien entendu dans la suite, il attire l'attention sur l'adaptation de quelques données reprises dans des tableaux, sans qu'elles n'aient d'influence sur le solde SEC final.

Par rapport aux masses, il met en exergue les recettes, le calcul des dotations TVA/IPP, la dynamique budgétaire et la structure du budget des dépenses.

Concernant le contexte lié à l'élaboration des budgets ajusté 2020 et initial 2021, M. le ministre observe le caractère préoccupant mais pas dramatique de la situation actuelle notamment caractérisée par des taux d'intérêt bas. Toutefois, celle-ci exige une bonne utilisation de chaque euro de nature publique.

Au vu des grandes incertitudes liées à la crise sanitaire et au plan de relance européen, le ministre espère que des moyens pourront être obtenus à la mesure des besoins et de l'importance des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parmi les mesures favorables, il se félicite de constater que sa thèse visant à la relance grâce à l'investissement est prônée de plus en plus largement au niveau européen. Plus amplement, ainsi que le prévoit la déclaration de politique communautaire (DPC), il faudra également avoir des ambitions importantes face aux défis climatiques et sociaux.

En évoquant les épures, l'ajustement 2020 est d'abord exposé à travers les paramètres, l'évolution des recettes et des dépenses, un focus sur la « clé élèves », les recettes, les dépenses ainsi que le calcul du solde de financement.

En recettes, il faut constater une diminution de 881 millions d'euros entre l'initial et l'ajustement 2020. En dépenses, M. le ministre acte une hausse de près de 330 millions d'euros.

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Devin , M. Furlan , M. Lepine , M. Léonard (Président) , M. Sahli (Rapporteur) , M. Evrard , Mme Laffut , Mme Nikolic , Mme Schepmans (en remplacement de M. Van Goidsenhoven) , M. Van Goidsenhoven , Mme Cremasco , M. Heyvaert , M. Soïresse Njall , Mme Bernard , M. Nemes , M. Antoine et M. Bastin

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Cassart-Mailleux , M. Collin , M. Dispa , M. Florent , Mme Goffinet , M. Kerckhofs , M. Magdalijs , Mme Maison , Mme Schyns , M. Segers (en remplacement de M. Soïresse Njall) , Mme Vandorpe : membres du Parlement

M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

M. Scorneau, Chef de cabinet adjoint du ministre Daerden

M. Médros, conseiller au cabinet du ministre Daerden

Mme Melen, Première auditrice-révisseuse à Cour des comptes

M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR

M. Verwilghen, secrétaire politique du groupe cdH

Mme Feld, collaboratrice du groupe PS

M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

M. Covolan, collaborateur du groupe PTB

Quant au Fonds d'urgence mis en place, en tant qu'élément central de l'ajustement, 89 millions d'euros ont été répartis entre les secteurs avec un certain nombre d'engagements et de liquidations ou de préfinancement sans impact direct et actuel sur le Fonds à ce stade.

En outre, 101 millions d'euros supplémentaires ont été affectés lors du conclave budgétaire, tandis que 50 millions d'euros décidés par récemment le Gouvernement ne sont pas encore attribués.

Pour 2021 et après, il est proposé que ce Fonds d'urgence devienne un service administratif à comptabilité autonome (SACA) qui garantira plus de transparence à l'égard de tous (instances fédérale et européenne, Parlement, Cour des comptes, ...).

Parmi les corrections SEC, le ministre retient les prélèvements sur les organismes d'intérêt public (OIP), le retard dans la mise en œuvre du nouveau projet d'infrastructure de la RTBF (Mediasquare) et le retard dans les travaux des SACA des bâtiments scolaires.

Evidemment, le calcul de l'impact SEC est complexe et, sur base d'informations de la Cellule d'informations financières (CIF), il a été décidé de maintenir à zéro celui des établissements de l'enseignement supérieur. Pour les autres organismes du périmètre, une sous-estimation moyenne de cet impact sur les quatre dernières années a été prise en compte.

Pour 2021, un exercice de présentation semblable est mené par le ministre en mettant notamment en évidence les paramètres estimés par le Bureau fédéral du Plan (BFP) avant la seconde vague de la crise sanitaire mais aussi l'évolution négative de la clé élèves. En réalité, celle-ci est impactée essentiellement par l'évolution démographique plus faible du nombre d'enfants de 6 à 17 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Flandre, ainsi que par d'autres événements tels que les effets des élèves francophones inscrits dans des écoles de la Communauté flamande, le décrochage scolaire ou les sorties du système classique d'enseignement.

Entre l'ajustement 2020 et le budget 2021, les recettes augmentent de 1,05 milliard d'euros tandis que les dépenses progressent de 360 millions d'euros pour soutenir une série de projets dans l'enseignement obligatoire tels que les infrastructures scolaires, le refinancement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la provision pour investissements dans les secteurs de la FWB, les moyens numérique dans l'enseignement, l'ONE, l'égalité des chances ou encore la provision pour la revalorisation du secteur non marchand en tant que premier signal (à ajuster éventuellement lors d'un prochain conclave).

Après avoir mis en évidence l'impact SEC 2021 du périmètre et les corrections (estimés à

212,7 millions d'euros), M. le ministre fait observer que le solde de financement atteint -1,08 milliard d'euros (hors impact de 2020 sur 2021).

L'exposé se poursuit par un focus sur la dette en sachant que le nouveau rapport de l'Agence de la dette pourra faire l'objet d'une présentation ultérieure en commission. Le besoin de financement est évalué à 2,3 milliards pour 2020 et à 1,5 milliard en 2021.

La semaine du 16 novembre, la Fédération a réalisé un benchmark qui a rencontré un réel succès puisque 600 millions d'euros (avec des propositions jusqu'à 1,4 milliard) ont pu être levés pour une durée de 8,5 ans à taux négatif (- 0,196 %); ces données traduisant clairement le caractère attractif de la Fédération sur le marché de financement.

En conséquence, la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà couvert ses besoins de financement 2020 tout en pouvant saisir d'autres opportunités et en conservant sa ligne de crédit au conseil de l'Europe.

Dans la suite de son exposé, le ministre met en évidence l'évolution du stock et de la charge annuelle de la dette ainsi que la stratégie de financement de l'entité. A cet égard, le contrat caissier avec Belfius (ligne de 2,5 milliards à taux zéro), la ligne de financement prochainement renouvelée avec la Banque européenne d'investissements (BEI) pour un montant de 600 millions d'euros et celle de la Banque du Conseil de l'Europe pour un montant de 300 millions d'euros sont également rappelés.

En envisageant les perspectives budgétaires et sans oublier les enjeux préexistants à la crise, le ministre défend sa volonté de gérer les suites de la crise sanitaire, de poursuivre les réformes dans une optique de transparence et de maintenir une vigilance face aux inconnues. Sa volonté est de retrouver une dynamique de hausse plus rapide des recettes par rapport aux dépenses, une efficience des dépenses et une ambition en matière d'investissements dans un contexte propice sur les plans politique et financier, ceci afin de ne pas laisser une dette sociale aux citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le ministre confirme que les retards pris dans certains dossiers de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) sont notamment liés à la désignation tardive de l'administrateur général. Depuis lors, ce dernier est pleinement mobilisé dans ses fonctions et les mouvements budgétaires entre 2020 et 2021 traduisent d'ailleurs cette situation.

Par rapport au chantier des bâtiments scolaires, sans reproche à la responsable, le ministre signale qu'il aurait préféré que le dossier soit plus avancé. Cependant, il a fallu faire face au confinement et aux difficultés d'initier des actions dans ces conditions (groupes de travail, ...).

2 Exposé de Mme C. Melen, représentante de la Cour des comptes

Mme Melen, première auditrice-révisseuse à la Cour des comptes expose de manière ciblée les points d'attention repris dans le rapport approuvé par la Chambre française de la Cour des comptes ce vendredi 20 novembre.

BUDGET 2020

DELIBERATIONS BUDGETAIRES ET CRISE SANITAIRE

Le Gouvernement a approuvé cinq délibérations budgétaires au cours de l'exercice 2020. Quatre délibérations sont liées au contexte de la crise sanitaire.

Dès le 17 mars 2020, afin de réagir à la crise, le Parlement adoptait un décret de pouvoirs spéciaux autorisant le Gouvernement à prendre toutes les mesures utiles pour réagir à la pandémie.

Le 27 mars 2020, le Gouvernement approuvait une première délibération budgétaire qui autorisait la création d'un nouvel article de base (AB) au budget des dépenses 2020, alimenté à concurrence de 5 millions d'euros, en crédit d'engagement (CE) et en crédit de liquidation (CL).

Le 7 avril 2020, le Gouvernement, par un arrêté de pouvoirs spéciaux, créait un fonds budgétaires spécifique, destiné à centraliser les moyens dégagés sur l'AB précédemment créé. L'objectif était de centraliser les moyens dégagés par délibérations budgétaires dans un fonds spécifiquement dédié. A cette fin, un article de recettes affectées est créé au budget des recettes.

Enfin, ce même arrêté de pouvoirs spéciaux du 7 avril 2020 modifie le plafond visé à l'article 4 du décret du 18 décembre 2019. Cet article prévoit que le Gouvernement est dispensé de dépôt immédiat d'un ajustement si la délibération budgétaire qu'il adopte ouvre des crédits pour un montant inférieur à 5 millions d'euros. L'arrêté de pouvoirs spéciaux précité augmente ce plafond pour le porter à 50 millions d'euros. Deux arrêtés de pouvoirs spéciaux ont été pris le 23 avril et le 4 juin pour porter ce plafond respectivement à 80 millions puis 89 millions d'euros.

La délibération budgétaire numéro deux, du 10 avril 2020, a porté le montant de l'AB spécifique à 30 millions d'euros. Le montant de cet AB a encore augmenté via deux délibérations budgétaires des 30 avril et 17 juillet 2020 pour atteindre 89 millions d'euros.

En outre, les réserves de certains organismes sont mobilisées à hauteur de 30 millions d'euros, via un prélèvement sur les réserves de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) à hauteur de 15 millions d'euros, 7,5 millions d'euros sur les réserves du Fonds Écureuil et 7,5 millions d'euros sur les réserves de l'Entreprise publique des

technologies numériques de l'information et de la communication de la Communauté française (Etnic). Ces réserves ont alimenté un article de recettes générales qui vient donc compenser financièrement partiellement l'impact des délibérations budgétaires.

Enfin, le projet de budget des dépenses ajusté 2020 prévoit l'augmentation des crédits de l'AB spécifique à concurrence de 150 millions d'euros pour le porter à 239 millions d'euros.

En conclusion :

- Un AB spécifique au budget des dépenses de 239 millions d'euros ;
- Un fonds budgétaire de 89 millions d'euros en recettes et en dépenses ;
- Un article de recettes générales pour 30 millions d'euros ;

Et dès lors un impact budgétaire net en dépenses de 209 millions d'euros.

Le Gouvernement prévoit que les soldes non utilisés de ces AB viendront alimenter la dotation d'un SACA spécifique (SACA urgence et redéploiement) dont la création est prévue aux articles 1 et 2 du projet de décret-programme.

En date du 10 novembre 2020, un projet de décret octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement pour faire face à la deuxième vague de la crise sanitaire de la covid-19 a été déposé au Parlement.

La délibération budgétaire n° 2020/5 a été adoptée le 12 novembre 2020 par le Gouvernement de la Communauté française dans le but d'anticiper les effets de l'ajustement du budget 2020.

NORME ET TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE

Contexte européen

Compte tenu de la grave récession économique attendue à la suite de la pandémie de la covid-19, la Commission a adopté, le 20 mars 2020, une communication visant à informer les états de l'activation de la clause de sauvegarde générale du pacte de stabilité et de croissance.

Dès lors, l'évaluation du respect des règles européennes exclura l'impact des mesures budgétaires ponctuelles destinées à contrer les effets économiques de la pandémie. Ce qui nécessite de pouvoir identifier et chiffrer ces mesures.

Objectifs et trajectoire budgétaires pour la Belgique et la Communauté française

Dans son avis du 27 avril 2020, le Conseil supérieur des finances (CSF) a estimé que suite à la crise, un effort sera nécessaire afin d'éviter un

dérage budgétaire, mais l'ampleur de cet effort ne pourra être estimée au plus tôt qu'au début de l'année 2021. Enfin, les finances publiques devront être gérées de manière coordonnée au niveau belge.

Le programme de stabilité de la Belgique 2020 a été transmis le 30 avril 2020 à la Commission européenne. Dans celui-ci, la Communauté française a estimé l'impact budgétaire en dépenses des mesures prises en réponse à la crise à 50 millions d'euros.

SOLDE BUDGETAIRE ET DE FINANCEMENT

Le solde de financement selon l'optique SEC est établi par le Gouvernement à -1.887,2 millions d'euros pour l'année 2020. Il est estimé à partir du solde budgétaire brut (-2.183,3 millions d'euros), lequel est corrigé par différents éléments :

- le solde des institutions du périmètre de consolidation (79,2 millions d'euros) ;
- des sous-utilisations de crédits (141,2 millions d'euros) ;
- des corrections SEC (75,7 millions d'euros).

Le calcul *ex post*, sur la base de l'exécution du budget 2020, sera réalisé par l'Institut des comptes nationaux (ICN).

Le solde budgétaire ne tient pas compte des impacts SEC des établissements d'enseignement supérieur. En effet, le Gouvernement a décidé de fixer l'impact SEC de ces établissements à zéro au vu des constats récurrent d'une différence importante entre les réalisations et les estimations pour ces établissements.

La variation par rapport au budget initial 2020 trouve son origine dans les mouvements suivants :

- Réserves des OIP : diminution de la prévision relative aux réserves des OIP qui s'explique essentiellement par le prélèvement de 30 millions d'euros réalisé sur les réserves des OIP ;
- Catégorie « non classés » : l'impact SEC des réserves de la RTBF est moins négatif que prévu suite au retard pris dans le démarrage du projet Mediasquare dont le financement s'effectue en partie via un prélèvement sur celles-ci ;
- Montant estimé de la sous-évaluation de l'impact SEC positif de certaines entités du périmètre : +22 millions d'euros par rapport au projet de budget initial 2020. Celle-ci est établie sur la base de la sous-estimation moyenne observée sur les quatre dernières années hors

enseignement supérieur, soit 102,4 millions d'euros.

L'estimation des sous-utilisations des crédits est fixée à 1,2 % des crédits de liquidation par le Gouvernement, sur base du taux d'exécution du budget constaté au cours de la période 2012-2016 de 98,8 %.

La principale correction SEC concerne les amortissements en capital pour des investissements en infrastructure hospitalière. Le montant retenu dans le budget initial 2020 de la Communauté française correspond à la correction SEC 2018 publiée dans la notification d'Eurostat d'octobre 2019, la correction de 2019 n'étant pas disponible lors de l'élaboration du budget initial 2020. Pour le budget ajusté 2020 (et l'initial 2021), le Gouvernement a retenu la correction SEC 2019, telle que publiée dans la notification d'Eurostat d'avril 2020. Ces corrections sont calculées par l'ICN sur la base des montants transmis par le Fédéral.

En résumé, le solde de financement SEC, tel que calculé par le Gouvernement est corrigé par trois éléments :

- une estimation de sous-utilisation des crédits est fixée à 1,2 % des crédits de liquidation par le Gouvernement, sur base du taux d'exécution du budget constaté au cours de la période 2012-2016 de 98,8 %. Le montant de cette correction positive est estimé à 141,2 millions d'euros.
- le solde SEC des établissements d'enseignement supérieur est fixé à zéro, ce qui représente une correction positive de 28,3 millions d'euros ;
- l'estimation des sous-évaluations de l'impact SEC positif de certaines entités du périmètre amène une correction positive de 102,4 millions d'euros.

RECETTES

La diminution importante des recettes courantes résulte principalement de la diminution des parts attribuées à la Communauté française au titre du produit de l'impôt des personnes physiques (soit -7 %) et de la taxe sur la valeur ajoutée (-10,7 %), en raison de la détérioration des paramètres économiques consécutivement à la pandémie de la covid-19. Cette diminution résulte également de l'évolution défavorable, pour la Communauté française, de la clé élèves fixée entre les deux communautés. Pour rappel, cette clé influence le produit de la TVA (de 42,68 % à 42,46 %).

À titre exceptionnel, et contrairement au prescrit de la loi spéciale de financement, l'adaptation des recettes transférées a été réalisée sur la base des derniers paramètres connus, à savoir les don-

nées du budget économique de juin.

Les versements mensuels effectués par l'État fédéral ont été adaptés en août 2020. En septembre 2020, les paramètres du budget économique ont été à nouveau adaptés. Ceux-ci prévoient une moindre dégradation de la croissance réelle du PIB pour l'année 2020, soit -7,4 % en lieu et place de -10,7 %. Toutefois, étant donné que les transferts par l'État fédéral n'ont pas été l'impact de cette amélioration est reporté sur l'année 2021.

La section particulière contient les prévisions de recettes (3,5 milliards d'euros) qui découlent de l'application du décret Sainte-Émilie. Ces recettes sont réparties entre la Région wallonne et la Cocof.

Les montants transférés à la Région wallonne s'élèvent à près de 3,5 milliards d'euros (soit -198,7 millions d'euros par rapport au budget initial) et à la Cocof à environ 25 millions d'euros (soit -0,4 million d'euros par rapport au budget initial). Ces transferts sont calculés sur base des paramètres et clés identiques à ceux utilisés par le fédéral pour le versement des dotations de la loi spéciale de financement.

DEPENSES

Examen du dispositif du projet de décret

L'article 2 du dispositif du projet d'ajustement 2020 prévoit le transfert des soldes de visa d'engagement non liquidés à la fin de l'année 2020 du fonds budgétaire d'urgence au profit d'un SACA dénommé « Cellule urgence et redéploiement du secrétariat général », dont la création est prévue à l'article 1 du projet de décret-programme. La Cour des comptes relève que le projet de décret du budget initial 2021 offre davantage de latitude puisqu'il prévoit en son article 9 que les moyens de ce fonds budgétaire « peuvent être répartis vers tout AB ou tout fonds budgétaire toutes DO confondues, du budget des dépenses ».

La suppression de huit fonds budgétaires est prévue à l'article 42 du projet de décret-programme. Parmi ceux-ci, deux fonds présentent des soldes disponibles. L'article 3 du dispositif prévoit l'autorisation pour ces fonds d'alimenter le compte des recettes courantes générales avec leur solde disponible.

La variation des dépenses en 2020 de 328,8 millions d'euros s'explique essentiellement par les moyens budgétaires dégagés par le Gouvernement pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Fonds budgétaires

Les augmentations résultent principalement des moyens affectés par le Gouvernement au nouveau fonds budgétaire d'urgence et de soutien à la crise sanitaire, soit un montant de 89 millions

d'euros à l'ajusté 2020.

SERVICES ADMINISTRATIFS A COMPTABILITE AUTONOME (SACA)

SACA hors enseignement

D'une manière générale pour les SACA hors enseignement, les prévisions de recettes entre les budgets initiaux et les budgets ajustés 2020 augmentent de 7,35 % (+12,6 millions d'euros).

Les dépenses diminuent de 24,48 % en moyenne, tant en engagement (-59,8 millions d'euros) qu'en liquidation (-56,1 millions d'euros), par rapport aux budgets initiaux 2020.

La diminution des dépenses s'explique majoritairement par les mouvements enregistrés au sein des quatre SACA « Fonds des bâtiments scolaires », eu égard au fait que leur activité est étroitement liée aux échéances et délais de réalisation de travaux difficilement prévisibles et à l'impact de la crise sanitaire actuelle.

Le Centre du Cinéma enregistre une progression des dépenses d'environ 5 millions d'euros dans le cadre du financement du plan de relance du cinéma pour faire face aux effets négatifs de la crise sanitaire.

BUDGETS AJUSTES DES ENTITES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Constats généraux

La Cour constate que 92 budgets sur les 109 sont joints au projet de budget ajusté 2020 des dépenses. L'an dernier, seuls 12 budgets sur 146 étaient joints au projet de budget ajusté 2019.

La Cour des comptes relève cependant l'absence des exposés particuliers en accompagnement des budgets joints tels que prévu par le décret du 3 mai 2028. Dès lors, en l'absence de ces documents explicatifs, les budgets présentés n'apportent pas d'information suffisante.

Établissements relevant de l'enseignement supérieur

Le tableau présenté mentionne les résultats SEC pour l'ensemble des établissements du supérieur. La Cour des comptes relève que ces informations ne sont pas prises en compte dans l'impact SEC du périmètre de consolidation. Cet impact s'élève à -28,3 millions d'euros au budget ajusté 2020.

BUDGET 2021

NORME ET TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE

Environnement européen

La Commission européenne a proposé, en mai 2020, de lancer un plan de relance intitulé « Next Generation EU ». Celui-ci comprend un instrument dénommé « Facilité pour la reprise et la résilience » (RRF-Recovery and Resilience Facility)

destiné à aider les pays de l'Union européenne à redémarrer après la crise de la covid-19 et à stimuler leur croissance future. Cet instrument est conçu pour offrir un soutien financier à grande échelle en faveur des investissements publics et des réformes en matière de cohésion, de durabilité et de passage au numérique.

Le budget européen proposé est de 560 milliards d'euros et il comprend des possibilités de subventions à hauteur de 310 milliards d'euros (dont 5,1 milliards d'euros pour la Belgique) et de possibilités de prêts à concurrence de 250 milliards d'euros.

Le Gouvernement fédéral mettra sur pied un plan de relance en concertation avec les régions, les communautés et les autorités locales, dans le cadre de l'instrument RRF.

Projet de plan budgétaire de la Belgique

Le 30 octobre 2020, la Belgique a transmis à la Commission européenne un projet de plan budgétaire qui intègre les mesures prises par les différents niveaux de pouvoir pour faire face à la crise de la covid-19.

Le projet de plan budgétaire prévoit d'atteindre, en 2021, un solde de financement nominal de [U+2010]6,9 % du PIB et un solde structurel de [U+2010]5,6 % du PIB, en tenant compte de l'impact des mesures pour faire face à la crise sanitaire.

Le taux d'endettement (dette brute) est estimé à 114,4 % du PIB.

Dans ses récentes prévisions d'automne, la Commission européenne estime le solde de financement de la Belgique en 2021 à -7,1 % du PIB, le solde structurel à -4,6 % du PIB et le taux d'endettement à 117,8 % du PIB.

Les mesures que la Belgique a prises en réaction à la pandémie relèvent de la clause dérogatoire générale et non de la clause de flexibilité.

Par ailleurs, le projet de plan budgétaire 2021 ne fait état d'aucune demande au niveau national visant à bénéficier de la clause de flexibilité en matière de réformes structurelles ou d'investissements

stratégiques.

Pourtant, au cours des années précédentes, la plupart des entités fédérées ont appelé à une révision de la clause de flexibilité pour investissements et ont neutralisé d'initiative les montants dédiés aux investissements stratégiques dans le calcul de leur solde de financement.

La Communauté française n'a pas procédé à de telles neutralisations, compte tenu des incertitudes liées à l'application de la clause.

SOLDE BUDGETAIRE ET DE FINANCEMENT

Trajectoire de la Communauté française

La trajectoire de la projection pluriannuelle, présentée dans l'exposé général du budget initial 2021, prévoit un déficit moyen annuel de 984,4 millions d'euros pour l'ensemble de la période 2021-2025.

La projection pluriannuelle 2021-2025 est réalisée à politique inchangée et sur la base des derniers paramètres macroéconomiques connus.

Pour le calcul des recettes de la Loi spéciale de financement (LSF), les paramètres utilisés dans la projection se basent essentiellement sur les perspectives économiques 2020-2025 et sur les perspectives de population 2019-2070, publiées en juin 2020 par le Bureau fédéral du plan (BFP). Ces perspectives sont également celles utilisées par le Fédéral pour ses estimations budgétaires.

En ce qui concerne les dépenses, les crédits de liquidation ont été projetés de 2021 à 2025 sur la base des crédits prévus par le Gouvernement dans son projet de budget 2021. Les crédits soit restent stables sur la période envisagée, soit évoluent d'une part sur la base de l'inflation ou de l'indice santé, ou d'autre part selon une dynamique propre (par exemple l'indexation des salaires, la dérive barémique attendue, la croissance de la population scolaire).

Compte tenu de ces hypothèses, l'évolution du solde SEC de la Communauté française et de son périmètre entre 2021 et 2025 se présente de la manière suivante :

En millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025
Solde SEC de la FWB	-821,0	-920,1	-888,6	-866,7	-805,9

* *
*

En 2021, le solde SEC présenté ci-dessus tient compte de la correction positive exceptionnelle de 264 millions d'euros résultant de la mise à jour en 2021 des recettes de l'année 2020. Ce montant est communiqué par le Fédéral à la Communauté

française.

Calcul du solde de financement

Le solde de financement selon l'optique SEC est établi par le Gouvernement à -821 millions

d'euros pour l'année 2021. Il est estimé à partir du solde budgétaire brut (-1.175,4 millions d'euros), lequel est corrigé par les différents éléments suivants :

- le solde des institutions du périmètre de consolidation (138,9 millions d'euros) ;
- des sous-utilisations de crédits (141,6 millions d'euros) ;
- des corrections SEC (73,8 millions d'euros).

La variation par rapport au projet de budget ajusté 2020 trouve son origine dans les mouvements suivants :

- Réserves des OIP : +39,4 millions d'euros par rapport au projet de budget ajusté 2020. Pour rappel, les réserves des OIP sont impactées négativement à hauteur de 30 millions d'euros dans le budget 2020 ajusté, en vue de compenser partiellement l'augmentation des dépenses liées à la constitution du fonds d'urgence et de soutien lié à la crise sanitaire.
- Réserves des SACA hors enseignement : +53,1 millions d'euros par rapport au projet de budget ajusté 2020. Cette augmentation est le résultat des principales variations suivantes :
- -34,2 millions d'euros de diminution globale des réserves des quatre SACA des bâtiments scolaires.
- +98,1 millions d'euros de réserves du SACA PPT, qui sera créé au cours de l'exercice 2021.
- Catégorie « non classé » : cette catégorie d'organismes reprend la RTBF. Le budget initial 2021 prévoit une diminution des réserves de la RTBF à concurrence de 30 millions d'euros par rapport au projet de budget ajusté 2020. Cette variation est principalement à imputer au démarrage du projet Médiasquare, dont le financement s'effectue en partie via un prélèvement sur les réserves.

En outre, le projet de budget initial 2021 reprend un montant identique à celui du projet d'ajustement du budget 2020 relatif à la sous-évaluation de l'impact SEC positif de certaines entités du périmètre, soit 102,4 millions d'euros.

L'estimation des sous-utilisations des crédits est fixée à 1,2 % des crédits de liquidation par le Gouvernement, sur base du taux d'exécution du budget constaté au cours de la période 2012-2016 de 98,8 %.

Ces corrections ne connaissent pas de grandes variations par rapport au budget ajusté.

En conclusion, le calcul du solde SEC se base sur trois hypothèses :

- l'estimation des sous-utilisations des crédits est fixée à 1,2 % des crédits de liquidation par le Gouvernement, sur base du taux d'exécution du budget constaté au cours de la période 2012-2016 de 98,8 %. Le montant de cette correction positive est estimé à 141,6 millions d'euros.
- Les soldes SEC des établissements d'enseignement supérieur sont établis à zéro. Or, le montant total de ceux-ci est estimé actuellement à -39,9 millions d'euros ;
- l'estimation des sous-évaluations de l'impact SEC positif de certaines entités du périmètre. Cette correction améliore le solde SEC à concurrence 102,4 millions d'euros.

DETTE

Dettes directes

La dette directe de la Communauté française est passée de 5,1 milliards en 2014 à 7,2 milliards en 2019, soit une augmentation de +41,1 % au cours de cette période. Elle résulte des déficits budgétaires récurrents de ces dernières années.

Le déficit budgétaire brut de l'année 2020 est estimé à -2.188,8 millions d'euros, tandis que celui de l'année 2021 est estimé à -1.175,4 millions d'euros.

La dette directe de la Communauté française s'élèverait à un montant de 9,44 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit un ratio « dette directe/recettes » de 97,5 % (contre 69,7 % à fin décembre 2019, soit +27,8 %). Cette importante progression est à lire au regard de la baisse exceptionnelle des recettes en 2020, lourdement impactée par la révision des paramètres macroéconomiques dans le contexte de la crise sanitaire. En tenant compte de l'impact du déficit estimé en 2021, la dette directe atteindra, au 31 décembre 2021, un montant de 10,6 milliards d'euros en tenant compte que des seuls soldes bruts.

Projection 2021-2025

L'exposé général présente une projection pluriannuelle de 2021 à 2025 de l'évolution de la dette directe communautaire. Il convient de préciser que l'estimation de la dette directe tient compte des déficits (soldes bruts) corrigés des sous-utilisations de crédits projetées (1,2 % des crédits de liquidation) à politique inchangée.

Pour les années 2022 à 2025, les paramètres de croissance des recettes se basent entre autres sur les perspectives économiques 2020-2025 et les perspectives de population 2019-2070 publiées, toutes deux, en juin 2020 par le Bureau fédéral du plan.

Conclusion

La croissance de la dette entre 2014 et 2019 est liée à l'accumulation des déficits structurels au cours de ces années, qui s'explique par la croissance des dépenses (+13 %) supérieure à la croissance des recettes (+11,5 %). L'écart moyen de croissance est donc de 1,5 % sur cette période.

À cette période, succède une nouvelle qui est marquée par les conséquences budgétaires liées à la crise sanitaire de la Covid-19. L'écart entre la croissance des dépenses (+8 %) et celle des recettes (-7 %) s'élève en effet à 15 %. Pour l'année 2021, le déficit est réduit de près de moitié (1,2 milliard d'euros) par rapport à celui de 2020. Il est cependant au moins deux fois plus important que celui constaté au cours de la période 2014-2019. Les dépenses 2021 restent stables par rapport à l'ajustement 2020 (+0,3 %).

Hors dépenses exceptionnelles spécifiquement dédiées à la crise sanitaire, la croissance moyenne des dépenses sur les exercices 2020-2021 est de 4 %, alors qu'elle était de 2,1 % sur la période 2014-2019.

La Cour des comptes rappelle que si la dette est actuellement soutenable, cette situation appelle à la vigilance, notamment face à une éventuelle remontée des taux d'intérêt.

RECETTES

Aperçu général

Les prévisions de recettes globales pour l'année 2021 s'élèvent à 14,5 milliards d'euros. Elles augmentent de 9,8 % par rapport au projet d'ajustement du budget pour l'année 2020.

L'augmentation importante des recettes courantes résulte principalement de l'augmentation des parts attribuées à la Communauté française au titre du produit de l'impôt des personnes physiques (IPP : 246,9 millions, soit +9,5 %) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA : 892,3 millions, soit +13,6 %), en raison de l'amélioration des paramètres économiques. Cette évolution positive est, en partie, compensée par l'impact négatif de l'évolution de la clé élèves, qui passe à 42,28 % en 2021, soit -0,18 %.

Section particulière

Les prévisions de recettes qui découlent de l'application du décret de la Sainte-Émilie s'élèvent à 3.725,8 millions d'euros, soit une augmentation de 6,8 % par rapport au projet d'ajustement de l'année 2020.

Les montants transférés à la Région wallonne s'élèvent à 3,7 milliards d'euros, soit +236,6 millions d'euros par rapport à l'ajustement 2020 et à la Cocof à 26 millions d'euros, soit +0,4 million d'euros par rapport à l'ajustement 2020.

DEPENSES

Analyse du dispositif du projet de décret

À l'instar des exercices précédents, le dispositif du projet de budget pour l'année 2021 contient plusieurs dispositions qui dérogent au décret du 20 décembre 2011, notamment en matière d'insuffisance et de répartition de crédits et concernant le mécanisme des fonds budgétaires. Ces dérogations demeurant inchangées, la Cour renvoie à ses commentaires formulés lors de ses analyses budgétaires précédentes.

La Cour des comptes constate que, contrairement aux années précédentes, le dispositif ne suspend plus, pour l'année budgétaire 2021, l'article 30 du décret du 20 décembre 2011 qui impose la tenue d'une comptabilité générale selon les règles usuelles de la comptabilité en partie double. Il s'agit d'une avancée importante.

La Cour des comptes attire cependant l'attention sur le fait que l'article 33 du dispositif suspend l'article 43 du décret du 20 décembre 2011 qui impose le contenu minimal de l'annexe du compte général. Cette annexe fait pourtant partie intégrante du compte général et apporte des éléments essentiels à l'appréciation des données de la comptabilité en partie double.

Budget initial 2021

Les crédits d'engagement et de liquidation s'élèvent à 11,9 milliards, soit une augmentation respective de +0,57 % et +0,30 % par rapport au projet d'ajustement 2020.

La Cour des comptes a regroupé dans un tableau synthétique, par grandes catégories, les principaux crédits de dépenses inscrits au projet de budget de l'année 2021, afin d'identifier les principales variations.

Impact de la crise sanitaire

Cette rubrique est constituée de deux articles de base (AB 01.04 02 DO 11 et AB 01.05 02 D11).

Contrairement au budget ajusté 2020, aucun crédit d'engagement et de liquidation n'est prévu sur ces articles. Cette absence de prévision de crédits est liée à la création du SACA « Cellule urgence et redéploiement du secrétariat général », prévue à l'article 1 du projet de décret-programme.

L'article 32 du projet de décret du budget initial 2021 prévoit que le budget sera « établi par le Gouvernement lorsque les moyens dont bénéficie ce SACA sont définitivement connus. »

Provisions

Cette rubrique enregistre une augmentation de 175 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation par rapport au budget ajusté 2020 et concerne notamment les points suivants :

— La provision en vue de couvrir les charges

résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand (56,8 millions d'euros). Les crédits approuvés lors du budget initial 2020 avaient été fixés à 56,5 millions d'euros pour être ramenés à zéro dans le projet d'ajustement 2020. Cette provision est à différencier de celle de 8 millions d'euros prévue pour les négociations avec le secteur.

- La provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'excellence (36,6 millions d'euros).
- La provision en vue de couvrir des investissements en infrastructures (37 millions d'euros) : dont 18 millions d'euros pour les bâtiments scolaires, 8 millions d'euros pour les bâtiments de la culture, 6 millions d'euros pour les bâtiments de l'enseignement supérieur, 3 millions d'euros pour les bâtiments administratifs et 2 millions d'euros pour les bâtiments du secteur sportif.

Bâtiments scolaires

Cette rubrique présente une augmentation de 60 millions d'euros en crédits d'engagement et 72 millions d'euros en crédits de liquidation qui s'explique par le fait que le Gouvernement propose de créer, en 2021, un nouveau SACA dénommé « programme prioritaire de travaux (PPT) » auquel sera transféré l'encours budgétaire au 31 décembre 2020 relatif à ce programme. Le financement de cet encours s'établirait à 90 millions d'euros, avec pour conséquence une augmentation à due concurrence des crédits d'engagement et de liquidation en 2021. Cette opération n'a toutefois pas d'impact sur le solde global de la Communauté française puisque le nouveau SACA bénéficiera d'une recette équivalente en crédits de liquidation.

Dépenses de personnel du ministère de la Communauté française et de l'Enseignement

Les dépenses de personnel du Ministère augmentent de 2,1 % par rapport au budget ajusté 2020.

Les dépenses du personnel de l'Enseignement sont en augmentation de 0,4 % par rapport au budget ajusté 2020. Le rapport détaille les variations par type d'enseignement.

La Cour constate que les documents transmis dans le cadre de l'analyse budgétaire ne donnent pas d'élément d'information quant aux effectifs budgétés ainsi que par rapport à leur répartition au sein des différentes administrations.

Crédits limitatifs et non limitatifs

La proportion des crédits non limitatifs a fortement évolué dans le budget initial 2021. Ceux-ci représentent un peu plus de 55 % des crédits totaux dans le projet de budget initial 2021 contre

un peu moins de 3 % dans le projet d'ajustement 2020.

Lors des exercices précédents, les dispositions des décrets budgétaires relatives aux rémunérations du personnel administratif et du personnel enseignant et assimilé, autorisaient le Gouvernement à ouvrir les crédits nécessaires à la liquidation des dépenses sans ajustement immédiat du budget. Ces crédits étaient régularisés lors du vote du décret portant approbation du compte général de l'exercice.

Pour 2021, le Gouvernement soumet au vote du Parlement une liste substantielle de crédits non limitatifs, en conservant les mécanismes d'ajustement et de régularisation de ces crédits lors du vote du décret portant approbation du compte général.

Bien que cette nouvelle pratique apporte plus de transparence, il n'en demeure pas moins que l'utilisation de crédits non limitatifs doit rester l'exception car l'acte formel d'autorisation des recettes et des dépenses par le Parlement via le vote du budget, se retrouve par conséquent déforcé.

La Cour relève par ailleurs que la nécessité de recourir à une telle masse de crédits non limitatifs n'est pas établie. En effet, lors de son contrôle du compte général 2019, elle avait constaté que les dépassements de crédits de liquidation se sont élevés à 10,1 millions d'euros en 2019 en ce qui concerne les dépenses de rémunérations du personnel administratif et enseignant.

Fonds budgétaires

Les prévisions de recettes et de dépenses des fonds budgétaires diminuent d'un peu plus de 90 millions d'euros. Cette diminution s'explique par l'absence d'opérations liées à la crise sanitaire sur le fonds budgétaire d'urgence dans le budget initial 2021.

SERVICES ADMINISTRATIFS A COMPTABILITE AUTONOME (SACA)

SACA hors enseignement

Deux nouveaux SACA sont créés au cours de l'exercice 2021, à savoir le Programme prioritaire de travaux (PPT) et la Cellule urgence et redéploiement du Secrétariat général.

Le nouveau SACA « PPT » sera doté à hauteur de la dotation prévue par le décret encadrant ce programme augmentée des montants nécessaires pour assumer l'encours des engagements pris. Le projet de budget du SACA PPT prévoit, outre la dotation annuelle de 50,1 millions d'euros, un montant en report de trésorerie au 31 décembre 2020 de 90,0 millions d'euros. Ce dernier montant constituerait l'encours des engagements du programme prioritaire de travaux à la clôture de l'exercice 2020.

Le SACA Cellule urgence et redéploiement sera alimenté par le solde du « fonds budgétaire

d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19 » ainsi que par des dotations arrêtées par le Gouvernement à charge du budget des dépenses de la Communauté française ou encore des transferts en provenance d'autres entités. Il centralisera en outre les moyens obtenus via les programmes de relance de l'Union européenne (RFF). Le dispositif budgétaire prévoit que le budget de ce service sera établi par le Gouvernement dès que les moyens dont il bénéficie seront définitivement connus.

Budgets initiaux des entités du périmètre de consolidation

La Cour constate que 95 budgets sur les 109 sont joints au projet de budget initial 2021 des dépenses.

La Cour des comptes réitère sa remarque relative à l'absence d'exposé particulier conformément au décret du 3 mai 2018.

Établissements relevant de l'enseignement supérieur

Le tableau présenté mentionne les résultats SEC pour l'ensemble des établissements du supérieur. Cet impact s'élève à -39,9 millions d'euros au budget initial 2021, selon les prévisions budgétaires de ces organismes.

La présentation de Mme Melen, première auditrice-révisseuse à la Cour des comptes, est reprise en annexe n° 2.

3 Réponses de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, à la Cour des comptes

M. le ministre tient d'emblée à remercier la Cour des comptes pour son rapport et la qualité de la collaboration avec le cabinet. Même si certains éléments mis en exergue ne sont pas parfaits, les constats de la Cour permettent d'améliorer le travail dans le cadre de la discussion avec les administrations et les entités consolidées.

Il acte la reconnaissance de la Cour quant à l'augmentation du nombre de budgets d'organismes transmis. Dans le cadre du contrat d'administration, la Direction générale du Budget et des Finances (DGBF) du ministère sera chargée d'une nouvelle mission d'accompagnement des SACA.

La trajectoire budgétaire évoquée par la Cour est bien présentée à politique constante, bien que certaines politiques soient intégrées, telles que le Pacte pour un enseignement d'excellence. La période actuelle traversée par de nombreuses incertitudes rend toute projection purement indicative, à l'image de l'évolution du PIB en 2020. De plus, la manière de prendre en compte les investissements

en lien avec l'évolution des règles européennes est également en jeu.

En matière de soutenabilité de la dette conditionnée par le maintien des taux bas, M. le ministre admet qu'une hausse de ces taux aurait un impact sur l'équilibre budgétaire, mais cela ne traduirait pas un refus d'accès au crédit. La Banque centrale européenne est l'acteur fondamental en matière de politique des taux et avec les institutions européennes, elle pousse à l'investissement.

La Cour reconnaît la diminution du nombre de dérogations prévues par les dispositifs budgétaires tout en soulignant que certaines restent d'application, notamment concernant les annexes en matière de comptabilité patrimoniale. Pour le ministre, il s'agit d'une latitude octroyée à la DGBF dans son approche prudentielle qui n'obère en rien la réelle volonté d'avancer avec des documents qualitatifs.

Quant aux crédits non limitatifs, il rejoint la Cour sur le fait qu'ils dénaturent une partie du rôle du Parlement qui doit autoriser la limite de la dépense. Toutefois, il faut mettre cela en lien avec l'ampleur des dépenses de personnel en Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'avenir, il faudra sans doute réfléchir à l'amélioration du pilotage pour sortir de la logique de ces crédits non limitatifs à hauteur de 55 % du budget.

Enfin, la question de la clause de flexibilité l'amène à espérer que les règles puissent évoluer ultérieurement.

4 Discussion générale

a) Discussion avec la Cour des comptes

M. Magdalijns relève les 264 millions d'euros en glissement potentiel entre 2020 et 2021 au niveau des recettes et il voudrait connaître le traitement comptable entre ces deux exercices.

En lien avec la soutenabilité des finances publiques prônée dans le cadre européen, l'intervenant invite la Cour à préciser les éléments techniques qui participeraient à affirmer que la démarche budgétaire est soutenable.

M. Antoine souhaite avoir l'analyse de la Cour quant à l'évolution de la « clé élèves » et connaître le montant de la dette directe et indirecte en 2024, dans une logique fictionnelle de politique inchangée.

M. Evrard salue le caractère instructif et complémentaire de l'exposé de la Cour avec celui du ministre. Les remarques récurrentes telles qu'évoquées conduisent le Gouvernement à vouloir y répondre de manière encore plus précise dans un esprit de transparence.

M. Devin se dit attentif aux réponses que la Cour va pouvoir fournir aux questions des dépu-

tés.

Mme Melen, représentante de la Cour des comptes, aborde le traitement comptable évoqué par M. Magdalijs en lui précisant qu'au niveau de la comptabilité budgétaire, la recette évoquée sera perçue sur l'exercice 2021 et prise en compte dans la masse de recettes de la même année. A contrario, en comptabilité à partie double, il conviendra d'acter un produit acquis au moment de l'élaboration du compte général 2020.

En évoquant l'avis du Conseil supérieur des finances (CSF), la représentante de la Cour estime que l'ampleur du dérapage n'est pas encore estimée concrètement. Toutefois, les paramètres de gestion de la dette évoqués par le ministre sont de nature à traduire cette soutenabilité des finances publiques.

Pour la « clé élèves », l'oratrice répondra par écrit avec l'aide du service spécifique de la Cour. Entretemps, elle ajoute qu'une double tendance démographique et sociétale se dessine.

Sur la projection de la dette en 2024, en se fondant sur des hypothèses, il est difficile d'estimer la dette indirecte qui dépend du périmètre. Pour la part directe, elle constate une hausse des dépenses de 2,1 % entre 2014 et 2019 et de 4 % entre 2020 et 2021, hors impact lié à la crise. En 2024, il s'agirait sans doute d'une moyenne entre ces deux périodes.

b) Discussion avec M. le ministre

Mme Bernard constate l'impact conséquent de la crise sanitaire sur le budget et la diminution importante de la dotation fédérale, couplée à l'aide qu'il faut apporter aux différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au final, si la dette augmente de manière importante, sa principale préoccupation est de répondre aux besoins des citoyens. D'ailleurs, au niveau européen, les constats sont identiques et l'Union a annoncé vouloir assouplir ses exigences de stabilité et de gouvernance.

Dans cette logique, le ministre est invité à préciser ses propos concernant la clause de flexibilité et la possible mise à disposition de moyens budgétaires en provenance de l'Europe.

Face à la crise, elle note la création du Fonds d'urgence doté de 89 millions d'euros auquel on ajoute 150 millions d'euros supplémentaires. Ceci étant, elle déplore le manque de clarté dans l'utilisation des fonds, notamment liée à la création du SACA en 2021.

La députée est d'accord sur la nécessité de lancer des investissements en matière d'infrastructures. Pourtant, elle ne comprend pas la portée réelle de l'effet de levier avec un budget limité de 37 millions d'euros, eu égard aux besoins très importants des secteurs (universités, sanitaires scolaires, équipement informatique manquants au-

près de 70.000 élèves, culture, personnels de l'aide à la jeunesse et des centres PMS, petite enfance, non marchand, ...).

Globalement, elle considère que la réponse du Gouvernement devrait être plus étoffée. Après la crise, elle aimerait savoir qui va pouvoir assumer le coût d'un retour à l'équilibre en sachant qu'en aucun cas, la population ne doit en être la victime. Elle rappelle que les partis traditionnels ont enfermé la Fédération Wallonie-Bruxelles dans un carcan budgétaire.

La question de l'efficacité des dépenses autour d'enjeux aussi sensibles que les campagnes de vaccination au sein de l'ONE ou les détachements des enseignants est de nature à inquiéter la députée qui aimerait savoir qui va gérer ce que le Gouvernement qualifie de « spending review ».

En lien avec la rémunération des ministres et des députés, l'intervenante souhaite une réduction de moitié de celle-ci et d'une partie de la dotation des groupes parlementaires, ce qui permettrait de récupérer trois millions d'euros. Elle invite également à assurer la publicité des rémunérations.

En résumé, Mme Bernard affirme qu'il va falloir changer les règles, sortir de la stabilité européenne et investir dans des solutions durables. Si tel est le cas, elle soutiendra ces initiatives, pour autant qu'elles soient menées au service de la population.

Sur la question du non marchand, la députée remarque qu'une provision de 8 millions d'euros est évoquée plusieurs fois dans les documents budgétaires. Pourtant, elle ne comprend dès lors pas pourquoi les accords signés avec le secteur pour la période 2017-2019 ne sont pas directement intégrés dans les articles budgétaires.

Sur l'expertise numérique et la mise à disposition d'ordinateurs pour les élèves du secondaire, elle sollicite un état d'avancement du mécanisme à mettre place et de l'éventuel cahier des charges qui serait rédigé.

Mme Bernard aimerait comprendre à quoi correspond la hausse des crédits de sept millions d'euros en faveur de WBE par rapport à l'initial 2020 et de douze millions d'euros par rapport à l'ajusté.

Dès lors que les recrutements de personnel envisagés en vue du screening du ministère sont dotés d'un crédit de 200.000 euros, l'oratrice aimerait que le ministre indique s'il y a un lien avec le marché de consultance prévu ou si l'objectif est de recruter en interne.

M. Evrard salue l'approche globalisée des budgets pour les années 2020 et 2021, tout en rappelant que la commission parlementaire a déjà pu avoir un échange d'intérêt suite au conclave budgétaire dans le cadre de la crise sanitaire sans précédent.

Le lien entre ces deux années se traduit par la création d'un SACA afin d'assurer l'évolution du Fonds d'urgence vers un service administratif à comptabilité autonome qui s'inscrit dans une volonté de pérenniser son action.

Sans nier l'impact des problèmes sur la dette à long terme, il met aussi en évidence la responsabilité, le volontarisme et le pragmatisme du Gouvernement qui agit avec rapidité, à la fois dans un souci de résilience et de relance. A cet égard, ce ne sont pas moins de 360 millions d'euros qui sont investis en 2021.

Il entend les propos de Mme Bernard, mais il estime que la responsabilité politique est de résoudre l'équation entre les moyens pour faire aux urgences et tenir compte des réalités sans faire porter le poids excessif de la dette aux générations futures. Le budget 2021 est à ce titre orienté exclusivement vers les services aux personnes.

M. Evrard salue la vigilance à l'égard des paramètres qui se traduit par de nouveaux outils mis en place tels que le budget base zéro et le « spending review » de près 500 millions d'euros en vue d'affecter au mieux les crédits disponibles et d'analyser les opportunités.

L'évolution de la dette est certes inquiétante mais son monitoring adéquat doit aider à sa maîtrise. La conjoncture actuelle et les taux négatifs permettent de réaliser des investissements qui devront être performants au bénéfice des secteurs et du futur.

Au vu de la difficulté de l'exercice, le député identifie deux points importants qui méritent une réaction du ministre.

Le premier concerne la prévision de report de 264 millions d'euros sur l'année 2021 liée aux prévisions fort optimistes du Bureau fédéral du Plan (+ 6.5 % de croissance PIB) et avec l'espoir que l'épargne des citoyens permettra de relancer l'économie. Le second concerne la mobilisation de 750 milliards d'euros au niveau européen et l'espérance d'en obtenir au moins cinq milliards au niveau belge, dont 300 à 500 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce sens, le signal envoyé au Fédéral en faveur d'investissements dans le numérique et le plan climatique doit servir d'amorce.

A partir du graphique traduisant la perspective démographique et l'impact sur la « clé élèves », M. Evrard constate à la fois un boom démographique, un manque de place à Bruxelles avec une capacité d'accueil en baisse et l'éventuel effet négatif du décret inscriptions qui conduit des parents à scolariser leurs enfants en dehors de la Fédération. L'enjeu majeur a trait à l'attractivité des établissements scolaires francophones et celui-ci mérite une analyse pointue.

Le produit IPP intègre différents facteurs dont

la cotisation de responsabilisation pension (CRP) pour ce qui est relatif au financement de la pension des agents statutaires de la Fédération. L'évolution inquiétante des montants de 100 à 310 millions d'euros au cours des prochaines années conduit le député à demander si ceux-ci concernent également les OIP de la Fédération.

En rapport avec l'article 14 du dispositif des dépenses qui autorise les subventions facultatives en l'absence de dispositions légales, il s'agit de s'interroger sur le cadastre des subsides au vu de la difficulté d'encodage manuel et de l'intégration du logiciel comptable ERP-SAP; ceci en vue d'augmenter la transparence souhaitée par le ministre.

Avec la mise en place de deux nouveaux SACA (PPT et Fonds d'urgence), M. Evrard aimerait savoir de quelle manière le ministre envisage de mettre en place leur structure de gestion.

La progression de la dette de la Fédération pendant la législature va obliger à travailler au mieux sur les paramètres d'actions disponibles et poursuivre les efforts, à l'image des 113 millions d'euros du budget 2021 incluant un plan ambitieux de relance. Dans une perspective de vigilance, M. Evrard annonce son soutien aux budgets présentés.

Dans le cadre des compétences spécifiques du ministre, le député l'interpelle à propos du screening de la fonction publique qui doit permettre d'évaluer le cadre du personnel et la charge de travail de chaque service. Dans la mesure où un marché de consultance devrait être initié en 2021, il sollicite un calendrier prévisionnel de réalisation qui vise également la reddition des résultats de ce chantier.

En lien avec le recrutement d'un expert budgétaire pour les bâtiments scolaires, M. Evrard souhaite obtenir le planning du recrutement. Il en va de même pour l'important retard du dossier d'ouverture d'une crèche au sein du ministère initié par le ministre précédent, pour lequel le député apprécierait recevoir un complément d'information, tant en ce qui concerne les étapes à franchir que les moyens disponibles.

Mme Laffut rejoint son collègue par rapport à l'ensemble du travail déjà accompli par le Gouvernement.

En recettes, elle sollicite le ministre pour savoir si des discussions avec le niveau fédéral sont prévues pour aboutir à une solution de compromis concernant la répartition du produit de la vente des LTE, en sachant que l'article de base prévoyait initialement un crédit de 140 millions d'euros.

Elle réclame également un point sur les biens patrimoniaux dont la vente devrait alimenter les recettes en 2021 alors que montants prévus au budget semblent faibles. Pourtant, sur le site de la Direction générale des infrastructures, figurent

toujours des annonces portant sur des biens avec des montants largement supérieurs à l'article budgétaire, à l'instar de l'immeuble abritant l'ISIB, à la rue Royale à Bruxelles, mis en vente pour 6,5 millions d'euros.

Ensuite, les commentaires du décret-programme énoncent que le futur SACA dédié à l'urgence et au redéploiement des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait bénéficier, d'une part, du solde des 89 millions d'euros du fonds d'urgence et de soutien, mais aussi, d'autre part, des soldes budgétaires non consommés de l'enveloppe exceptionnelle de 150 millions d'euros mobilisée au conclave pour faire face à la seconde vague du coronavirus. Concernant plus spécifiquement l'enveloppe retenue cet automne, elle invite le ministre à fournir un éclairage sur les estimations prudentes de report des moyens en 2021.

Suivant la décision du Gouvernement du 7 avril dernier visant la création d'un fonds déconsolidé avec un financement participatif des citoyens, elle demande ce qui est prévu pour l'année 2021 et ce, en synergie avec le ministre-président et si le ministre a progressé dans la réflexion sur la manière dont ce dispositif pourrait profiter à la rénovation des bâtiments scolaires. Enfin, sa question porte sur le processus de recrutement d'un expert financier comme annoncé en octobre dernier pour épauler le Gouvernement.

M. Antoine souhaite d'emblée préciser que ses propos n'ont rien de personnel et s'inscrivent dans une perspective relative à l'existence même de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ajoute qu'il émaillera son propos d'images, compte-tenu du caractère aride des discussions budgétaires. Il commence par renvoyer au film de 1976, « La situation est grave mais pas désespérée ». Ce film traite d'une personne désargentée, une vieille aristocrate, un peu comme la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui croit pouvoir se sauver par la visite d'un ministre de la Culture, incarné par Michel Serrault.

La différence, c'est que, selon lui, la situation en Fédération est grave mais probablement désespérée. Il veut être lucide sur la situation et sur ce qui attend la Fédération. Son propos ne s'inscrit pas dans une démarche régionaliste, les compétences gérées par la Fédération touchant au gouvernail des valeurs d'une société francophone, pas simplement aux intérêts qui se trouvent davantage au sein des Régions. Il ajoute que dès lors que sont traitées les matières d'éducation, d'enseignement supérieur, de culture, d'aide à la jeunesse, de maisons de justice ou de sport, quel que soit le niveau de pouvoir, il faut les regarder avec infiniment de précaution, de respect, parce qu'elles sont essentielles à la vie en société.

M. Antoine relève que l'ensemble des députés sont tous peu ou prou sensibles à une solida-

rité Wallonie-Bruxelles. L'union recèle davantage de promesses et d'atouts que la division ou la scission. En ce sens, il veut rendre un hommage à la très curieuse Fédération Wallonie-Bruxelles.

Son groupe est conscient de l'extraordinaire gravité de la situation, en lien avec la pandémie et ses conséquences, difficiles voire désastreuses, qu'elles peuvent avoir pour certains pans de l'économie. C'est pour cela que le soutien de son parti à la délégation de pouvoirs spéciaux doit être interprété non pas comme un mandat aveugle et sourd mais, au nom de l'urgence, pour traduire le fait que les réponses doivent être à la hauteur. Il sera comptable des décisions qui seront prises, pourvu qu'elles soient fortes et efficaces. Le choix sera donc celui de la vérité et non d'une critique facile, qui ne correspondrait pas au caractère implacable des chiffres présentés.

A la suite de son préambule, en faisant une référence symbolique à un tableau du peintre Jérôme Bosch « Les Sept Péchés capitaux et les Quatre Dernières Étapes humaines », M. Antoine évoque ce qu'il appelle les sept péchés capitaux qui ont affaibli la Fédération :

- L'absence de territoire déterminé, qui pose un certain nombre de questions quant à l'applicabilité de certaines législations adoptées ;
- L'absence de capacité fiscale, qui implique que le consentement à l'impôt, qui fait partie de la relation essentielle entre le citoyen et ses décideurs, est biaisé. A l'époque où il était ministre du Budget, il a tenté de trouver des ressources financières via la publicité pour le financement des médias, avant de se rendre compte que sans territoire et sans capacité fiscale, c'était un leurre ;
- L'inexistence de solidarité des Régions. Les derniers transferts financiers des Régions vers la Fédération datent de l'époque où il était ministre et ils traduisaient le plus bel attachement des wallons et bruxellois à cette Fédération.
- La Flandre soudée en raison de la fusion de ses institutions régionale et communautaire, ce qui lui permet d'établir des glissements budgétaires bien plus souples que ceux qui peuvent être organisés au sud du pays. Cette Flandre est plus arrogante qu'elle ne l'a jamais été, espérant que les francophones soient demandeurs d'une nouvelle réforme de l'Etat ;
- Un Etat fédéral qui n'est pas toujours juste avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A l'exemple du coût des étudiants étrangers, si l'on se réfère à la loi spéciale de financement, qui détermine le montant qui doit être versé à la Fédération, ce dernier ne correspond en rien aux dépenses assumées par la

Fédération pour l'accueil de ces étudiants.

Le nombre d'étudiants européens notamment est une fierté mais également une charge. Il y a là un problème qui n'a jamais été réglé, bien qu'il puisse intéresser les flamands, qui ont autant de néerlandais que la Fédération ne comprend de français.

Le deuxième élément est la conséquence d'un compromis, c'est le fait que la Fédération n'a pas de liaison à 100 % au PIB. Lorsque la Belgique devient plus riche, la Communauté française ne bénéficie pas de la totalité de l'évolution de la croissance, puisqu'elle est liée à 91 % depuis la sixième réforme de l'Etat. A la base, la Fédération est donc privée d'une partie de la croissance qui, légitimement, lui reviendrait. Ce chiffre ne devrait pas être lié à l'assainissement de la dette publique, puisqu'avant le transfert de compétences, des moyens ont déjà été retenus.

La couverture insuffisante du coût des élèves. A cet égard, le ministre du Budget doit être critiqué. Le 14 mars 2019, une proposition de loi a été soumise par le cdH, instaurant l'obligation scolaire à 5 ans et cette proposition a été votée. Dès lors, il existe une charge nouvelle pour la part des enfants de 5 ans qui n'était pas scolarisés avant la modification du seuil de l'obligation scolaire. Dans cette logique, il demande pourquoi le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas saisi le Comité de concertation en exigeant les moyens de cette nouvelle charge imposée à la Fédération.

Il renvoie à la jurisprudence constante de la Cour constitutionnelle, relativement à la loyauté fédérale qui fait valoir qu'aucun niveau de pouvoir ne puisse créer de charge pour un autre, sans que ce dernier ne puisse lui réclamer les moyens liés aux obligations qui pèsent sur lui. Il y a là, considérant le carcan de recettes de la Fédération, un biais légitime de protestation à l'égard de l'Etat fédéral. Cela est d'autant plus vrai qu'on évoque une obligation scolaire à 4 ans voire 3 ans. La charge va donc augmenter.

Il faut donc mettre le pied dans la porte. Considérant qu'il y a une symétrie des majorités au niveau francophone, il serait facile pour le ministre du Budget de réclamer ces moyens supplémentaires à ses collègues du Gouvernement fédéral. Il y a donc un combat qu'il faut mener.

A propos des licences numériques, il observe que le Ministre Flahaut avait été particulièrement présomptueux en les intégrant dès l'abord de 2019 alors même que les fréquences n'étaient pas vendues. S'il faut plaider pour une sobriété numérique, notamment au regard de la 5G, il faut aussi regarder le marché européen (5 milliards d'euros en Italie, plus de 3 milliards d'euros en France, ...). S'excusant de le dire vulgairement, M. Antoine considère donc que la 5G est aussi une question

de « pognon ».

Là aussi, il réclame que le ministre puisse mettre le pied dans la porte et se faire entendre. L'accord fédéral a évolué avec une phrase précisant qu'une répartition des moyens sera faite en tenant mieux compte des recettes qu'il faudra transférer aux Communautés. Avec cette ouverture, il faut espérer qu'un courant d'air budgétaire sera opéré et que le ministre sera évalué par rapport à ce qu'il obtiendra de la négociation qui aura lieu probablement l'année prochaine.

Son dernier élément vise l'horizon de 2025 qui sera le début de la fin de la solidarité telle qu'organisée par la sixième réforme de l'Etat. Pour les francophones et les wallons, cela représente 743 millions d'euros dont 122 millions d'euros pour la seule Fédération. Pour lui, la cause francophone n'est défendue que par ce Parlement mais aussi par Bruxelles, mais elle doit également l'être au niveau Fédéral.

En conclusion, l'Etat fédéral n'est pas nécessairement juste avec les compétences qui sont celles de la Communauté française aujourd'hui.

- Sur le poids des pensions, la Fédération n'est pas seule à la cause dès lors que des communes, sont tout aussi affectées par cette mécanique des cotisations de pension de responsabilité. Dans le champ communautaire, vu les agents statutaires et contractuels, il pense pouvoir dire qu'en 2020, la Fédération en était à 86,793 millions d'euros et qu'en 2021, la Fédération sera au-delà des 126 millions d'euros. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas au bout de ses peines, étant donné que ces montants continueront de monter en puissance.
- Enfin, le dernier péché originel, ce sont les sourires de coin, les coquetteries des régionalistes, qui aujourd'hui disent qu'il faut laisser le temps agir, et que la Communauté française finira par disparaître. A son estime, il faudra toujours une forme de solidarité entre Bruxelles et la Wallonie et notamment pour certains acteurs qui se trouvent d'ailleurs plus à Bruxelles qu'en Wallonie.

La Fédération a toutefois pour avantage d'avoir pour gendarme un larron d'hier, puisque M. Jeholet a commis quelques déclarations qui sont aux antipodes de l'extraordinaire énergie qu'il déploie aujourd'hui pour faire vivre la Fédération wallonie-Bruxelles.

M. Antoine aborde le troisième point de son intervention et rebondit sur l'exposé du ministre, et sur ce que ce dernier a appelé la vigilance. Il salue sa prudence à l'égard de ce qu'il appelle la malédiction du virus. Pour l'humour, il souhaite le baptiser « la malédiction de Rascar-Capac », personnage des « Sept boules de cristal » de Hergé,

dans laquelle tout le secteur scientifique tombe en léthargie.

C'est un peu le cas à l'heure actuelle pour le monde culturel, de l'éducation ou sportif. Cette malédiction n'a pas fini de frapper. Aujourd'hui, le COVID a fragilisé l'économie, a anéanti deux saisons culturelles, affaibli le monde scolaire, ébranlé la passion sportive et surtout il a isolé certains jeunes en les privant d'attache culturelle et de liens sociaux. Le député voit à quel point cela pèse pour ceux qui respectent loyalement les consignes et il faudra par ailleurs un jour s'intéresser à la solitude qui pèse dans certains univers de jeunes.

M. Antoine a relevé certaines augmentations de dépenses de l'ordre d'environ 300 millions d'euros en 2020, mais sans savoir ce qui va réellement être engagé ou liquidé. Ainsi que la Cour des comptes l'a précédemment souligné, cette information sera connue l'année prochaine et sera versée au volet « SACA ».

Ce qui est connu, c'est une perte de recettes d'1,4 milliard d'euros. Cette situation est d'autant plus délicate que le sous-consommé ou le non-consommé traduit la très faible élasticité dans le budget. Le budget régional témoigne de davantage d'élasticité, pour passer à une politique d'investissement ou de subvention. Le Covid coûte donc très cher. En outre, en raison de l'incertitude de la durée de la crise, une autre question se pose.

A la lecture du budget, il semble que le ministre ait mis fin à la pandémie au 31 décembre 2020. En 2021, il y a un plan de relance avec le solde non utilisé de 2020. M. Antoine comprend la technique, mais il faudrait une provision. Aborder 2021 en se disant que le Gouvernement ne sera pas confronté à des dépenses, au moins durant le premier semestre, va amener à devoir encore dépenser pour soutenir les secteurs. Ce pari de ne pas avoir inséré de provision « pandémie » (« Buffer ») est une source d'interrogation en la matière.

En outre, M. Antoine aborde le maintien ou non de stabilisateurs économiques et sociaux, qui ne dépendent pas de la Fédération, mais auront des conséquences sur la Fédération et sur celles et ceux qui vivent de celle-ci. Le chômage économique est prévu jusqu'au 31 mars 2021, le droit passerelle et son doublement, jusqu'au 31 décembre 2020, et le moratoire sur les faillites jusqu'au 31 janvier 2021. La combinaison de ces éléments et leur maintien, sur lesquels M. Antoine reconnaît que le Gouvernement n'a pas de pouvoir, peuvent avoir des conséquences terribles pour la Fédération. Ici, ce seront des victimes de la crise de solvabilité, même s'ils ont surmonté la crise de liquidité. C'est là une deuxième raison pour plaider pour une provision « pandémie ».

Toujours relativement à cette malédiction du virus, il acte la suspension de la mise en place de certains aspects du Pacte d'Excellence, qu'il peut

comprendre. Il n'empêche qu'à ce fabuleux défi de l'excellence se voit ajouté le défi du numérique et probablement d'un enseignement hybride.

A cet égard, il faudra peut-être faire preuve d'un peu plus d'audace sur les classes hybrides le mercredi après-midi ou le samedi matin sacrifié depuis la crise pétrolière de 1974, la mobilisation de nos ressources afin de permettre aux élèves en décrochage de surmonter les difficultés qui sont les leurs ou la prolongation des horaires en journée. Il en va de deux années scolaires, la précédente et l'actuelle. Pour les élèves vivant dans un contexte plus difficile, cela risque de peser lourd sur leur parcours scolaire.

Enfin, il faudra vérifier la prolongation des mesures régionales qui ont une incidence également sur la pandémie.

M. Antoine applaudit au propos de M. le ministre relatif à la Banque centrale européenne (BCE). Aujourd'hui, si les taux d'intérêt sont bas, c'est parce que la BCE contient les taux, ce qui donne de la souplesse. Mais pour paraphraser l'ancien patron de la Banque De Groef Petercam, une dette actuelle c'est toujours un impôt futur. A un moment donné, il faudra rembourser. Il y aura conjonction des besoins de financement de l'année de référence et de financement des dettes arrivées à terme, puisque nous sommes dans une forme de dette perpétuelle.

Ces quelques éléments doivent rendre la Fédération prudente quant à la vitalité des compétences qui sont les siennes.

Dans la quatrième partie de son intervention, M. Antoine veut s'attarder sur les décisions du Gouvernement. Il y a eu d'heureuses décisions, des décisions controversées et certaines absences de décisions. Autour d'un arc-en-ciel, on commence par « l'arc-en-miel », suit « l'arc-en-décisionnel » pour terminer par un « arc-en-fiel ». Ce n'est pas toujours simple. La règle de trois, elle est rigoureuse en mathématique mais pas nécessairement en politique. A trois, on dépense à six mains. La règle de trois pèse dans une dynamique de majorité, et cela ira croissant au cours de la législature. La règle de trois en politique c'est : « pas d'efforts des uns sans sacrifices des autres ». On en arrive soit à de vrais arbitrages, soit à de la sédimentation politique.

A côté de la vigilance, dans les décisions controversées, M. Antoine relève que le ministre a considéré que son point fort était la transparence. Il faut concéder que 92 budgets ont été déposés sur 109, ce qui est un bel effort. Mais il souligne que si l'image est disponible, il manque toujours le son. A côté des chiffres déposés, il n'y a pas d'exposé particulier sur l'accompagnement, la réalisation de ces budgets. Les députés ne disposent donc pas des informations suffisantes pour évaluer les politiques du Gouvernement. La transparence reste

donc toute relative.

Dans le même sens, l'article 9 du décret du 20 décembre 2011 oblige à présenter deux trajectoires : l'une à politique inchangée, et l'autre prenant en compte des impulsions, des changements, des réformes qui ont été présentées comme basculantes. Aujourd'hui, il n'y a pourtant qu'une trajectoire, en violation de l'article 9 du décret, comme si le Parlement était confiné pendant quatre ans. La Fédération Wallonie-Bruxelles est dans un conservatisme total, ce qui est impensable lorsqu'on est dans la pandémie actuelle. Il eut été souhaitable que ce décret soit respecté, avec deux trajectoires.

Certes, on trouve le Pacte d'Excellence mais à la lecture des chiffres, il n'y aura pas de réforme de la formation des enseignants (le ministre Marcourt annonçait 152 millions, McKinsey 377 millions et le Segec 416 millions en faisant le choix du barème 401), pas de réforme des milieux d'accueils, pas de nouveaux moyens pour les bâtiments scolaires. En réalité, cette trajectoire à politique constante, c'est de l'humour. Elle a un juste un avantage, face à Moody's et d'autres, elle peut éventuellement passer mais il émet des doutes.

L'article 30 de ce même décret de 2011 impose le contenu minimal du compte général. Sa suspension a été décidée pour l'année 2021. M. Antoine n'a pas le sentiment qu'en 2021, dix ans après l'adoption de ce décret, que la comptabilité double sera établie, notamment par rapport à la situation de l'encours et la liquidation annuelle.

Toujours sur le manque de transparence, les propos du ministre sur les crédits non limitatifs donnent envie à M. Antoine de lui donner la communion et la confession. En donnant ou pas la confiance de dépenser des crédits de personnel sans les connaître, il n'y a pas de transparence parlementaire. Plus grave, étant donné le caractère non limitatif, ces crédits seront liquidés quoi qu'il arrive. En 2019, il y a déjà eu un dépassement de 11 millions d'euros. Cela peut donc conduire à des dépassements de crédits.

Dans le même sens, il n'y a aucune information sur les effectifs du ministère en 2020 et 2021. Avec une limitation des crédits et une évolution du nombre des effectifs, le calcul peut être établi. Mais à défaut de précision quant à ces effectifs, cela est impossible. En 2015, le Ministre Flahaut dépensait près de 257 millions d'euros contre 332 millions d'euros en 2020. Sur une législature, c'est donc 75 millions d'euros supplémentaires.

Les crédits non limitatifs dans un univers aussi évolutif avec des débordements méritent une information qui soit transparente quant aux effectifs et aux coûts de ces derniers.

M. Antoine ne peut pas donner de blanc-seing. Le meilleur exemple se trouve par ailleurs à WBE. Outre le fait qu'il n'existe toujours pas de contrat

de gestion, il y a une augmentation des crédits de 31,3 %. En valeur absolue, le budget passe de 9 à 12 millions. Les crédits non limitatifs sont donc préjudiciables et non transparents.

Un autre manque de transparence a trait au report des paramètres.

M. Antoine aborde ensuite le caractère agrégé des budgets des SACA avec des conséquences sur le périmètre de consolidation, étant donné qu'il est impossible d'aller vérifier de manière singulière la forme présentée de manière agrégée.

Relativement aux provisions pour 175 millions d'euros, l'intervenant ne discute pas le bénéfice attendu de ces provisions, mais il relève que ce n'est pas une petite somme. En terme politique, on ne s'est pas mis d'accord et on se mettra à table ultérieurement pour savoir qui aura quoi.

M. Antoine questionne enfin les transferts de la Loterie Nationale en demandant pourquoi et pour qui les recettes de la Loterie ne seront plus transférées à l'ONE et si une législation ne doit pas être modifiée relativement à la répartition de ces montants.

Dans cette non-transparence, le plus grave concerne l'absence de réponse aux exigences de la Commission européenne. Le 20 mars, relayée par le Conseil en date du 23 mars, l'Europe a permis une certaine flexibilité, ce qui était souhaitable et nécessaire par rapport à la mise en œuvre de la clause de sauvegarde générale qui permet d'exclure des mesures ponctuelles pour contrer les effets de la pandémie.

Toutefois, la flexibilité européenne doit être temporaire et liée à la pandémie. Cela ne doit pas, en outre, mettre en difficulté la soutenabilité des finances publiques. Tôt ou tard, dans le match entre les généreux et les frugaux, ces derniers reviendront. En tout état de cause, il faut donc lister les dépenses.

M. Antoine s'interroge donc quant à la création d'un SACA dans le cadre de la mise sur pied d'un Fonds d'urgence. Peut-être l'une des raisons est-elle d'avoir un instrument avec une comptabilité bien identifiée pour le justifier. Sur le plan politique, c'est un recul. Le bonheur de M. le ministre cette année était d'avoir un fonds alimenté par tous les articles budgétaires, un cavalier budgétaire généralisé. Autrement dit, le Parlement vote un budget et le ministre du Budget peut faire tous les glissements qu'il souhaite. Or, avec la création de ce SACA, ce ne sera pas le cas. Tant que le SACA n'a pas dépensé, il y a une opération interne qui n'impactera pas le solde SEC. Mais si des moyens pour lutter contre la pandémie ont été prévus, c'est bien pour les dépenser. M. Antoine s'interroge donc quant à l'intérêt de ce fonds qui prend la forme d'un SACA.

M. Antoine soulève une autre question, lan-

cinante, qui est celle de la différence entre les charges organiques et les dépenses de fonctionnement. Début 2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles avait 7042 enseignants en disponibilité dont 3340 enseignants en disponibilité précédant la pension de retraite. Il souhaite une actualisation de ces données et leur coût. Il resterait selon M. Antoine un petit millier d'emplois correspondant à des personnes qui sont payées mais ne peuvent être réaffectées. Il y a là un formidable gâchis, social d'abord, et financier ensuite, à un moment où la Fédération Wallonie-Bruxelles a besoin de bras. M. Antoine demande alors que la Cour des comptes soit sollicitée afin de chiffrer l'écart entre le nombre d'enseignants justifié par le nombre d'élèves et le coût qu'ils représentent. Dans la situation actuelle, M. Antoine estime que la vérité doit être connue.

Toujours quant à la transparence, M. Antoine pointe la « clé élèves » qui, lue de manière dynamique, est épouvantable. En 2006, la Fédération Wallonie-Bruxelles en était à 43,07%. En 2019, 42,68% et l'année prochaine à 42,28%. En 2025, elle serait de 41,66%. Ce qui signifie que chaque année, de manière mécanique, et quel que soit le ministre du Budget, ce dernier ne pourra qu'acter. En 2030, M. Antoine se projette dans une perte de 323 millions d'euros. On pourrait considérer que c'est en raison de la démographie ou de la diminution du nombre d'élèves, mais personne ne peut justifier le pourcentage de cette diminution démographique dans la détérioration.

M. Antoine pense qu'on ne peut pas se contenter de ne rien faire. Il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de communication structurée, publique, pour exposer que l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles va évoluer, à travers le Pacte d'Excellence, les investissements dans les bâtiments scolaires ou des formules d'immersion. Le monde scolaire est aussi un monde concurrentiel. Avec une communication de promotion, M. Antoine serait le premier à voter les crédits. Depuis des années, on prend acte des chiffres sans réagir. Vu les montants de perte, l'hémorragie est telle que ce n'est plus acceptable.

Un autre élément demande une réaction. Ce sont les enfants qui refusent toute forme de scolarité. Les enfants formés à domicile n'entrent plus dans le calcul du nombre d'élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2018-2019, il y en avait 1122. Pour la rentrée 2020-2021, on en est à 2419. Le nombre d'élèves qui sortent des radars de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc doublé. On peut ne pas y voir malice et considérer que ce sont des élèves dont les parents, en raison de la pandémie, souhaitent dispenser leur savoir, en prenant le temps.

La littérature, en France, qui connaît le même problème, renvoie à certaines populations qui ont d'autres convictions confessionnelles. Dans cer-

tains cas, ce sont les filles qu'on n'envoie plus à l'école. Cela pose la question de l'émancipation de la femme, de l'égalité des chances entre les garçons et les filles et donc cela mérite, au-delà de la question budgétaire, que celui qui a en charge l'égalité des chances se penche sur ce problème.

Le 2 octobre 2020, le président français a mis un terme à l'école à domicile qui n'est plus acceptée que pour des raisons de santé. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il demande s'il y a tout le moins une tentative de contrôle, de validation de la manière dont les parents donnent les cours. M. Antoine cite un cas dans sa commune, où la maman est formée, et où il n'y a pas de souci, mais craint que d'autres situations existent.

L'OCDE a mis en garde la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qu'une femme immigrée sur cinq seulement travaille. Il y a donc reproduction du modèle social. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles veut garder un caractère d'ascenseur social, le ministre de l'Égalité des chances doit tenter de savoir ce qu'il se passe. La formule de M. Macron n'est peut-être pas la bonne, mais il a réagi.

Enfin, il y a la fatalité des étudiants français. La Belgique est un pays ouvert qui, avec l'Autriche, n'a pas de *numerus clausus*. Certains vont s'en réjouir. Cela signifie que les néerlandais viennent en Flandre et que les Français viennent du côté francophone. Lorsque M. Antoine était ministre du Budget, le coût était de 100 millions d'euros. Aujourd'hui, selon son calcul, le coût de cet enseignement atteindrait 200 millions d'euros.

Vu le nombre de français accueillis, le système éducatif est performant. Mais c'est donc la pauvre Fédération Wallonie-Bruxelles qui paie pour tout le monde. Selon les chiffres de l'ARES, par rapport aux étudiants européens, il y a 20.000 français en Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'on le veuille ou non, cela pèse sur les budgets. Pire, cela affaiblit le niveau d'encadrement dans le supérieur.

La Ministre Simonet, à l'époque, avait décidé de passer de 30 à 20% d'étudiants français dans les études vétérinaires organisées à Liège. Avec un argument de poids pour se défendre auprès de l'Union Européenne, car même en limitant à 30%, en master, plus de 50% étaient français. Malheureusement pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les français réussissaient mieux que les étudiants belges francophones. Avec la conséquence qu'en Belgique, selon la Fédération des vétérinaires, il n'y a plus de vétérinaires ruraux et de relève. Les français retournent en France, avec un coût très important en la matière.

On peut renvoyer à Mme la Ministre Glatigny, qui annonce devoir rencontrer Mme Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur en France. M. Antoine considère qu'il y a quelque chose à faire. Un élément neuf est apparu en France. M. Macron a mis fin au *numerus clausus* en France. Peut-être

que cela aurait des répercussions positives en Belgique. En France, ils ont inséré le *numerus clausus* en 1972, avec une perte de 60 % de leurs médecins. Les maires doivent payer le logement, la voiture, pour avoir un médecin dans leur village. M. Antoine espère que Fédération Wallonie-Bruxelles aura un jour le courage de demander au Gouvernement fédéral d'arrêter le *numerus clausus*.

Pour faire suite au chapitre de la responsabilité du Gouvernement, M. Antoine aborde ce qu'il nomme « la duperie de Saint Boniface ». Il dit être mécontent car, après avoir négocié les accords de la St-Boniface, il avait été promis un meilleur respect de l'égalité

Dans les faits, une phrase d'Honoré de Balzac aurait dû être murie par le groupe de M. Antoine, qui dit : « le dévouement en politique est récompensé par la trahison ou par l'oubli ».

Il y a eu un compromis, le groupe cdH voulait un organisme autonome pour WBE, ce qui a eu un prix. Ce n'est pas pour autant qu'il faut renoncer car, depuis lors, un arrêt capital de la Cour Constitutionnelle donne à la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'à 2022 pour trouver une solution.

Lorsque l'on se penche sur les chiffres en la matière, on voit qu'un étudiant en primaire reçoit 1.200 euros au sein de WBE. Dans l'enseignement communal, ce montant est de 600 euros pour le subventionné et plus 900 euros en moyenne provenant du pouvoir organisateur. L'enseignement libre, quant à lui, c'est 600 euros de subventionnement plus les « fancy fairs ». Le petit élève qui franchit la barrière communale ou de l'enseignement libre n'arrive pas avec les mêmes moyens. On ne peut plus accepter cette rupture d'égalité et il invite le ministre à indiquer les raisons objectives qui justifient de telles différences.

En Flandre, c'est 90 % pour le subventionné, par rapport à l'officiel. Avec une telle mesure, tous les municipalistes seraient derrière le ministre. M. Antoine considère alors que justice serait faite. Pourtant, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement continue d'augmenter les dépenses de WBE, en l'absence d'un contrat de gestion.

Selon M. Antoine, l'article 24 de la Constitution est suffisamment clair. En outre, cela ne colle pas avec la réalité scolaire de fréquentation. Dans le primaire, 8,48 % des élèves sont scolarisés au sein de WBE. 49,07 % sont scolarisés dans l'officiel subventionné, tandis que le libre en accueille 42 %. Ces chiffres sont de 15 % pour l'officiel subventionné, 23 % pour WBE et près de 60 % dans le libre pour l'enseignement secondaire. Parce qu'ils ont choisi le libre ou l'officiel subventionné, les enfants sont pénalisés.

M. Antoine estime qu'au-delà du jeu politique, de la patience qui a été celle de son groupe, à un moment donné, cela doit suffire. M. Antoine sollicite donc la Cour des comptes pour déterminer

comment se traduirait, pour les trois réseaux d'enseignement, l'application des accords de la Saint-Boniface.

M. Antoine en arrive au chapitre qu'il appelle « l'orgueilleuse faiblesse du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Le tableau budgétaire présenté est manifestement une toile en trompe l'œil. D'abord, quant aux paramètres retenus, sur base des prévisions de croissance annuelle du Bureau fédéral du Plan, soit en juin et juillet -5 % pour arriver en septembre à -7,4 %, chiffres qui ne sont plus d'actualité.

M. Antoine s'interroge sur le caractère réaliste des données qui indiquent que la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait recevoir l'année prochaine 264 millions d'euros complémentaires. Philippe Donnay, Commissaire du Bureau du Plan, a d'ores et déjà annoncé qu'on serait probablement autour de -8 ou -9 %. Les 264 millions d'euros qui sont attendus en 2021 ne seront donc pas atteints.

Dans les faits, les coefficients et les paramètres pour l'année prochaine ne sont pas connus. En 2021, M. le ministre table sur une croissance de 6,5 % et une inflation de 1,4 %. Toutefois, M. Antoine rappelle les faillites qui sont annoncées, les mises en garde du Gouverneur de la Banque Nationale ou encore l'augmentation du chômage en Wallonie (+ 50.000). Il s'interroge donc sur l'espoir d'une croissance de 6,5 % en 2021. Cette projection semble extraordinairement optimiste par rapport à ce qui attend la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors même que le Bureau du Plan a mis en garde tous les responsables politiques par rapport au taux de croissance.

Avec 264 millions d'euros qui vont s'évaporer en grande partie et un taux de croissance qui sera positif mais probablement lors de la seconde partie de 2021, M. Antoine considère qu'un « *buffer* » eut été intéressant. En recettes, il lit une augmentation de 10,8 % qui, faute de réalisation concrète aura un impact négatif sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant au périmètre de consolidation, les soldes des établissements d'enseignement supérieur, basés sur une règle de trois, sont présentés à zéro. Or, les budgets tels qu'ils sont présentés affichent -40 millions d'euros. Pourtant, à la différence des années précédentes, l'enseignement supérieur est confronté à la pandémie et au problème des subsides sociaux. Dès lors, considérer que l'enseignement supérieur fera les mêmes résultats en temps de pandémie est très peu probable.

Hors enseignement, l'impact SEC est affiché à 102,4 millions d'euros. M. Antoine espère que ce chiffre sera atteint. Mais lorsque l'on prend en partie les réserves de l'ONE, on ne peut avoir le même impact positif l'année suivante sur le périmètre, puisqu'une partie des réserves a disparu. Dès lors, M. Antoine s'interroge quant à la manière d'avoir

un tel périmètre de consolidation hors enseignement.

L'encours de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous la précédente législature, a baissé. Aujourd'hui, l'encours repart de plus belle. Au 31 décembre 2017, il était de 338 millions d'euros et fin 2021, les projections sont établies à 419 millions d'euros. Les crédits non limitatifs présentés par M. le ministre n'inspirent pas M. Antoine en la matière, puisqu'ils représentent 6.560 millions d'euros.

Selon M. Antoine, la situation n'est pas seulement préoccupante, elle est grave. Les dépenses ont progressé de 13,13 % alors que les recettes n'ont progressé que de 11,52 %. Cela signifie qu'y compris lors de la précédente législature, la Fédération Wallonie-Bruxelles vivait au-dessus de ses moyens. Entre 2019 et 2020, les dépenses ont augmenté de 8,1 % alors que les recettes ont diminué de 7 %, en raison de la pandémie. L'écart se creuse de plus en plus.

On peut y opposer, comme le fait le ministre, qu'en 2021, les dépenses n'évoluent plus que de 0,3 %. Mais cette augmentation est établie par rapport à l'ajusté, qui était historiquement haut. M. Antoine déclare qu'il aurait souhaité un montant établi par rapport à l'initial 2020. Les recettes, quant à elle, sont établies à +18 %. Or, tant les taux de croissance que les 264 millions d'euros ou le périmètre de consolidation peineront à permettre cet équilibre entre recettes et dépenses. La meilleure preuve, c'est que lorsque le premier budget a été présenté, une trajectoire avec un déficit annuel de 750 millions d'euros jusqu'en 2024 était annoncée. Une deuxième annonce prévoyait une trajectoire avec un déficit de 880 millions d'euros par an. Aujourd'hui, nous en sommes à 1 milliard d'euros.

Pendant 5 ans, le déficit ne fera qu'augmenter. Rarement, dans l'histoire du Parlement, les députés n'auront été autant dépossédés de leur prérogative d'affectation des crédits. M. Antoine espère qu'un jour, le président du Parlement demandera le respect de la spécialité budgétaire.

L'orateur aborde plusieurs annonces qui n'ont pas eu d'effet.

Relativement aux bâtiments scolaires, M. Antoine revient à une journée d'étude du 22 octobre 2020. Plus de 50 % des bâtiments datent d'avant l'exposition universelle de 1958. Le Gouvernement a mandaté des experts pour chiffrer les montants nécessaires pour une remise à niveau.

M. le ministre annonce plus de 2 milliards d'euros de besoins. Cela fait, une fois ventilé, 250 millions d'euros pour WBE, 633 millions d'euros pour l'officiel subventionné et 147 millions d'euros dans le libre. C'est le besoin établi pour avoir des bâtiments en ordre. Or, au sein des pays de l'OCDE, la Fédération Wallonie-Bruxelles est à la

remorque quant à l'investissement dans les bâtiments scolaires, alors que pour l'ensemble des bâtiments publics, la Belgique se trouve dernière, avec l'Allemagne.

Il constate également que les surfaces utiles ne sont pas les mêmes. Pour WBE, la surface est de 20 mètres carrés, alors qu'elle est de 10 mètres carrés pour l'officiel subventionné. Cela pose la question de la mobilisation des bâtiments de WBE pour d'autres réseaux. M. Antoine cite l'exemple, à Wavre, de l'Athénée Maurice Carême dans lequel il n'y a presque plus d'élèves.

La couverture financière est connue. Pour WBE, tout est payé, alors que pour l'enseignement officiel subventionné, la couverture est de 60 %. L'enseignement libre, lui, ne bénéficie de rien. M. Antoine convient que les programmes prioritaires, notamment la création de places, sont à l'actif des précédentes majorités gouvernementales. Le souci, c'est que la majorité wallonne prévoit la neutralité carbone d'ici 2040. Cela signifie que le ministre Henry impose à la Fédération Wallonie-Bruxelles de créer 150 écoles par an pendant 20 ans ; soit trois par jour. Entre ces objectifs et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a donc une grande différence.

M. Antoine entend les formules proposées qui passent par un PPP, un financement alternatif ou d'autres formules. Il demande alors pourquoi ne pas passer par l'emprunt. En effet, lorsque la dette vise la couverture de frais de fonctionnement ou de personnel, elle est critiquable. Mais lorsqu'il s'agit de bâtiments, cela magnifie l'actif et répond à un besoin. Pour un emprunt à taux négatif, la Fédération Wallonie-Bruxelles avait la possibilité et l'a toujours, d'emprunter, ce qui signifie que ses bâtiments seront moins chers et que des budgets vont pouvoir être libérés à des fins pédagogiques, à terme. C'est un moment historique pour emprunter pour les bâtiments scolaires. M. Antoine demande au Gouvernement d'être ambitieux. C'est le moment d'avoir des immobilisés financés à bon compte.

Dans le cadre des rivalités régionales, les 50 millions d'euros annoncés par la Région wallonne pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires à travers le programme UREBA sont une bonne nouvelle. Ce qui est intéressant dans ce programme, c'est qu'il n'y a pas de différence entre les écoles. Le CO2 ne connaît pas cette différence. L'avantage de la répartition des crédits de ce programme, c'est qu'elle se fait sur base de la qualité du projet (75 % de subsides ou 80 % sont liés à la qualité technique).

M. Antoine conclut en reconnaissant que son propos est extrêmement critique, mais que si le Gouvernement est au rendez-vous, il en sera légitimement encensé. Or, ce travail n'est pas simple en raison de la règle de trois en politique.

Le député revient sur le caractère grave ou préoccupant de la dette. M. Antoine précise que même si les taux d'intérêt sont bas, le maintien d'un niveau élevé d'emprunt dans le temps n'est pas bon. Aussi, en 2013, la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles était à 6 milliards d'euros. En 2020, elle est de 10,7 milliards d'euros.

M. Antoine considère que les dépenses et les recettes courantes doivent tendre à un équilibre de plus en plus proche tandis que l'emprunt peut et doit être réservé à l'investissement. Cela répond en outre aux demandes de l'Union européenne, de même que pour la flexibilité offerte par l'Union européenne dans le cadre de la pandémie. Une institution dont le seul avenir est de vivre de la dette est condamnée. Aujourd'hui, il a des craintes quant à l'endettement qui, en 2024, devrait être de 130 % des recettes.

Le député conclut que la Fédération Wallonie-Bruxelles est au-devant d'heures sombres, étant donné qu'on ne peut répondre ni de la durée ni de la souffrance de la pandémie, qu'il y a une fragilité originelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que les décisions controversées du Gouvernement ne sont pas à la hauteur de ce qui peut légitimement être espéré, étant donné également le problème de l'égalité des élèves, l'optimisme du Gouvernement, la détérioration constante du rapport dépenses-recettes, ou encore l'explosion de la dette.

Certes, il y a des points positifs, telle l'aide européenne, qui doit être mentionnée, mais qui nécessite de passer par la cage aux fauves. Après les fauves européens, et notamment les hongrois, les polonais et les slovènes, il y aura les fauves belges. Et, enfin, le match entre francophones. Et ils ont tous faim.

M. Antoine souhaite terminer sur une phrase d'un philosophe « L'infortuné sans espérance ne peut être heureux qu'en dormant ». Il demande donc au ministre du Budget de se réveiller.

M. Segers considère que ce budget s'inscrit dans un contexte historique qu'on peut espérer ne vivre qu'une seule fois. Il salue le travail accompli par le Gouvernement, les collaborateurs et les députés qui doivent exprimer leur point de vue dans un climat complexe.

On vit une crise dont il y a encore tout à apprendre, mais on peut être rassuré de la réaction des femmes et des hommes à la lecture du budget proposé. Les choix posés par cette majorité s'inscrivent avec une réelle responsabilité face à la détresse

Ceci exige une attention particulière aux questions populistes et conspirationnistes et engage à exprimer ce qui est réalisé. Les choix qui sont faits répondent à l'urgence et ce malgré la difficulté à devoir répondre entièrement au drame sociétal actuel. L'enjeu est de pouvoir lire dans les budgets qu'ils ne déstructurent pas les efforts démo-

cratiques accomplis, secteur par secteur. L'orateur insiste sur l'importance d'échanger sur ces budgets pour comprendre les positions des uns et des autres.

Si on ne peut pas, aujourd'hui, simplement promettre une vie sans virus ou suppléer à l'ensemble des activités perdues, il faut appeler à une gestion et une gouvernance renforcées. Le budget 2021 doit être celui de la transparence avec une volonté réelle d'expliquer aux citoyens et aux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles en quoi on peut y trouver des réponses face à la crise, article par article.

M. Segers constate la volonté de répondre à la dite crise dans tous les secteurs avec une accélération de la déclaration de politique communautaire et le déploiement de moyens adaptés.

A propos de l'ajustement 2020, le député admet que l'exercice est difficile tant les chiffres sont chamboulés, notamment à la hausse en dépenses. Ces données traduisent les efforts accomplis en matière d'urgence alors qu'il faut constater la chute importante de recettes liée à la décroissance induite et, pour y répondre, le Gouvernement a proposé un double effort de 89 millions d'euros et puis de 150 millions d'euros

A ce stade, il va falloir analyser les aides qui intègrent des marqueurs politiques importants afin de s'assurer qu'un maximum de personnes a pu bénéficier des efforts accomplis et que les opérateurs ont bien réorienté les moyens reçus. Notamment vers les acteurs de première ligne.

A titre d'exemple, M. Segers cite un article du budget relatif à la promotion de Bruxelles doté de 800.000 euros, non liquidés à cause de la crise, en se demandant s'il ne fallait pas liquider tous les articles budgétaires pour que les tiers puissent en bénéficier.

La tension née entre les opérateurs non reconnus et qui fonctionnent habituellement avec des recettes privées est mise en exergue de par le fait que la crise les a conduits à se tourner vers la Fédération, au même titre que des citoyens. Cet appel traduit bien le fait que le budget public permet d'impulser un soutien.

En lien avec l'identification des personnes de deuxième et troisième lignes (vacataires du secteur événementiel, par exemple, ...), la question de la mise en place d'une Conférence interministérielle (CIM) Budget reste dès lors soulevée afin de pouvoir y examiner les espaces qui impulsent des politiques et la manière d'accéder à ceux qui en ont besoin. L'enjeu est bien de favoriser un dialogue entre les entités du pays qui puisse aider à ce que chacun fasse au mieux et à sa mesure.

De manière générale, le souhait émis est aussi de vérifier si des opérateurs reconnus ne se retrouvent pas avec des augmentations de provisions

injustifiées.

M. Segers concentre également son intervention sur les aspects du développement durable, sur des efforts en matière de transition numérique et de gratuité, les bâtiments scolaires, l'aide à la création, la jeunesse, ou encore le sport. En effet, au-delà réponse à la crise, le Gouvernement entend également œuvrer à la mise en œuvre de la déclaration de politique communautaire.

M. Segers souhaite que l'Ecole d'administration Publique puisse se mettre en place correctement. Dès lors, il invite le ministre à préciser si la réduction des moyens en 2020 a un impact sur sa concrétisation. Par rapports aux retards dans les travaux des bâtiments, il s'agit de pouvoir l'éclairer sur l'utilisation des moyens non engagés (provision ou nouvelles affectation).

En matière de recettes, le débat de l'année dernière avait porté sur la volonté de dégager de nouvelles recettes et cette réflexion doit pouvoir se poursuivre. Il s'agit donc d'expliquer quel a été l'impact de la crise sur ce questionnement ainsi que d'expliquer les choix posés en matière d'indexation de certaines recettes plutôt que d'autres en 2021.

Ces dernières années, l'intervenant acte l'augmentation de certains articles tels la valorisation des diplômes. Pourtant, en 2021, il interroge le ministre sur le fait que la progression ne soit plus aussi importante

Il interpelle le ministre à propos de la diminution du crédit relatif aux postes de détachés pédagogiques ainsi que sur la réflexion du Gouvernement liée aux fonds européens dont devrait bénéficier la Belgique. Sur ce point, le député estime plus sage de ne pas les inscrire avant d'en connaître le montant et il aimerait connaître l'état des discussions avec les autres niveaux de pouvoir, le choix des représentants désignés par la Fédération et la manière d'envisager l'inscription des crédits futurs

La « clé élèves » est un réel enjeu lié à l'attractivité de l'enseignement. Pour y répondre, une cartographie doit s'envisager afin de mieux repérer les zones en crise et le débat doit s'accélérer à propos de l'opportunité de l'apprentissage d'une deuxième langue chez les jeunes en tant que pilier d'une nouvelle attractivité.

Le cadastre des ventes et propriétés conduit M. Segers à vouloir comprendre la perception du ministre dans ce dossier en termes de valorisation et d'opportunités, au-delà des moyens financiers qu'une vente peut dégager. Ce cadastre doit aussi permettre d'aider à la transition climatique et de réfléchir aux choix d'investissements pour l'avenir.

Pour le budget 2021, l'orateur pointe l'existence d'une provision de 50 millions d'euros non encore affectée. Ce budget a la volonté de valoriser l'humain dans un équilibre entre les investis-

sements pour les personnes et pour les bâtiments, ces derniers aidant à valoriser le patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la rendre résiliente en cas de nouvelle crise.

Concernant les infrastructures, l'enjeu de la qualité architecturale est également posé avec le souci d'intégrer l'impact climatique et leur rôle de lien dans la ville. En conséquence, le plan d'investissements des bâtiments doit faire l'objet d'une attention particulière.

M. Segers aborde la question culturelle et les bons historiques qui peuvent être obtenus à travers les budgets multiples qui traduisent la présence de la culture à travers de multiples autres compétences (maison de justice, relations internationales, enseignement, sport, ONE,...).

Face au populisme croissant et au risque de fragmentation de la société, il faut pouvoir démontrer que la Fédération Wallonie-Bruxelles investit massivement dans la culture et se redéploie à travers elle.

Plus globalement, il faudra s'assurer que les efforts d'investissements faits en 2021 puissent se poursuivre de manière structurelle, sans qu'une autre crise potentielle puisse y porter atteinte.

En se tournant vers le secteur du non marchand, le commissaire suggère au ministre de préciser la portée de la provision de 8 millions tout en insistant sur le fait que les accords 2017-2019 sont traduits dans les budgets et que la provision ouvre déjà de nouvelles perspectives dans certains secteurs.

Il l'invite également à faire le point sur les affaires pendantes devant la justice qui pourraient engendrer des dépenses non prévues (ex : recours relatif aux rémunérations au sein des ESAHR).

Sur un plan plus technique, M. Segers évoque le Décret II du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française qui est notamment à la base de transferts inscrits au budget à destination de la COCOF au travers d'un mécanisme intra-francophone de répartition.

Aussi, il souhaite savoir si le coefficient actuel est bien celui qui a été conclu dans le cadre de l'accord, comment il évolue au cours du temps et quel est l'impact sur la dotation à la COCOF. Ses questions visent à envisager la révision d'un mouvement budgétaire dans le cadre d'un échange avec les homologues de cette entité.

Les 37 millions d'euros prévus pour les infrastructures conduisent le député à demander si la liste des projets est d'ores et déjà arrêtée et quels sont les liens potentiels avec les fonds européens qui seraient dégagés.

S'agissant du Fonds écoreuil, il s'agit d'indi-

quer si la crise a amené le ministre à réfléchir à la possibilité de l'ouvrir à d'autres secteurs.

Pour conclure, M. Segers se dit heureux de ce budget optimiste qui ne fait pas place à l'austérité et qui est orienté vers les secteurs.

En lien avec l'évocation de Jérôme Bosch, par M. Antoine, le député fait référence à l'œuvre de 1470 « *La Force* », peinte par Sandro Botticelli. L'artiste en utilisant le noir met en valeur les personnages, l'humain. Dans cette logique, il convient de voir émerger l'espoir et la beauté humaine de l'individu dont on est privé à l'heure actuelle. La crise, par sa noirceur doit également permettre de révéler le beau. L'enjeu de la renaissance est posé en considérant que 2021 peut être le début de quelque chose qu'il faut construire à travers le budget présenté. Tout en restant vigilant, il faut bâtir l'avenir.

M. Heyvaert indique que la déclaration de politique communautaire reconnaît l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique. Comme partie prenante à l'Accord de Paris, la Fédération doit mener une action décidée en s'adressant aux secteurs et à la société civile.

En l'absence de définition commune de recettes et dépenses impactant l'environnement dans le cadre du « green budgeting », il y a lieu de voir comment le Gouvernement met en valeur transversalement son engagement climatique à travers le budget, en sachant qu'un seul article budgétaire ne peut traduire l'ensemble de l'ambition.

Il ne faut pas oublier les générations futures qui méritent des efforts dès 2021. En ce sens, le député demande comment sont dirigées les dépenses pour assurer un investissement pérenne et donner de la valeur ajoutée à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Soiresse Njall indique qu'il faut faire face à un défi démocratique à un moment où le fossé qui se creuse entre les politiques et les citoyens et citoyennes est un danger permanent pour notre société et plus spécifiquement pour notre démocratie. Ce danger prend de l'ampleur parce qu'il s'ancre de plus en plus au sein des couches les plus défavorisées de la population.

Avant la crise sanitaire, plusieurs organismes sérieux alertaient sur les fractures sociales et culturelles qui faisaient gagner du terrain à la désaffiliation citoyenne. La Fondation Roi Baudouin ou le Réseau Wallon de Lutte contre la pauvreté attirent l'attention sur la pauvreté infantile, la Ligue des Familles ou ChanGements pour l'Egalité (Cgé) insistent sur les charges qui pèsent sur les familles et entraînent des inégalités scolaires. UNIA et même l'ONU, dont les experts sont venus enquêter en Belgique, ont pointé le caractère structurel des discriminations de certaines parties de la population qui ne s'estimaient plus incluses dans les projets de société portés par les institutions des différents ni-

veaux de pouvoir de notre pays.

Fort de ce constat, l'accord de Gouvernement a fait de la lutte contre les inégalités un axe transversal de la politique Gouvernementale. Cela s'est traduit dans le budget ajusté de 2019 et dans l'initial de 2020.

Mais comme son groupe le soulignait à l'époque, le député estime que des efforts restent à faire ; ce que rappelle d'ailleurs la crise sanitaire. Irrémédiablement, le fossé continue à se creuser. Les enquêtes sur l'adhésion aux mesures prises par le politique le prouvent : la démocratie est sous pression.

La priorisation de l'égalité des chances est donc une question profondément démocratique. Des familles, des citoyennes et des citoyens attendent du politique des mesures de justice sociale, des mesures d'inclusion sociale, culturelle et démocratique pour se sentir pleinement appartenir à la société. Plusieurs milliers d'entre eux de toutes conditions sociales et de toutes origines l'ont exprimé le 7 juin dernier dans la foulée de la bourrasque George Floyd venue des États-Unis.

Ces personnes ont ainsi exprimé cet étouffement lent et pernicieux qu'elles subissent à travers le racisme et les discriminations et un rapport de la Banque Nationale de Belgique leur a donné raison. Pour M. Soiresse Njall, lutter efficacement et de manière structurelle contre les discriminations est un véritable investissement car le contraire équivaut à laisser évaporer du talent et des richesses.

Pour toutes ces raisons, les choix et les efforts budgétaires importants annoncés par le Gouvernement le confortent dans l'idée que ce dernier a bien pris la mesure historique de la situation dans laquelle on se trouve. En découvrant ces mesures, il respire un peu mieux en voyant les moyens consacrés à l'égalité des chances presque doubler par rapport à l'initial de 2020 (augmentation de 75.000 euros à UNIA, renforcement d'initiatives de lutte contre le racisme et les discriminations, ...), en voyant que le Gouvernement prend le contrepied de celles et ceux qui sont tentés par certaines décisions de régimes « illibéraux » en matière droits humains et en constatant que ce Gouvernement maintient sa volonté politique de faire des droits des femmes une priorité budgétaire avec une augmentation de vingt pourcent.

Enfin, en tant qu'enseignant, il respire un peu mieux lorsqu'il voit que le Gouvernement dégager cinq millions d'euros en vue d'œuvrer avec l'objectif idéal que les enfants, surtout ceux issus de familles défavorisées, puissent bénéficier de repas gratuits basés sur une alimentation saine, bio et durable pour tous et toutes. Ce dossier sur lequel il intervient régulièrement est une priorité pour les écologistes car la prise en charge des besoins essentiels des enfants dans le cadre scolaire est fondamentale pour la réussite de leur socialisation.

Celui-ci observe également une hausse des crédits destinés à la rénovation des sanitaires scolaires, ce dont il se félicite. Dès lors que le Ministre a annoncé un budget de 25 millions d'euros pour prolonger ces projets, il s'interroge sur l'existence d'un ou plusieurs appels à projets, sur les balises qui seront fixées ainsi que la temporalité.

Il rappelle qu'à plusieurs reprises, en commission, il a insisté sur l'importance du nombre, de la propreté, du degré d'intimité des sanitaires, pour respecter ce qui est un besoin physiologique primaire de l'enfant.

Enfin, il salue la concrétisation de ces engagements budgétaires qui laissent entrevoir de l'espoir dans cette période si difficile et son groupe y jouera pleinement son rôle.

M. Magdalijs souligne que DéFI a un attachement tout particulier pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans le processus budgétaire, il voit d'abord les menaces qui pèsent sur l'institution. Êtres fragiles financièrement, voire exsangues, menace évidemment l'existence même de la Fédération mais menace aussi Bruxelles, Ville francophone et internationale, face aux appétits des néerlandophones.

Il pense qu'affaiblir le lien entre la Wallonie et Bruxelles coûtera aussi à la Wallonie parce que Bruxelles reste attractive par exemple en termes d'emplois et en termes culturels. La Fédération est un ciment fort entre francophones et probablement un indispensable stabilisateur de l'Etat belge. Et la stabilité est porteuse de croissance, de bien-être et de prospérité.

L'intervenant en appelle donc à la concertation nécessaire et de façon large, notamment sur les matières socio-économiques.

Sur base de l'échange relatif aux écoles à Bruxelles, à leur attractivité et à l'impact sur la « clé élèves », il souligne que la réputation et les langues sont des facteurs essentiels qui poussent les parents bruxellois à scolariser leurs enfants en Flandre. Il plaide donc pour sortir les langues de la logique et de l'agenda du Pacte pour un enseignement d'excellence afin d'accélérer l'attractivité de leur apprentissage et de pouvoir enfin tenir la promesse de Madame Onkelinx.

M. Magdalijs considère qu'il y a une incertitude sur la réalisation des recettes en 2021. En partant certainement de plus bas, il y a donc une incertitude sur les soldes et sur le déficit qui viendra alimenter l'endettement. Il invite le ministre à préciser s'il s'est ménagé une certaine flexibilité dans l'exécution des dépenses et si nécessaire, s'il a envisagé de limiter certaines de celles-ci afin d'éviter de creuser aveuglement le déficit de l'exercice.

Confrontés à une crise sans précédent, sans de marge de manœuvre réelle, avec un tel endettement et afin d'éviter le sang et les larmes d'une

consolidation budgétaire colossale, il faut faire preuve de rigueur. Et être rigoureux, ce n'est pas l'austérité, ce n'est pas manquer les objectifs sociétaux que nous devons rencontrer, mais se mettre en capacité de les rencontrer aujourd'hui, demain et après-demain. La crise étant toujours bien là, il paraît au député qu'il faut ausculter au plus près les opérateurs de tous types qui sont de la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris ceux qui ne sont pas subventionnés. Il faut aller auprès d'eux, non pour arroser mais pour tenter, dans la mesure des moyens, de compenser les pertes de chiffres d'affaire ou de recettes. Il demande donc dans quelle mesure le Gouvernement mène une analyse financière de la situation des opérateurs et comment il compte calibrer les interventions de crise sur cette base. Ceci afin d'assurer une complémentarité avec ce que font les autres niveaux de pouvoir, comme le niveau fédéral pour les revenus de remplacement ou la Région bruxelloise qui est d'ailleurs intervenue par des forfaits sans trop tenir compte de la nature des activités des opérateurs.

S'il a bien compris le propos, le ministre se projette dans une logique future de croissance de recettes supérieure à celle des dépenses. Il demande pourquoi ne pas commencer immédiatement par l'application de normes de croissance sur des parties du budget tel que le personnel administratif ou le contrat de gestion qui ont bénéficié de croissances de dépenses supérieures aux recettes. Il s'agit de diminuer les coûts de gestion au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En plus des « spending review », du « deficit spending », il est possible d'envisager des coûts compressibles.

M. Magdalijs cite le rapport de la Cour des comptes en ces termes « Pour l'année 2021, le déficit est réduit de près de moitié (1,2 milliard d'euros) par rapport à celui de 2020. Il est cependant au moins deux fois plus important que celui constaté au cours de la période 2014-2019. Les dépenses 2021 restent stables par rapport à l'ajustement 2020 (+0,3 %). Hors dépenses exceptionnelles spécifiquement dédiées à la crise sanitaire (328,8 millions d'euros), leur croissance moyenne sur les exercices 2020-2021 est de 4 % ».

A la suite, il veut savoir quelle est la part des investissements essentiels dans cette croissance de 4 % car, si ce n'est pas cette part qui alimente la croissance des dépenses, alors on ne va pas dans la bonne direction. Et si on ajoute des investissements à des coûts de gestion excessifs, alors il s'agira probablement d'une mauvaise dette.

L'orateur demande au ministre s'il est en mesure de faire le détail de la masse de crédits dédiés aux investissements de l'administration centrale mais aussi des SACA, OIP et autres organismes consolidés afin d'avoir un baromètre essentiel. S'il n'est pas vraiment disponible, il revendique que la CIF fasse ce travail afin de s'assurer que les inves-

tissements nets soient très largement positifs, au budget mais surtout au compte.

S'il entend bien l'évocation du lissage des amortissements, il aimerait qu'il soit indiqué si cet élément est une des causes de la réduction de la durée des emprunts ou si d'autres enjeux sont poursuivis. Il rappelle la Fédération est bel et bien exposée à un risque de taux, certes pas dans l'immédiat mais, à l'heure de discuter de ce budget, l'état de la situation actuelle est que l'Institution n'a à léguer aux générations futures, là et maintenant, qu'une dette et des infrastructures les plus souvent obsolètes. Il faut donc pouvoir leur transmettre un patrimoine qui aidera ces générations à rencontrer leur défis et à avoir des armes pour se défendre.

M. Magdalijs sollicite les chiffres relatifs au ratio charges d'intérêts/recettes car, sauf à se tromper, il constate une augmentation de plus de cinq millions d'euros de charges d'intérêt entre 2020 et 2021 avec un service de la dette directe équivalent à 1,97 % des recettes.

Investir est une nécessité et de nombreux plans sont évoqués. En ce sens, le député demande si le Gouvernement a eu l'idée de connecter ces initiatives au pacte national pour des investissements stratégiques. Pour lui, cet outil reste pertinent (mobilisation des autorités publiques et des investisseurs privés) mais il voudrait connaître l'avis du ministre sur sa volonté de continuer à le défendre, notamment en Comité de concertation. Ce plan peut aussi être lu à la lumière des aides européennes et il faudra réclamer sa part pour ce qui peut constituer un investissement dans notre jeunesse et dans le développement des francophones.

Par rapport au SACA « Urgence et redéploiement », il entend qu'il n'est pas possible de présenter un budget à ce stade, mais il aimerait en connaître l'agenda afin d'avoir une vue rapide de ce service. Il souhaite qu'il soit indiqué si le Fonds va être maintenu et devenir la principale source de recettes du nouveau SACA.

Comme la Cour des comptes, il relève une contradiction entre les dispositions légales du budget initial et le décret-programme quant à la destination des crédits du Fonds d'urgence, à savoir qu'ils peuvent financer tous azimuts ou réserver les moyens au SACA « Cellule d'urgence et de redéploiement ». À cet égard, il sollicite un commentaire du ministre.

Pour le deuxième SACA relatif au Programme Prioritaire de Travaux, 140 millions d'euros sont inscrits dont 90 millions d'euros sont destinés au report de fin d'exercice qui sera d'ailleurs augmenté de l'ordre de 8 millions d'euros. En ce sens, le député voudrait en savoir plus sur l'évaluation de ce montant et sur l'encours transféré au SACA.

Il éprouve une difficulté avec le fait de ne pas intégrer l'impact SEC de l'enseignement supérieur

dès lors que les budgets des organismes sont disponibles en annexe du budget déposé au Parlement et qu'il faut pouvoir les utiliser. Par ailleurs, l'évaluation de la sous-évaluation de 102,4 millions d'euros établie par la CIF est sans doute correcte mais cela reste une spéculation sur ce qui sera fait en fin d'exercice. Au-delà du budget et des intentions politiques qu'il traduit, les comptes confirment les réalisations et permettent de vérifier les prévisions.

M. Magdalijs souhaite un état des opérations de swaps car si leur impact est positif sur les soldes, il constate une diminution de celui-ci (35,4 millions d'euros à l'initial 2020 à 33 millions d'euros en 2021).

Le recours aussi large aux crédits non limitatifs est un vrai problème car au-delà de la transparence souhaitée par le ministre, le budget est acte d'autorisation en rapport à des crédits déterminés. Ce n'est pas un droit à dépenser et à régulariser lors de l'établissement et de l'approbation des comptes généraux. Il faut aussi lier ceci aux libertés que le Gouvernement s'accorde en matière de nouvelles répartitions, de possibilités de positions débitrices de certains fonds et des nombreuses provisions à redistribuer. Il y a donc lieu d'envisager des moyens de mieux respecter le travail parlementaire et le caractère limitatif des crédits accordés.

Après avoir entendu le ministre sur ses compétences fonctionnelles et en se référant au rapport de la Cour des comptes, l'orateur demande si le bilan social (effectifs des personnels du ministère) sera fourni au Parlement, dès lors qu'il devra figurer en annexe des comptes en partie double et la liste des projets au travers des crédits supplémentaires sollicités.

Concernant la gratuité des repas basée sur un double volet de subventions 70 %-30 %, il y aurait lieu de préciser la dynamique de subventions auprès des établissements scolaires retenus. En effet, il faut pouvoir déterminer si on compte sur les réserves de trésorerie des écoles ou s'il y a une intervention avec une première tranche en amont des charges à supporter par l'école.

M. Magdalijs acte la remise à zéro des charges d'amortissement pour l'Espace 27 septembre et Surlet de Chokier. Cette pleine propriété suppose aussi d'envisager les rénovations de ces immeubles avec une planification à mettre en place.

M. Devin réagit aux propos de M. Antoine et lui relatant les longues discussions de la commission des Pouvoirs locaux au Parlement wallon à propos du CRAC, du comité de concertation et des pouvoirs locaux.

Sur le budget présenté, il considère qu'on ne peut pas à la fois réclamer des aides multiples et s'étonner de la hausse des dépenses.

Il y a un an, lors de l'examen du budget, on

était loin d'imaginer que quelques semaines plus tard, les vies des citoyens seraient bouleversées. Pourtant, le Gouvernement avait dans son budget, l'empreinte d'un Gouvernement déterminé à mener une politique d'investissements conséquents pour les générations futures et dans l'humain.

Que ce soient les moyens consacrés au Pacte, à l'enseignement supérieur, à la recherche ou encore à la culture, ce premier budget traçait en effet les contours d'une législature qui mise son action sur le bien-être collectif.

Pour le député, le ministre du Budget défendait, avant les prémices de la crise sanitaire, une position claire et déterminée qui consiste à privilégier un endettement d'opportunité lié aux taux d'intérêt très bas. Un rendez-vous était fixé fin mars, début avril pour un premier ajustement budgétaire de nature plus politique.

Un an plus tard, la population est à nouveau confinée et cette commission en partie à distance rappelle l'incertitude dans laquelle on est encore plongés pour gagner la bataille contre le virus.

La pandémie qui a frappé de plein fouet, à la veille du printemps, a totalement immobilisé des pans entiers de la vie professionnelle, familiale, sociale, culturelle et sportive.

M. Devin fait le constat que le Gouvernement a saisi directement l'ampleur de la responsabilité qui lui incombait en mettant en place - sans attendre - le dispositif du Fonds d'urgence et d'autres systèmes d'aide et de soutien aux secteurs selon leurs spécificités.

Depuis mars, il est resté à l'écoute en permanence des secteurs pour ajuster la manière la plus adéquate de les soutenir. Au-delà de pallier l'urgence liée à la crise sanitaire et à l'arrêt quasi total de toute forme d'activité, le Gouvernement a commencé à bâtir un monde plus durable et solidaire avec des ambitions fortes pour la relance et l'amélioration des conditions d'apprentissage des jeunes (visites de terrain, d'écoles et d'association).

Comme le ministre l'évoquait la semaine passée dans le Journal L'Echo, « *les Gouvernements ont fait le choix salvateur d'éviter l'austérité* ».

C'est dans la lignée de ce qui est prôné par le ministre que M. Devin se réjouit de constater un changement de paradigme dans le chef d'une série de dirigeants d'institutions européennes et de personnalités politiques connues jusqu'il y a quelques mois pour réclamer davantage d'austérité. Il espère que la clause dérogatoire au Pacte de stabilité ne sera d'ailleurs pas réactivée pour permettre une relance durable.

Le veto scandaleux de la Hongrie et de la Pologne qui refusent que les aides de l'Union européenne soient conditionnées au respect de l'Etat de droit non seulement met à mal les plans natio-

naux de relance mais démontrent également la fragilité au sein de l'Europe des valeurs démocrates que nous défendons.

En sa qualité de ministre du Budget mais également de l'Egalité des chances, l'orateur n'a pas de difficulté à imaginer que le retard pris au niveau de l'Union pour la relance de 750 milliards d'euros préoccupe le ministre au premier plan alors que de nombreux experts du monde académique et associatif en Belgique et à l'étranger mettent en garde sur les risques importants de l'accroissement des inégalités liées à la crise.

A cet égard, l'accord relatif à l'impôt sur la fortune du Gouvernement fédéral lui semble une juste contribution des hauts patrimoines à la crise.

Comme cela a déjà été évoqué à de nombreuses reprises, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne prélève pas d'impôt et ses recettes dépendent essentiellement de la Loi spéciale de financement. M. Devin sait que le ministre travaille sur différents scénarios pour renforcer la possibilité d'action de l'Institution. Ces derniers mois ont prouvé à quel point l'enseignement, l'accueil de la petite enfance, le sport et la culture étaient les ciments fondamentaux du taux de bien-être par habitant.

Il y a un an, on évoquait l'urgence que législatif et exécutif travaillent ensemble pour apporter des réponses concrètes à la lutte contre la pauvreté et particulièrement la pauvreté infantile. Il y a quelques jours l'Unicef communiquait ses chiffres. Avec la crise du COVID, la pauvreté infantile frapperait 25% des enfants en Belgique. Malgré les différents dispositifs mis en place par les pouvoirs publics, de très nombreux ménages ont basculé ces derniers mois dans la précarité.

L'action du Gouvernement et les différentes initiatives du ministre ces derniers mois ont témoigné de la mobilisation pour lutter contre la fracture numérique, un droit à une alimentation saine, la mise en place d'un cadre respectueux et qualitatif aux élèves et aux équipes pédagogiques, et pour renforcer la lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, le ministre a veillé à faire fonctionner dans ces moments particuliers les services aux citoyens avec une fonction publique réactive et à l'écoute des besoins des wallons et des bruxellois.

Dans la poursuite de son exposé, le député souhaite quelques éclaircissements sur les points suivants qu'il adresse au ministre :

- des informations plus précises sur la conclusion du nouveau financement de 600 millions d'euros conclu avec l'Agence de la dette afin de rencontrer nos besoins de financement et son analyse de l'attractivité de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les marchés ;
- En ce qui concerne le Plan d'investissement en

lien avec la stratégie européenne, malgré l'attitude indigne de la Pologne et de la Hongrie, l'état de la négociation avec les différentes entités ;

- Le solde de la deuxième enveloppe de 150 millions d'euros prévue dans l'ajustement budgétaire et les politiques qui seront soutenues par cette deuxième enveloppe, en lien avec les Fonds d'urgence et de redéploiement ;
- Les pistes d'action qui seront menées pour la transition numérique en 2021 à propos du plan stratégique numérique ;
- La manière, au regard du doublement du budget prévu pour cette politique, d'adapter ou revoir, le cas échéant, les projets pilotes de gratuité des cantines scolaires ;

En conclusion, M. Devin confirme sa volonté de rester dans le sillage tracé par le Gouvernement sur base de la vigilance et de la transparence évoquées par le ministre. En conséquence, il lui accorde sa confiance.

M. Sahli aborde le plan de relance européen de 750 milliards d'euros en dénonçant l'attitude de la Pologne et de la Hongrie qui ont non seulement concrétisé leur menace de le bloquer mais pas seulement, puisqu'ils ont également paralysé le budget pluriannuel 2021-2027 de 1.074 milliards d'euros. Cette attitude est liée au fait qu'ils refusent le mécanisme d'octroi des moyens conditionné au respect de l'état de droit.

A l'heure où la pandémie remonte partout en Europe, le député ne peut que déplorer ces choix de refus des libertés fondamentales d'expression, d'aller et venir et d'indépendance de la justice.

M. Sahli compte sur le Gouvernement pour porter haut et fort la voix de la Fédération Wallonie-Bruxelles autour d'une vision ambitieuse d'un projet européen renforcé, respectueux de l'Etat de droit et pour tout mettre en œuvre afin de faire aboutir le plan de relance essentiel à la Fédération et pour ses acteurs de terrain.

Il se souvient également que lors des derniers échanges avec Unia, les questions liées à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations ont été évoquées. Avec la crise du Covid, l'urgence politique de tous se mobiliser contre la violence et les discriminations est redoublée. Il souhaite connaître les priorités immédiates du ministre avec les moyens complémentaires dégagés pour cette compétence. Par ailleurs, pour faire le lien avec la fonction publique, il aimerait connaître les projets menés en 2021 pour promouvoir la diversité au sein du secteur public.

M. Lepine aborde les bâtiments scolaires en lien avec le budget et le décret-programme. Il constate une augmentation considérable des

moyens inscrits à la division organique qui permettront le développement du programme prioritaire des travaux, ce dont il se réjouit. A cet égard, il propose que le ministre fasse part de l'état d'avancement dudit programme.

Mme Cremasco salue la dotation du programme prioritaire des travaux mais dans un premier temps, elle se dit peinée de constater une baisse des trois autres fonds. Cependant, ayant entendu l'explication du ministre, elle se veut rassurée.

Sur les projets UREBA, la députée a bien noté l'intention de les faire converger par rapport aux plans d'infrastructures avec des crédits de 50 millions d'euros. Si l'agenda ne sera pas facile à gérer, elle insiste sur ce dossier important, notamment dans le cadre de l'ambitieux chantier des bâtiments scolaires avec l'enjeu de la qualité architecturale.

Mme Schyns aborde la thématique des bâtiments scolaires par le prisme du projet de rénovation des sanitaires pour lequel 10 millions d'euros sont prévus en 2020 et 15 millions d'euros en 2021. Elle salue l'effort budgétaire en précisant que le premier appel à projet avait laissé beaucoup de demandes en attente. Le ministre annonce un deuxième appel à projet pour lequel la députée souhaite connaître la date précise de lancement, le caractère éventuellement commun des critères fixés par rapport au premier appel, la date d'échéance pour le dépôt des projets par les Pouvoirs organisateurs ainsi que les contacts avec le Fonds BYX dans le cadre de la sensibilisation et de la gestion des sanitaires, au-delà de leur rénovation.

Quant au numérique, l'enjeu de l'équipement des enseignants et des familles est posé et ce Gouvernement a prévu des moyens. Cependant, si le Gouvernement précédent avait prévu une prime de 100 euros/an pour l'utilisation par l'enseignant de son propre matériel informatique, il semblerait que les montants pour cette prime soient inscrits aux articles de base relatifs aux traitements relevant de la compétence de la ministre de l'Education.

La ministre a bien confirmé que les enseignants qui sont dans les conditions prévues par le décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs recevront bien la prime en décembre 2020 et 2021. Elle a par contre ajouté que le Gouvernement n'a pas fait le choix de l'accorder à d'autres acteurs en considérant que l'enjeu de l'équipement des enseignants fait l'objet d'une réflexion approfondie. Mme Schyns invite donc le ministre à communiquer des informations sur ces projets en ajoutant que la prime annuelle de 100 euros est défiscalisée, ce qui ne serait pas

forcément le cas avec une prime tous les cinq ans.

Pour les familles, il apparaît dans les tableaux budgétaires un crédit de 10 millions d'euros en 2020 pour couvrir 5 % de la population de chaque école à titre de premier pas (circulaire n° 7831 du 16 novembre) et de 15 millions d'euros en 2021, dernier montant pour lequel le ministre est invité à préciser les modalités du mécanisme et leur efficacité (ex : via une plateforme).

Tableaux de synthèse et budgétaires

Division organique 11

En matière de bien-être sur le lieu de travail, à l'AB 01.03.06 « Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail », **Mme Bernard** veut comprendre pourquoi le crédit est égal à zéro.

Une question est également posée à l'AB 12.34.06 « Conventions inhérentes à la Médecine du travail » qui est réduite d'1,5 million d'euros.

A l'AB 33.02.31 (programme 3) créée sur base de l'AB 01.02.31 ayant le même objet, à savoir le « Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité », **M. Soiresse Njall** constate que les crédits ont été augmentés de 895.000 euros pour la prise en charge de nouveaux opérateurs labellisés sur base du décret et l'augmentation des subventions accordées et/ou des bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projets.

A cet égard, il demande combien de nouveaux projets pourraient être ainsi labellisés pour une période de trois ans et quelle est la répartition entre les nouveaux projets labellisés et l'élargissement des montants octroyés. Il souhaite également savoir si nombre de bénéficiaires dans le cadre des appels à projets est déjà pensée.

A l'AB 41.01.31 « *Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations* », la hausse de 25.000 euros vise une évaluation et une éventuelle adaptation du décret de 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination à réaliser avec le Parlement. Il s'agit pour le député de savoir si cette enveloppe vise la mise en place de la commission d'experts et si le Gouvernement a déjà adopté un agenda.

Division organique 12

A l'AB 01.10.15, « *Provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement* », dans le cadre du plan d'investissements de transition numérique, **M. Evrard** relève que l'objectif est de permettre la création d'un mécanisme d'accès au matériel informatique à prix préférentiel pour les parents, à travers la mise en place d'une centrale d'achat ou d'une formule de location-achat de matériel. Dans cette logique, il demande un éclairage sur le cahier des charges, les échéances, les éventuels autres projets retenus et l'ambition du fonds de solidarité

évoqué dans l'exposé général.

Division organique 19

A l'AB 01.02.11 « *Provision vaccins* », **Mme Bernard** souhaite savoir si cette provision est liée au Covid.

Division organique 44

L'AB 01.08.01 « *Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places* », fait l'objet de l'attention de **M. Soiresse Njall** et de **Mme Schyns**.

Cette dernière demande s'il s'agit bien de la prime unique, c'est-à-dire la subvention en attendant la première subvention de frais de fonctionnement en janvier qui suit la première rentrée. En outre, elle sollicite la liste des projets attendus pour la création d'écoles en septembre 2021 ou 2022.

A l'AB 12.05.01 « Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme », la députée souhaite un état des lieux pour l'année 2021.

M. le ministre remercie les membres de la commission pour leurs différentes questions auxquelles il souhaite apporter des réponses précises.

A l'attention de **M. Antoine**, il fait valoir d'emblée qu'il aurait pu évoquer d'autres tableaux de Jérôme Bosch, tels « La Tentation de Saint Antoine » ou « Le Jardin des délices ». Il aurait pu aussi évoquer « Hippolyte Calys », le savant fou qui annonce la fin du monde dans « L'Etoile mystérieuse » d'Hergé. Cependant, en ce 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le ministre préfère mettre l'accent sur ces femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui attendent du soutien dans leurs actions et leur émancipation (chercheuses, artistes, sportives, enseignantes, journalistes, accueillantes,...).

Monsieur Antoine veut le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière. Il veut les dépenses supplémentaires, la diminution de la dette et le sourire du ministre du Budget. D'un côté, le député reconnaît l'importance de projets politiques tels que le Pacte d'excellence, mais au même moment, il reproche l'augmentation du déficit et de la dette.

D'un côté, il reproche l'augmentation des dépenses mais il en propose de nouvelles : un soutien plus important face à la crise, une campagne de communication pour l'attractivité de notre enseignement, le refinancement de l'enseignement libre, un soutien plus important au non marchand, c'est-à-dire des dépenses qui impactent le budget ordinaire.

D'un côté, le député reproche les dérogations au décret WBFIn, mais il ne salue pas la création du SACA urgence qui vise à ne plus déroger à WB-

Fin.

En conclusion de son avant-propos, puisqu'il a demandé au ministre de se réveiller, le ministre lui suggère amicalement de se ressaisir.

Concernant le futur budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les éventuelles conséquences sur sa place dans la maison Belgique, le ministre souligne que les Pouvoirs publics partout en Europe sont confrontés à un défi immense, inédit, qui consiste :

- d'abord, à court terme, à protéger les populations de l'épidémie et de ses conséquences, ce qui implique des moyens financiers importants, mais également à ne pas couper dans les moyens octroyés aux secteurs et aux services à la personne malgré la diminution des recettes ;
- ensuite, à permettre le redéploiement de l'économie afin de réparer les dégâts de l'épidémie et répondre aux aspirations légitimes de la population, ce qui implique également des moyens financiers importants, notamment pour les investissements et pour développer le rôle de croissance des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Fédération a répondu à la crise à la mesure de ce qui est possible pour ses finances publiques et elle a dû le faire et le fait toujours dans l'urgence. Or ce n'est pas dans l'urgence qu'on change de modèle.

À cet égard, la Fédération n'a pas à rougir de sa santé financière par rapport aux Régions.

Il faut admettre que l'incertitude est importante sur le contexte macro (la croissance, l'évolution de l'épidémie) et sur les conséquences de l'arrêt des mesures d'aides fédérales. La Fédération Wallonie-Bruxelles a repris les chiffres du Fédéral qui peuvent être contestés mais toute autre option aurait été plus contestable. C'est la moins mauvaise solution que de se baser sur les estimations reçues.

Il va donc falloir gérer, dans les prochains mois les aides apportées aux secteurs, le financement à moindre coût de la dette et la recherche d'une dynamique budgétaire qui permette une maîtrise du déficit, principalement sur le budget hors investissement (« budget ordinaire »), tout en maintenant les ambitions de la déclaration de politique communautaire et en constatant positivement que sa mise en œuvre a pu être accélérée par la crise.

Tel Sisyphe, comme ça été le cas ces dernières années, la Fédération doit remonter la pente vers un équilibre courant de ses finances publiques, sauf que cette fois-ci la pierre a roulé un peu plus loin, un plus bas de la colline. Le travail sera donc mené afin que cette pierre remonte au-dessus, vers

l'équilibre courant.

Concernant *l'absence de trajectoire budgétaire pluriannuelle*, le ministre rappelle que la trajectoire intègre le Pacte d'Excellence, la montée en puissance de la CRP (cotisation responsabilisation pension), la montée en puissance de la réforme de la formation initiale des enseignants sur l'organisation des cursus.

Une autre trajectoire dans ce brouillard d'incertitudes n'aurait pas eu beaucoup de sens.

Concernant *les dérogations à WBFin* (crédits non-limitatifs, structure du budget), en particulier sur la question des crédits non-limitatifs, le Ministre rappelle que l'approche du budget 2021 a été choisie sur base d'une recommandation de la Cour des comptes, et ne fait que rendre transparent ce qui existe depuis des années. Il s'agit bien d'une amélioration dans la transparence même si, dans l'absolu, le ministre rejoint la critique et s'engage à une amélioration avec des suggestions qui peuvent également venir du Parlement ou de la Cour des comptes.

Par ailleurs, il faut rappeler que le décret budgétaire empêche de faire n'importe quoi avec ces crédits non limitatifs. En effet, les éventuels dépassements de crédits doivent être régularisés par une répartition de crédits, ce qui oblige dès lors le Gouvernement à rester à l'intérieur du montant global des autorisations de dépenses que le Parlement lui a conférées. Si le dépassement a lieu en toute fin d'année, par exemple au moment du paiement de la prime de fin d'année pour les enseignants, alors on autorise le dépassement qui est régularisé dans les comptes.

Concernant *la suspension de l'annexe au compte général*, celle-ci est liée à la prudence de la DGBF. Le ministre n'exclut pas de proposer éventuellement de supprimer la dérogation à l'ajustement en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Globalement il faut rappeler qu'on réduit les dérogations à WBFin, notamment avec la création du SACA pour remplacer le Fonds d'urgence.

Sur *les provisions* trop importantes, il faut quand même admettre qu'elles sont assez bien circonscrites pour l'indexation, le refinancement de l'enseignement supérieur, le non-marchand ou pour les investissements. Les provisions sont adoptées parce que les modalités restent à préciser.

Concernant *le Fonds d'urgence*, il est reproché au Gouvernement de faire comme si la pandémie se terminait le 31 décembre 2020. Pourtant, c'est faux puisque le SACA Fonds d'urgence continuera à être opérationnel en 2021. Le Gouvernement dispose par ailleurs des pouvoirs spéciaux pour faire face aux éventualités et cela se ferait alors en toute transparence vis-à-vis du Parlement

qui recevra dans tous les cas tout arrêté dès son adoption.

Quant au montant pour le transfert, le solde n'est pas définissable à ce stade puisqu'il dépend des dépenses qui seront encore effectuées cette année, et qui dépendent de l'instruction administrative des dossiers, qui peut prendre un peu de temps. Il n'y aura pas de perte de moyen et l'ensemble du solde sera versé sur le SACA.

La gestion du SACA sera assez légère, puisque les administrations fonctionnelles interviendront dans l'instruction administrative des dossiers. Le SACA ne fera « que » payer et établir le budget et la comptabilité. Le Gouvernement gardera le pilotage des décisions et des projets qui seront affectés à ce SACA.

Concernant *les clauses européennes* (clause de flexibilité, clause dérogatoire générale), le ministre rappelle que la clause de flexibilité permet à certains Etats membres, hors période de crise comme celle du COVID, de déroger aux règles budgétaires sous certaines conditions, en déduisant de leur solde l'impact de certains investissements ou réformes structurelles. Les conditions d'accès à cette clause sont très restrictives, notamment pour les investissements, ce qui intéresse le plus en fonction des projets à venir du Gouvernement. La difficulté n'est pas une raison pour ne pas essayer et ne pas plaider au sein des instances adéquates pour assouplir ce cadre et le ministre suppose que le Gouvernement pourra compter sur le soutien des parlementaires.

Plus fondamentalement, il faudrait revoir la cadre des règles budgétaires et avoir une forme de dérogation générale qui puisse être appliquée aux investissements.

Pour 2020 et 2021, la clause dérogatoire générale a été activée par l'Union européenne et elle a suspendu l'application des règles budgétaires telles que l'obligation pour les états membres de réduire chaque année le montant de la dette en % du PIB et la règle d'un déficit qui ne doit pas être supérieur à un certain seuil du PIB. La Commission a jugé que la Belgique répondait aux conditions qui lui permettent d'en bénéficier, puisque les mesures doivent être temporaires et doivent répondre à la crise COVID. C'est également le cas pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et les dépenses du Fonds d'urgence.

Le Fonds d'urgence et après, le SACA, sont donc créés afin de bien identifier ce qui correspond à ces mesures temporaires liées à la crise COVID.

Concernant *l'efficience des dépenses* (« spending review », cadastre des subventions), le ministre indique que, pour le « Spending review, l'analyse sera faite dans un premier temps par l'administration et les cabinets. Par ailleurs, le Gouvernement a candidaté à un programme d'appui mis à disposition par la Commission européenne

pour bénéficier d'une expertise technique, notamment sur la méthodologie d'analyse des dépenses et son intégration dans les travaux préparatoires à l'élaboration du budget. Les éventuels ajustements budgétaires consécutifs seront bien entendu soumis au Parlement.

Le cadastre des subventions existe, mais l'aide du SAP va permettre d'automatiser le travail, ce qui permettra d'avoir une image encore plus nette de la manière dont la Fédération finance les différents secteurs.

Concernant *la clé élève*, il faut rappeler qu'une diminution de la clé n'implique pas une diminution du nombre d'élèves mais c'est le rapport avec la Flandre qui importe.

Quant à l'opération de communication pour améliorer la clé élève, le Pacte d'Excellence est plus ambitieux et se voit complété par le chantier des bâtiments scolaires et l'attractivité des écoles. Ces éléments pris ensemble vont peut-être provoquer un phénomène inversé en termes de fréquentation des écoles et aider à lutter contre l'enseignement à domicile.

En effet, s'il reste à déterminer si ce type d'enseignement impacte la clé, il n'empêche que l'élève doit être le plus possible à l'école et des différentes facettes de l'enseignement. Pour autant, il ne s'agit pas de supprimer l'enseignement à domicile. La liberté d'enseignement est garantie par la Constitution et il faut la conserver en veillant à sa juste application.

Concernant *les étudiants français*, le ministre rejoint le constat selon lequel la dotation fédérale est insuffisante puisque la présence de ces étudiants impacte plus la Fédération que les moyens reçus pour l'assumer. Mais si elle augmente, elle devrait être accordée par l'Etat français.

Des réflexions sont en cours autour d'un éventuel fonds européen doté par les Etats et qui permettrait de compenser le coût supporté.

Pour ce qui concerne la réduction du nombre d'étudiants français en études vétérinaires, elle n'a été permise que pour des motifs de santé publique, ce qui n'est pas transposable à tous les cursus.

Concernant ce que M. Antoine appelle la « *Duperie St Boniface* », le ministre rappelle que la Cour constitutionnelle a donné du temps à la Fédération pour apporter une réponse à cette question importante, qui n'appelle pas une réponse précipitée. La question est complexe et il faudra réfléchir de manière collective pour aboutir à la meilleure solution.

Il faut toutefois rappeler que la Cour a reconnu que la Fédération pouvait accorder des moyens supplémentaires à WBE, notamment pour son rôle de Pouvoir organisateur.

Concernant *la cotisation responsabilisation*

pension (CRP), celle-ci a été intégrée dans le budget ajusté 2020, à l'initial 2021 et dans la projection pluriannuelle. Cette cotisation augmente en effet graduellement jusqu'en 2028 pour dépasser 400 millions d'euros.

Le mécanisme est différent dans les OIP (« pool des parastataux »), mais il entraîne également des coûts supplémentaires chaque année.

Concernant **les recettes de vente de fréquences**, les négociations relatives à la répartition du prochain dividende numérique n'ont pas encore été entamées, mais le Gouvernement fédéral s'est engagé à ce qu'une part significative des recettes issues des mises aux enchères reviennent aux Communautés et a, en outre, prévu le blocage de ces recettes sur un compte tiers.

Il se confirme que le Gouvernement sera particulièrement attentif à garantir les intérêts de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le 23 novembre, le thème a été inscrit à un Comité de concertation et il a été rappelé la mise en œuvre de cette partie de la déclaration Gouvernementale fédérale.

Concernant **les budgets et organismes du périmètre**, par rapport à l'absence d'exposés particuliers, la volonté est faire mieux la prochaine fois, mais la dynamique est positive.

Sur **l'impact des universités à zéro**, le ministre indique que le budget des universités n'est pas en crédits limitatifs, c'est-à-dire que les universités peuvent changer complètement leur budget en cours de route sans accord du Gouvernement ou du Parlement.

A cet égard, on constate qu'elles communiquent systématiquement des impacts négatifs pour finalement terminer en positif. La meilleure estimation consiste dès lors à les mettre à zéro.

Dans le cadre de WBFIn 2 qui devrait arriver au Parlement dans quelques semaines et qui ne concerne pas les universités, le Gouvernement a chargé la ministre de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec le ministre du Budget, de renforcer le pilotage de l'impact SEC des universités.

Concernant **l'agrégation des budgets des SACA enseignement (écoles WBE)**, il y a une difficulté matérielle extrêmement importante d'annexer 400 budgets et par ailleurs, ça a peu d'intérêt d'avoir le budget individuel de chaque Athénée.

Le futur décret WBFIn 2 chargera WBE du travail en lui permettant de faire des regroupements.

Concernant **le Fonds écoreuil**, le ministre indique qu'on peut certainement réfléchir à l'accès par d'autres opérateurs au Fonds. Toutefois, le ministre rappelle la contrainte liée au montant des réserves du Fonds Ecoreuil qui avoisinent aujourd'hui 121 millions d'euros suite à la ponction de 7,5 millions d'euros pour le Fonds d'urgence. A

l'heure actuelle, +/-110 millions d'euros sont utilisés dans le cadre des avances vers les actuels opérateurs.

De plus, des plafonds d'intervention par nouveau secteur demandeur devront être appliqués comme c'est déjà le cas d'ailleurs pour les actuels opérateurs.

Plus largement, il y a une réelle volonté d'amplifier le rôle du Fonds écoreuil et d'élargir son utilité. Cette réflexion s'inscrit avec d'autres liées au financement d'investissements.

Concernant le Non-Marchand, le ministre conçoit qu'il peut paraître particulier de recourir au terme « provision » pour l'accord précédent du non marchand. Toutefois, le terme est maintenu car les enveloppes sont reprises sous une allocation budgétaire afin de pouvoir assurer son suivi; c'est donc une provision au sens budgétaire.

Évidemment, il en va autrement pour la provision des 8 millions d'euros, comme premier pas amené à évoluer en fonction des prochaines négociations.

Concernant **l'égalité des chances**, le député Soïresse Njall est remercié pour son appréciation positive des efforts réalisés en matière d'égalité des chances, notamment dans le cadre des enveloppes budgétaires 2021.

Concernant les 895.000 euros pour la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, il n'y a pas encore de décision sur la répartition de ce montant supplémentaire entre l'appel à projets annuel et les projets à labelliser. L'appel à projets 2020 a conduit à des demandes largement supérieures aux moyens disponibles. Selon une première analyse des services, il semble qu'une vingtaine de projets pourraient être labellisés afin d'assurer un impact concret, effectif et durable et un haut niveau de qualité à la réalisation du projet.

L'évaluation du décret discrimination datant de 2008, elle devra évidemment faire l'objet d'une concertation qui associera le Parlement, des experts et la société civile. Il n'y a pas encore de timing précis mais il faudra aussi tenir compte des travaux du Plan interfédéral de lutte contre le racisme qui prévoit l'évaluation des dispositifs en vigueur et une harmonisation de l'ensemble des législations.

Le ministre confirme l'absence de mesures concrètes définies, mais il y a un souhait de combattre les différentes formes de discriminations encore bien présentes par des initiatives ciblées dont notamment des appels à projets et/ou campagnes de sensibilisation dans le domaine.

Il faut y ajouter la mise en œuvre de différents plans qui vont être adoptés (plan racisme et plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBT) et de la déclaration de politique communautaire en soute-

nant ces personnes, en particulier par la création de refuges.

Concernant les cantines scolaires, l'augmentation substantielle de 5 millions d'euros démontre la volonté d'améliorer l'offre de repas gratuits et de qualité nutritionnelle dans l'enseignement maternel. Il s'agit en effet d'une opportunité politique de lutter contre la pauvreté qui va générer des effets vertueux à long terme.

Un appel à projets sera lancé début 2021 pour l'année scolaire 2021 /2022 avec pour objectifs d'amplifier chaque année la mesure pour couvrir davantage d'enfants et d'être attentif au développement durable (en intégrant autant que possible des produits sains, bios, locaux).

Concernant la question relative aux réserves des écoles, le montant de la subvention est calculé de manière à couvrir le coût des repas pour chaque enfant de la ou des implantation(s) qui ont reçu le subside afin que cela soit gratuit pour les parents.

Cette subvention est versée en trois tranches. Les écoles sont toutefois libres de prévoir des repas plus coûteux pour autant qu'elles prennent en charge la différence.

A titre d'exemple, à la Ville de Herstal, le coût est de 3 euros + tva, cette dernière étant prise en charge par le budget communal puisqu'il est imposé de ne pas pouvoir facturer aux parents.

Concernant *la provision investissement de 37 millions d'euros*, le ministre indique que ce montant est récurrent et l'effet levier viendra de plusieurs opérations à lancer via cette provision telles :

- la capitalisation d'une structure autonome qui pourrait aller chercher d'autres sources de financement ;
- la réalisation d'une stratégie immobilière globale qui permettra l'optimisation/valorisation du parc. Ce qui amènera de nouvelle recette ou générera des économies d'entretien à réinvestir ;
- par ailleurs, il s'agit également de montrer aux autres entités et au Fédéral que des moyens propres sont dégagés en sus de ceux qui sont sollicités dans le RRF.

Il s'agit d'une première étape, d'un signal. Ensuite, il y a l'espoir que l'effet de levier va démultiplier ce montant non négligeable de 148 millions d'euros sur 4 ans.

Concernant *les infrastructures*, s'agissant de la recette des ventes, le montant varie car celui inscrit précédemment sur l'AB recette reprenait également les montants liés aux ventes de bâtiments scolaires alors que ceux-ci étaient déjà inscrits dans le budget du SACA. Il y avait donc

double comptage désormais régularisé.

Le montant global des ventes estimé en 2020 est de 4 millions d'euros et de 3 millions d'euros en 2021.

Quant aux retards de chantier, seules les infrastructures administratives perdent des crédits en 2020, suite à des retards. Pour les autres secteurs, en sport et culture, les crédits ont pu être réaffectés vers d'autres dossiers et en bâtiments scolaires, les SACA permettent de reporter les crédits.

Il est également prévu de créer un SACA pour les infrastructures non-scolaires en 2022 afin d'éviter ce risque de pertes de crédits à l'avenir.

Concernant *le Plan d'investissement stratégique* et la représentation de la Fédération, celle-ci dépendra des différents groupes de travail, mais pour les aspects budgétaires, ce sera le ministre du Budget et pour les aspects transversaux, ce sera le ministre-président et un autre représentant du Gouvernement qui pourrait aussi être le ministre du Budget. Ce point doit encore être discuté en assurant une représentation des sensibilités la plus large à l'échelle des différents Gouvernements.

Concernant la crèche du ministère, le marché de travaux a été lancé, mais la COVID a provoqué un retard certain dans celui-ci et l'analyse des offres n'est pas encore revenue.

Les crédits déjà inscrits au budget pour la gestion de la crèche (30.000 euros) correspondent aux montants contractuels à verser au gestionnaire six mois avant l'ouverture de celle-ci.

Concernant *le Plan de gestion immobilière global*, les régions imposent la réalisation d'un plan immobilier stratégique global pour la fin de l'année 2021. Ce plan devra permettre de fixer les timings, les procédures et les moyens de financement permettant l'atteinte des objectifs 2030/2050 pour le parc immobilier.

C'est donc cette stratégie qui sera le point de départ de la gestion future, qui sera dynamique et ambitieuse. A partir de là, on pourra évaluer quel bâtiment doit être rénové, vendu ou détruit en fonction des objectifs et moyens. Une gestion dynamique du parc devra mener à valoriser et optimiser celui-ci.

Concernant *le numérique dans l'enseignement*, le Gouvernement a lancé il y a une semaine un large plan de subvention exceptionnel permettant à chaque Pouvoir organisateur (PO) d'acquies un stock d'ordinateurs/tablettes équivalent à minimum 5% de sa population scolaire secondaire. Un Cahier des charges a été mis à disposition des PO afin qu'ils puissent réaliser leurs marchés.

Cependant, ce n'est que le premier pas, puisque des montants complémentaires vont être sollicités dans le cadre du RRF afin de doubler,

voire tripler ce stock.

Par ailleurs, un deuxième volet à ce projet est en cours de finalisation et devrait être soumis au Gouvernement sous peu. Celui-ci prévoit la création de plateformes qui devront permettre aux parents de contractualiser avec un fournisseur afin d'acheter ou de louer une machine à coût réduit et en respectant les balises fixées par l'établissement scolaire en fonction de son projet pédagogique.

La Fédération Wallonie-Bruxelles interviendra à hauteur de 75 euros pour un achat ou de 25 euros/an pendant 3 ans pour une location et ce afin de réduire le coût à supporter par les parents.

De plus, un fonds de solidarité sera également mis en place pour soulager de manière plus ambitieuse les parents ayant le moins de ressources ou devant répondre à un besoin concomitant de plusieurs enfants.

Les PO seront accompagnés par l'administration, notamment via la mise à disposition d'un cahier des charges type pour la réalisation des accords cadre.

Les équipes pédagogiques seront accompagnées via l'accélération des recrutements des conseillers techno-pédagogiques. L'aide aux parents vise quant à elle les élèves de la 3^{ème} à la 7^{ème} secondaire.

Le principe de l'élargissement de la prime aux enseignants à d'autres personnels n'a pas été retenu à ce stade dès lors que les modalités de cette aide seront revues, notamment via la réaffectation de la prime afin que chaque enseignement dispose bien d'un ordinateur portable, y compris dans l'enseignement fondamental ou la promotion sociale.

Concernant **WBE**, sa dotation augmente significativement en 2021 en lien avec le retrait de 5 millions d'euros à l'ajustement auquel il faut ajouter un glissement du budget général pour la médecine du travail et la continuité des transferts de personnel depuis le ministère, ainsi que l'indexation des salaires et des moyens de dotation prévus au Décret spécial.

En réalité, seul 1,6 million d'euros a été ajouté pour de nouveaux recrutements afin de permettre à WBE de remplir pleinement ses missions.

Concernant **la Loterie Nationale**, la clé de répartition des moyens utilisée antérieurement datait de l'époque du Gouvernement de M. Hasquin et ne couvrait pas certaines compétences. Il a donc été décidé de revoir celle-ci et désormais, des compétences comme l'égalité des chances sont également couvertes. Par ailleurs, l'enveloppe FNRS et sport n'a pas subi de modification.

Pour cette opération, aucune modification décrétable n'est nécessaire, les seules répartitions obligatoires étant celles à la COCOF et à la Région

wallonne ; Les autres font l'objet d'un accord au sein du Gouvernement.

Concernant la transition énergétique, en termes de « Green budgeting », plusieurs projets sont déjà lancés ou concrétisés tels :

- le projet de décret du Ministre-Président Jeholet sur la transition ;
- l'Achat du bâtiment neutre à Mons ;
- la candidature remise à l'UE pour le projet H2020 permettant la réalisation de contrats de performance énergétique (CPE) plus conséquents ;
- la provision de 1 million d'euros pour la cellule énergie ;
- le projet pilote en cours pour 17 CPE dans les écoles ;
- un groupe de travail spécifique dans le Chantier des bâtiments scolaires ;
- le nouveau contrat d'administration qui sera validé prochainement prévoit beaucoup d'ambition sur ces aspects.

Tout n'est donc pas repris sur une seule et même provision.

Pour le Green budgeting, il a déjà été répondu en commission qu'une réflexion au niveau national devrait avoir lieu sur ce projet. Pour mettre en évidence les réalisations, le projet de décret « transition » devra répondre à cela grâce à la rédaction d'un plan d'action centralisée et à son suivi, également au Parlement.

Concernant **le chantier des bâtiments scolaires**, il est faux de dire que rien n'avance. Le passé nous a appris que mettre des rustines sans réflexion globale ne servait à rien, sauf peut-être à dépenser pour rien. Le Chantier a été lancé pour mener cette réflexion et pour définir une stratégie globale et pérenne.

Il faut donc laisser le temps au Chantier de faire son travail et le ministre s'est engagé à venir en commission pour faire un premier bilan de celui-ci au début de l'année 2021. Entretemps, le recrutement de l'expert est en cours.

De plus, plusieurs dossiers sont déjà réalisés tels le plan sanitaire, la révision des conventions CRAC, la collaboration avec le fonds BYX, la candidature à H2020 ou encore la réalisation d'un plan ambitieux pour le RRF.

C'est également le Chantier qui devra définir les mutualisations possibles ou à tout le moins en fixer les balises. Pour mutualiser il faut connaître les besoins (évolution démographique) et les ressources. Il faut aussi y ajouter les chantiers du

Pacte d'excellence qui vont faire évoluer les besoins et donc l'offre. Des contacts avec certains PO sont en cours pour examiner les mutualisations possibles.

Pour *la deuxième vague du plan sanitaire*, il n'y a pas de nouvelles balises. En effet, les dossiers de la liste d'attente du premier appel à projet seront pris dans l'ordre. Pour le timing, les PO retenus seront prévenus dès que le décret-programme sera voté afin d'obtenir la base légale pour le faire.

Les questions relatives à l'utilisation de l'enveloppe de la première phase permettent d'indiquer que la date limite de rentrée des dossiers administratifs est fixée au 31 décembre 2021. Les engagements seront pris à cette date et les liquidations pourront être opérées jusqu'au premier semestre 2022. A l'heure actuelle, seuls 7 dossiers ont été engagés.

L'enveloppe complémentaire de 15 millions permettra la réduction de la liste d'attente mais pas son apurement complet.

En lien avec le Fonds BYX, une convention a été actée afin que le Fonds accompagne les dossiers du plan sanitaire ou du PPT pour autant que le PO en fasse la demande. Les courriers d'informations seront envoyés avant la fin de l'année.

L'AB 01.08.01 permet de subventionner les projets de création de places rapides et en attente de places structurelles (ex : location de modules). Il ne s'agit donc pas d'une subvention pour les écoles en création.

L'appel à projet pour la création de place n'étant pas encore lancé, il n'est pas encore possible de donner la liste des bénéficiaires. Le ministre reviendra ultérieurement avec celle-ci.

A l'AB 01.05.01, un appel a été lancé auprès de tous les PO pour connaître leurs intentions puisque plusieurs options s'offrent à eux (retour des modules ou conservation en recevant la propriété). A ce jour, un seul module reste disponible dans le stock de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant *l'école d'administration publique (EAP) et le certificat de management public (CMP)*, le travail est mené depuis le début de la législature avec la Région Wallonne à la réforme du CMP sur base des évaluations des précédents cycles. D'ailleurs, la réserve de mandats devient pauvre et certains postes ne sont pas pourvus. Il faut donc relancer le mécanisme et des procédures dérogatoires ont été proposées mais n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Le travail est en cours, il reste encore à trouver un accord entre les familles politiques qui satisfasse toutes les parties prenantes en Fédération et à la Région wallonne.

Le ministre espère qu'à la rentrée académique 2021, un cursus pourra démarrer afin d'avoir une nouvelle cohorte à la fin de l'année académique 2021-2022 et de pourvoir aux postes non attri-

bués à l'heure actuelle.

Concernant *la Fonction publique et le screening*, sur la communication des effectifs, le ministre possède un document qui répertorie les effectifs en place par type de contrat/statut, par administration générale et par niveau. Ce tableau reprend les effectifs au 31 décembre de l'année passée ou au 30 juin de l'année en cours. Il pourra être transmis à ceux qui ne l'auraient pas.

A l'avenir, un monitoring de l'évolution des effectifs et leur prévision seront nécessaires. Il y a donc eu un accord pour renforcer l'équipe du département des ressources humaines du ministère.

Le screening du personnel devrait également aider dans les démarches. Le marché sera attribué au début de l'année 2021 et il sera conclu pour un délai maximal de 24 mois. Les premiers résultats doivent pouvoir être engrangés dans les neuf mois de la désignation de l'adjudicataire et les premiers effets dans les 12 mois.

Au-delà de la consultance, 200.000 euros sont prévus sur les AB traitement pour recruter des équipes en interne (a priori 3 ETP de niveau 1) afin de suivre le screening. Il sera important d'assurer une collaboration entre le consultant à désigner et les équipes internes afin d'avoir une capacité de mise en œuvre des recommandations du consultant.

Concernant *les répartitions budgétaires*, celles-ci s'opèrent dans le cadre des règles du décret WBFIn et des dérogations prévues. Elles sont communiquées à la Cour des comptes et au Parlement et sont motivées.

Les dérogations ont d'ailleurs été réduites dans le décret budgétaire tandis que leur objet a été explicité pour assurer la transparence à laquelle le ministre tient particulièrement.

Concernant *le coefficient Cocof*, celui-ci a été adapté, comme les années précédentes, pour réduire à nouveau la dotation de 2 millions d'euros afin de compenser les dépenses pour la promotion de Bruxelles qui ressortent de la compétence de la ministre Glatigny, celle-ci ayant par ailleurs la tutelle sur la Cocof.

Concernant *le personnel mis en disponibilité*, les membres du personnel sont mis en disponibilité par défaut d'emploi dans tous les PO de la Fédération. Il n'y a pas chiffre pour l'ensemble des réseaux mais pour WBE, cela concerne 90 membres sur 30.000 et 100 % d'entre eux sont actuellement en activité de service.

Les statuts actuels de l'enseignement organisé prévoient des mécanismes qui permettent de mettre en adéquation l'offre et la demande. WBE a développé des applications qui permettent d'assurer les réaffectations. Une gestion dynamique des emplois doit passer par le développement continu de technologies qui permettront une gestion des

attributions totalement informatisée à terme.

WBE veille à garantir les droits des membres de son personnel et la bonne gestion des deniers publics.

Quant aux membres du personnel en perte partielle de charge, ils bénéficient de compléments d'attribution de charge ou d'horaire.

Enfin, la question des chargés de mission fera l'objet d'un « spending review » afin de définir le nombre de personnes en disponibilité et de prévoir les mécanismes utiles au recul de la problématique.

M. Antoine remercie le ministre pour ses réponses. Il rappelle le choix de son groupe, à savoir la lucidité et la vérité, même si elle est désagréable à entendre, plutôt que l'absence de vérité et l'absurde.

Le mythe de Sisyphe est une belle référence par rapport à l'importance de la dette. En effet son poids ne cesse de s'enfler et elle finira toujours par retomber.

Quant à Hippolyte Calys, il ne s'agit pas ici d'annoncer la fin du monde mais d'un monde, celui du modèle actuel de la Fédération avec l'endettement pour seul horizon et un Gouvernement qui annonçait dès son arrivée un emprunt annuel de 750 millions d'euros et qui le corrige à 1,1 milliard d'euros un an plus tard, ceci à politique constante.

Le ministre peut essayer de rassurer les uns et les autres en les invitant à l'optimisme, mais la tentative est un peu vaine et au fond, il pense certainement un peu près la même chose que M. Antoine. Dans cette logique, la liberté de parole de l'opposition est importante et d'autres parlementaires ont tenté d'indiquer la profondeur de l'abîme.

En réalité, la calculatrice ministérielle ne fonctionne plus qu'avec les seules touches « + » et « x ». Il n'y a aucun engagement de réduction, d'assainissement ou de rationalisation au nom des réformes basculantes, mais seulement une technique oratoire annonçant une volonté de « dépenser mieux ». Cela peut traduire une leçon pour les collègues ministres ou une invitation à la modestie dans les dépenses à travers le « spending review ».

La majorité précédente a construit le bel héritage du Pacte d'excellence qui se poursuit globalement. Pour autant, il n'y a plus d'audace et la tripartite est un choix onéreux, à l'image du Gouvernement arc-en-ciel 1999-2004 qui fut la pire période en termes d'assainissement des finances publiques, malgré le caractère extraordinaire des recettes à l'époque.

M. Devin intervient pour inviter son collègue à donner son avis sur le Fonds écurie initié à la même époque.

M. Antoine rétorque que ce fonds a des avantages mais aussi des contraintes. Il faut l'utiliser avec intelligence car en fin d'année, les montants

de l'initial doivent être à nouveau inscrits.

Dans les faits, il ne faut donc pas dépenser plus et partout. D'ailleurs, M. Antoine privilégie trois catégories de dépenses :

- une provision pour la pandémie et ses prolongements éventuels plutôt que de spéculer sur une non-consommation ; ce qui conduit M. le ministre à relever à nouveau l'inscription d'un crédit de 150 millions d'euros pour 2021.
- les investissements dans les bâtiments scolaires, même à travers la dette dès lors que cette dernière est matchée par un actif, ce qui la rend vertueuse.

Sur ce type de dépenses, M. Antoine pousse le Gouvernement à avancer et à concrétiser les espoirs tout en craignant que le rapport de force au sein du Gouvernement ne simplifie pas les choses puisque chacun voudra avoir sa part, les briques pour les uns et le fric pour les autres.

Il se souvient aussi du recours au financement alternatif qui a eu des conséquences au moment du passage du SEC95 vers le SEC2010 puisque le subside à l'investissement était devenu une dette. Pour lui, la création d'une société périmétrée n'aura que très peu d'intérêt et les règles à respecter sont strictes (autonomie de choix de la société, moins de 50 % du capital pour le Gouvernement, choix d'administrateurs, risque délocalisé vers la société et égalité de traitement).

Pour l'égalité de traitement, le député ose croiser à ce principe et au fait que le Gouvernement veillera à une architecture réussie, fondée sur un financement identique.

- le troisième type de dépenses vise donc cette égalité de traitement dans un contexte où certains continuent à vouloir défendre à tout prix des différences objectives entre l'enfant prétendument pauvre de l'enseignement officiel et les familles soi-disant aisées de l'enseignement libre.

La Cour constitutionnelle a pourtant fait valoir que l'enseignement libre est un service public fonctionnel tandis que l'autre est organisationnel. En ce sens, le traitement inéquitable réservé à l'heure actuelle ne se justifie donc pas. De plus, un accord historique a été conclu sur les avantages sociaux et celui-ci prévaut encore à ce jour.

L'espoir nourri par M. Antoine est bien d'aboutir à une égalité de traitement.

Sur les autres thématiques évoquées par le ministre, la mise en avant des paramètres du Bureau fédéral du Plan mérite un questionnement par rapport à ceux du Gouvernement ; le doute est évident il faudra probablement revoir ceux-ci. La Cour des comptes a d'ailleurs confirmé qu'elle

ne croyait pas aux 264 millions d'euros. Il fallait donc prévoir un « buffer ».

Il relève à nouveau l'absence de solidarité régionale, l'absence de communauté de destin et de ministres à double casquette alors que la majorité politique est strictement identique. Pourtant, comme ministre, M. Antoine avait réussi à tirer des moyens des Régions vers la Fédération.

Le vote de la loi sur la scolarité à 5 ans oblige presque le ministre à oser demander des moyens complémentaires au niveau fédéral. Le principe constitutionnel visant à ne pas imposer des charges entre niveaux de pouvoirs différents sans en assumer les conséquences ne peut que conduire à réclamer le dû.

Sur base d'un diagnostic connu (pacte d'excellence, immersion en Flandre, réputation des écoles de qualité flamande, école à domicile,...), M. Antoine confirme l'effondrement de la clé élève et sa demande d'étude auprès de la Cour des comptes car en 2030, la perte sera estimée à 323 millions d'euros.

En ce qui concerne l'école à domicile et la nécessité de prévoir des inspections plus soutenues pour comprendre les réalités sociales, le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit un pilotage et une autonomie des établissements. Il faut donc demander aux inspecteurs d'aller vérifier cet enjeu de l'école à domicile.

Pour ce qui a trait à la présence massive d'étudiants français, à l'image des dispositions prises par l'ancienne ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Simonet, à l'égard des étudiants en sciences vétérinaires à L'Ulg, il faut un dispositif et agir en ce sens pour les formations médicales et paramédicales.

M. Antoine ne peut que renvoyer le ministre au décret du 20 décembre 2011 qui oblige à la présentation d'une double trajectoire de financement, au fil de l'eau et avec les réformes. Il faut donc être plus respectueux du Parlement et intégrer les réformes, telles que le Pacte pour un enseignement d'excellence.

En lien avec son évocation de l'écart entre les charges organiques et les dépenses budgétaires, le député estime extraordinaire d'entendre que plus personne n'est concerné. Il ne peut pas croire une telle réponse ministérielle et il souhaite que la Cour des comptes instruisse le dossier pour y voir clair (dépenses excédentaires, problème social de personnels non réaffectés,...).

La réforme du statut des enseignants doit aussi être sur la table afin qu'un enseignant d'un réseau puisse enseigner dans un autre et bénéficier de la mobilité, sans passer par la proposition de l'ancien ministre de l'Education, M. Hazette, à savoir un « car-wash » de déconfectionnalisation. Certes, ce projet n'avait pas été suivi, mais à ce jour, il reste

une ségrégation dans la mobilité qui n'a pourtant plus aucun sens.

L'intervenant estime qu'il faut un débat avec le pouvoir fédéral sur le coût des cotisations de responsabilisation en matière de pension et la nécessité de réfléchir à un financement alternatif.

L'absence de réponse du ministre sur l'encours amène le député à considérer que celui-ci cautionne son propos sur son augmentation relativement inquiétante.

Par rapport aux fréquences, il n'y a pas de doute quant à la volonté du ministre de se battre et de prendre en compte la porte ouverte du Fédéral. Cependant, il va falloir objectiver les revendications et éventuellement faire appel à un expert pour approcher la réalité.

L'absence d'exposé particulier des organismes pour les budgets déposés traduit une incapacité d'analyser les choix posés par ceux-ci.

M. Antoine entend que les universités peuvent modifier leur budget à travers leur autonomie et aboutir à la neutralité SEC. Toutefois, les commissaires du Gouvernement peuvent surveiller et approuver, ou non, les budgets.

M. le ministre fait savoir qu'il ne peut tout de même pas leur reprocher de passer d'un impact négatif à positif.

M. Antoine demande s'il peut encore croire ou espérer ce constat. En effet, les universités sont à bout de souffle et souffrent de sous financement chronique.

Pour les SACA hors enseignement, on ne peut pas à la fois prendre sur leurs réserves et magnifier le résultat final dans la consolidation.

Il faut aussi aller jusqu'à la centralisation des budgets des Athénées car certains ne sont même pas connus. En paramétrant tous ces actifs, il y aurait un impact flatteur sur la consolidation finale.

L'ajout de moyens budgétaires en faveur de WBE conduit à une hausse de 32 %, ce qui est loin d'être négligeable. Le recrutement d'experts conduit à une augmentation de 1,6 million d'euros, comme s'il n'y avait pas d'expertise disponible. De son côté, le SEGEC, ne se finance qu'à travers un prélèvement sur les subventions des écoles.

Le député acte la stabilisation des moyens pour le FNRS et le sport. A cet égard, il aurait préféré une hausse pour ces départements.

En conclusion de sa réplique, M. Antoine répète qu'un niveau de pouvoir qui n'a comme seul horizon que l'endettement est condamné. La dette d'aujourd'hui obligera quelqu'un à la payer demain.

Quatre demandes sont adressées par le député à la Cour des comptes :

- l'écart entre les charges organiques et les dépenses budgétaires ;
- l'analyse critique de l'évolution de la clé élève ;
- la projection du bénéfice de la saint-Boniface pour 60 % des élèves du secondaire et 40 % des élèves du fondamental ;
- l'analyse sur le coût des étudiants français dans l'enseignement spécialisé, supérieur artistique, les universités et hautes écoles.

Finalement, il faut donc pouvoir dire la vérité, dépenser mieux, être plus audacieux dans la gestion et pouvoir dire non quand c'est nécessaire. Sur l'optimisme, voire la naïveté des propos du ministre par rapport à la gravité de la situation, M. Antoine cite ce proverbe : « *Si l'arbre savait ce que lui réserve la hache, il ne lui fournirait pas le manche* ».

Pour son vote du budget des recettes, pour la première fois, il s'exprimera « contre » malgré la tradition liée au cadre institutionnel. En effet, des questions restent en suspens et engagent la responsabilité du Gouvernement.

M. Evrard salue la richesse et la complétude la discussion et il remercie le ministre pour son esprit de synthèse et les réponses données.

Avec son expérience, M. Antoine a fait un exercice de mémoire en rappelant certaines vérités du constat et de la réalité dans lesquels se trouve la Fédération. Toutefois, sa conclusion met mal à l'aise car elle laisse le sentiment qu'il détient le regard le plus juste.

Or, le ministre a reconnu que la situation actuelle et la perceptive d'endettement dramatiques sont là aussi à travers l'héritage du passé avec la nécessité d'assumer la part de responsabilité pour chacun.

L'équilibre à trouver entre les moyens à mobiliser, les contraintes de la Fédération et la crise sanitaire est extrêmement délicat, à la fois avec un plan d'urgence et de relance. Dans cette perspective, le Gouvernement ne se dérobe nullement face à une situation désagréable, mais pas désespérée.

Il faut être optimiste et déterminé à affronter la réalité, aller de l'avant et donner des perspectives à une population qui souffre afin d'aider à retrouver le chemin de la croissance et donc de meilleures recettes. Dans les faits, malgré les accents différents, tant la majorité que l'opposition s'accordent sur la volonté d'enclencher une dynamique de sortie de crise.

Pour autant, l'opposition, de par sa capacité paradoxale à souffler le chaud et le froid, agit dans une logique électoraliste. Face à l'ampleur des enjeux, la mise en avant du recours aux crédits non limitatifs reste un détail de principe qui ne pèse pas

lourd dans la balance. De plus, le ministre a bien réaffirmé sa volonté de transparence à travers les initiatives de pouvoirs spéciaux et dans les crédits visés.

Les négociations avec le fédéral et l'Europe à propos des clauses de flexibilité et de l'immunisation de certaines dépenses doivent se poursuivre et progresser, tout comme pour la préparation du plan de relance européen « Next Generation EU », dont on peut espérer qu'il permettra de mobiliser entre 300 et 500 millions d'euros pour la Fédération.

Le plan immobilier global va également avancer avec un focus particulier sur les bâtiments scolaires et pour enclencher des dynamique (ex : partenariat public-privé PPP), il faut pouvoir partir d'une photographie précise du parc actuel.

Enfin, M. Evrard constate que le Gouvernement se veut responsable et vigilant afin d'éviter de nouveaux effet contre-productifs. En ce sens, chaque parlementaire devra assumer le suivi des différents dossiers qui s'enclenchent progressivement afin de répondre au mieux aux citoyens. Il faut se tourner vers l'avenir en opérant des choix responsables, raisonnables et encourageants pour l'avenir.

Mme Bernard remercie le ministre pour les réponses apportées. Elle confirme que le fait d'avoir dégagé des fonds pour faire face à la crise sanitaire est une bonne chose, même si cela est insuffisant face aux besoins des personnes et s'il faut bien constater un petit manque de transparence sur le SACA mis en place et sur les effets potentiellement pervers de certaines initiatives prises au départ d'une bonne intention (ex : équipement numérique des familles)

Ses questions sur l'audit de « spending review » prévu dans le cadre des campagnes de vaccinations de l'ONE n'ont, pour elle, pas reçu de réponse à ce stade.

Bien évidemment, l'urgence et la crise augmentent la dette qu'il faut pouvoir gérer. Ceci étant, cette dette provient d'un système de financement, voté par les partis traditionnels, fondé sur une enveloppe fermée qui condamne la Fédération dans cette logique. Ce constat est d'autant plus inacceptable que les besoins sont très importants dans tous les services.

Par rapport aux sous-utilisations de crédits, la députée pense qu'on pourrait envisager de les affecter à des besoins nécessaires. Il faudra aussi réfléchir à la répartition des moyens en provenance de l'Union européenne et la manière de sortir de la concurrence très coûteuse entre les écoles.

Pour terminer, Mme Bernard confirme qu'il est important d'avoir un plan pour les bâtiments scolaires, mais il faudra alors réfléchir à la propriété finale de ces infrastructures en fonction des pos-

sibilités de financement (ex : partenariats public-public plutôt que public-privé,...).

Sur base de ces considérations, la députée n'approuvera pas le budget présenté.

M. Segers salue l'exercice de réponses apportées par le ministre. Pour lui, le caractère vertueux de la dette n'est pas directement l'enjeu. Il faut aussi pouvoir sortir de la logique comptable. La position écologiste est de dire que les investissements dans les personnes humaines sont également vertueux.

Il n'y a pas de choix exclusivement politique à vouloir augmenter la dette, car c'est bien la crise sanitaire qui a provoqué la dégradation importante des recettes de la Fédération Wallonie-politique. En conséquence, il fallait mettre en place des mécanismes pour aider les acteurs de la société civile à sortir la tête hors de l'eau.

Face au désespoir, le rôle du politique est de faire office d'espoir et de détricoter le sentiment de tristesse, tel Ulysse, attaché à son navire, de permettre à l'ensemble de son équipage de résister aux cris des sirènes. Au-delà du rôle de l'opposition de rejeter un budget, il faut à tout le moins reconnaître l'importance des efforts budgétaires en termes d'investissements et de culture.

Par rapport à la Cocof, M. Segers demande de revenir au coefficient 1 initial dès lors que celui de la Région wallonne n'a pas été adapté. Il faut également initier un débat avec l'Entité afin d'être juste par rapport aux règles écrites et analyser la situation pour aboutir à une solution positive.

Il salue l'engagement pris à la rentrée académique 2021 pour le certificat de management public et il travaillera avec le ministre afin d'assurer que les réserves puissent à nouveau être reformées, avec de la transparence et de la gouvernance dans un dossier d'un réel intérêt.

M. Segers soutient à son tour l'idée d'ouvrir la réflexion sur le Fonds écoreuil.

Il ajoute qu'il ne parvient pas encore à avoir une vision claire du patrimoine immobilier global de la Fédération, ce qui suppose de retravailler l'ensemble du dossier pour avoir une communication plus claire de celui-ci.

Vis-à-vis de la possibilité de mettre à disposition un ordinateur portable à chaque enseignant, le député demande de ne pas oublier ceux qui sont actifs dans les ESAHR, y compris les jeunes pour lesquels la numérisation se pose aussi au vu des normes sanitaires. Il invite donc à se concerter avec le secteur afin d'examiner les nécessités et les besoins en la matière.

M. Magdalijs fait valoir l'obligation de dépenser mieux, ce qui devient d'ailleurs un principe de droit budgétaire. Autant il est légitime d'en appeler à la détresse des secteurs et des personnes

pour justifier une dégradation des soldes, autant il faut se demander si on sera encore capable de les aider dans quelques années si une autre crise advient.

En cela, il s'oppose à la majorité gouvernementale quand elle prend des options qui obèrent la capacité de pouvoir agir ultérieurement. Le reproche porte sur le fait qu'elle ne fasse pas de priorité entra la réponse à la crise et la déclaration de politique communautaire. En fait, il n'est pas possible d'exécuter cette déclaration sur le plan budgétaire. En résumé, il n'y a pas de gestion de crise car les choix, même douloureux, ne sont pas opérés entre ces deux aspects.

Certes la Fédération n'est pas la seule en difficulté et la Région bruxelloise rencontre les mêmes contraintes. Pourtant, là, sans avoir encore abouti, les esprits mûrissent.

Ceci étant dit, l'absence de capacité fiscale n'est pas un réel problème en soi dès lors qu'avec les taux de prélèvement actuels, il n'est possible de récupérer des moyens astronomiques supplémentaires. Par exemple, la taxe nouvelle souhaitée à Bruxelles ne sera sans doute pas une manne céleste pour les finances régionales. Evidemment, la Région possède du foncier et le travail sur la base impossible est donc possible pour offrir de la flexibilité.

M. Magdalijs réaffirme l'absence de « buffer » dans un schéma budgétaire qui ne pourra pas bien se terminer. La Fédération ne fait jamais d'effort pour se recharger en moyens budgétaires et pourtant, le seul baromètre renvoie à l'évolution des recettes afin de guider les dépenses.

L'évolution des crédits non limitatifs amène le député à dire sa relative confiance dans la sincérité de la démarche du ministre du Budget. Ceci étant, il y a certainement des possibilités de faire mieux, notamment avec le Parlement.

Les provisions sont souvent des réponses aux législations, mais elles sont aussi des réponses politiques du Gouvernement qui ne font pas l'objet de discussion, ce qui pose un problème au parlementaire. Il faut donc rapidement s'assurer que celles-ci soient sujettes à une véritable transparence sur leur affectation et leur finalité, essentiellement pour répondre à la crise.

Il rappelle aussi que la Belgique n'est pas éligible à la clause de flexibilité. Les moyens européens seront donc le plan de relance éventuel et quelques moyens via la facilité soumise à des prescriptions strictes.

Le « spending review » ou plutôt la « revue des dépenses » qui intervient après avoir majoré substantiellement celles-ci n'est plus adéquat, au moins pour les nouvelles politiques. En outre, il faudrait que cette revue soit effectuée en premier lieu par des experts techniques et pas par les ca-

binets ministériels, ceci avant que le politique ne fasse les arbitrages.

Le député insiste pour dire que l'exemple flamand des PPP via « Scholen van Morgen » fonctionne (130.000 élèves et 182 projets). Même sous le sceau de l'idéologie de certains partis de la majorité, il ne voit pas comment se priver d'un tel modèle qui pourrait garantir l'existence d'actifs en bon état à léguer aux générations futures pour relever leurs défis. De plus, il encourage à respecter le principe d'égalité entre les réseaux avec cet outil.

L'orateur observe à son tour l'existence de commissaires de Gouvernement dans l'enseignement supérieur qui doivent pouvoir veiller à ce que les budgets des organismes concernés fournissent une image fidèle et ne soient pas le seul fruit d'une décision politique. Pour les budgets des SACA, il est bon de rappeler qu'il est possible de recourir à une application comptable unique qui permettrait d'agréger les informations budgétaires. Il y a là un projet pilote à mener avec les écoles de l'enseignement officiel en collaboration avec l'ETNIC.

M. Magdalijs souscrit aux demandes formulées à la Cour des comptes par M. Antoine. D'ailleurs, en commission de la Culture, il a également exprimé une demande par rapport à l'opportunité technique de la création des SACA. Le député émet l'hypothèse que cette logique s'inscrit dans une finalité bien circonscrite avec des ressources propres.

Pour les personnels de WBE, l'orateur ne voit pas de variation à la baisse liée au transfert du personnel qui peut être justifié. Il y a là à nouveau des effets de palier par la création et le financement d'un projet neuf sans pour autant modifier l'ampleur budgétaire d'un objet précédent ; ce qui conduit à l'impasse.

La réforme du certificat de management public est essentielle, en partenariat avec les universités. Dès lors que plusieurs voies existent, le député reviendra vers le ministre pour l'interroger sur la celle qu'il a identifiée et qu'il défend.

M. Magdalijs demande que des chiffres précis soient mis à disposition pour les effectifs du personnel afin de permettre les comparaisons. En termes de mobilité des enseignants, il se souvient que le Parlement a voté à l'unanimité une résolution pour avancer sur cette question.

Pour les répartitions de crédits, sur base d'un exemple concret évoqué en commission de la Culture, il demande au ministre de détailler, dans les exposés particuliers et dès l'ajustement du budget, la vie d'un article budgétaire.

En conclusion, M. Magdalijs se dit sceptique sur la dynamique budgétaire proposée par la majorité. Certes, il a entendu beaucoup de bonnes choses par rapport à la crise et le ministre du Bud-

get semble avoir les choses en main, mais il n'est pas seul. Pourtant, c'est par lui que viendra la priorisation indispensable parmi le catalogue des souhaits car la réalité doit primer sur les rêves.

M. Sahli remercie le ministre pour l'ensemble des éléments avancés et parce que celui-ci a fait preuve de sérieux et de transparence.

Pour le député, malgré le scepticisme de son collègue M. Magdalijs, ce dernier admet que le ministre a tout en main. Mme Bernard reconnaît que le budget répond à beaucoup de préoccupations et M. Antoine, avec sa grande expérience, compte à son tour sur le ministre.

En pratique, tout le monde compte sur le ministre pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse continuer à porter des projets et à penser à des solutions pour permettre chacun de s'épanouir.

Pour tous ces aspects, il votera bien entendu l'ajustement 2020 et le budget 2021 tout en restant aux côtés du ministre pour l'accompagner dans chemin pas facile mais dont on pourra se sortir ensemble.

5 Examen des articles du dispositif du projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 145 (2020-2021)) n° 1

L'examen des articles 1er à 6 du dispositif du projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 n'appelle pas de commentaire.

6 Examen des articles du dispositif et des tableaux du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 146 (2020-2021)) n° 1

Dispositif

Articles 1er à 34

L'examen des articles 1er à 34 du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 n'appelle pas de commentaires complémentaires à ceux de la discussion générale.

Tableaux de synthèse et budgétaires

L'examen des divisions organiques et des programmes afférents aux compétences du ministre du Budget n'appelle pas de commentaires complémentaires à ceux de la discussion générale.

7 Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Par 8 voix contre 2, la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 146 (2020-2021) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

8 Avis de la commission de l'Éducation

Par 8 voix contre 3, la commission de l'Éducation recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 146 (2020-2021) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

9 Avis de la commission de de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

Par 10 voix contre 3, la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 146 (2020-2021) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

10 Avis de la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement

Par 10 voix contre 3, la Commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 146 (2020-2021) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

11 Votes et confiance

1. Projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 145 (2020-2021) n°1)

— Les articles 1er à 6 du projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 sont adoptés par 10 voix contre 3.

— L'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 est adopté par 10 voix contre 3.

2. Projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 146 (2020-2021) n°1)

— Les articles 1er à 34 du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 sont adoptés par 10 voix contre 3 ;

— Le tableau de synthèse du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 est adopté par 10 voix contre 3 ;

— L'ensemble du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 est adopté par 10 voix contre 3.

A l'unanimité, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

M. SAHLI

Le Président,

L. LEONARD

ANNEXE 1



Budgets 2020 ajusté - 2021 initial

Présentation introductive

Frédéric DAERDEN - Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances,
de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur
Wallonie-Bruxelles-Enseignement

PFWB – Commission budget - 23 novembre 2020





Plan de l'exposé

1. Rappel des masses budgétaires en FWB
 - Masses en recettes
 - Dotation TVA
 - Dotation IPP
 - Structure du budget des dépenses
2. Contexte de l'élaboration des budgets
3. Épures budgétaires
 - Ajustement 2020
 - Initial 2021
 - Dette
4. Perspectives budgétaires





1. Rappel

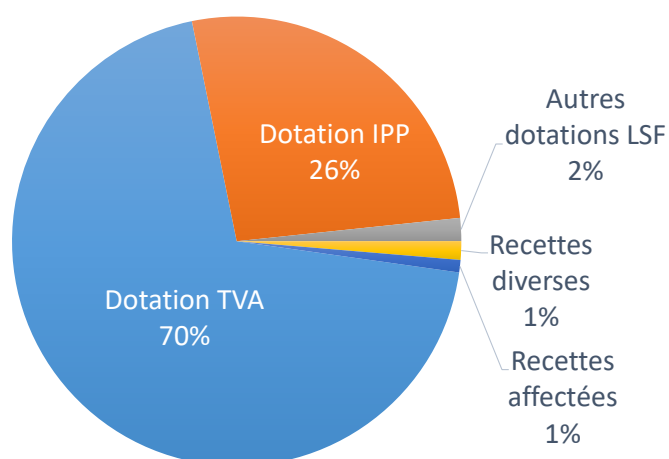
Masses budgétaires en FWB





Recettes (budget 2020)

- Deux dotations versées par le Fédéral représentent 96% des recettes de la FWB.
- Pour rappel, les montants de base des dotations sont fixés dans la Loi spéciale de financement (LSF).



p.m. recettes total BI 2020 = 10,5 milliards €



Calcul de la dotation TVA

- 7,5 milliards € environ pour la FWB
- Dotation globale allouée par le Fédéral aux deux Communautés : plus de 17 milliards €
- Dotation globale qui évolue avec :
 - l'inflation ;
 - 91% de la croissance du PIB ;
 - la croissance de la population de moins de 18 ans.
- Dotation globale ensuite répartie entre la Flandre et la FWB au prorata de la « **clé élève** » (élèves de 6 à 17 ans)
- Importante sensibilité du montant de cette dotation aux variations de la clé élèves : -0,1% de la clé = -17 M€ de recettes





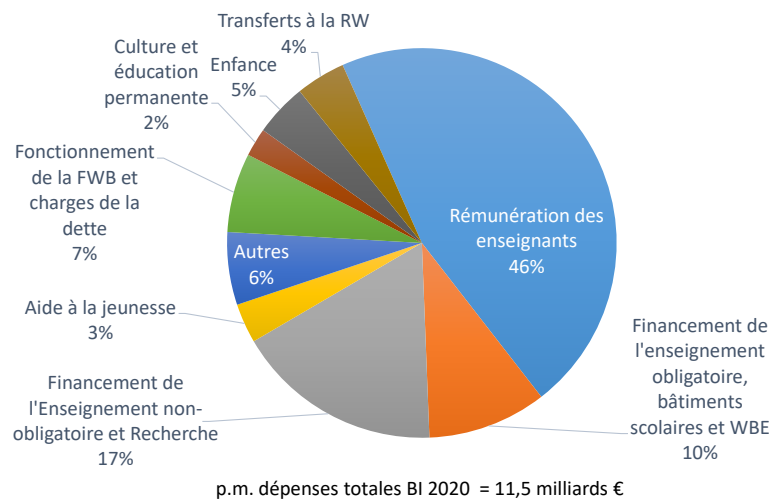
Calcul de la dotation IPP

- 2,7 milliards € environ pour la FWB
- Dotation globale allouée par le Fédéral pour les deux Communautés = environ 8,5 milliards €
- Dotation globale qui évolue avec :
 - l'inflation
 - la croissance du PIB (55% de cette croissance si celle-ci est inférieure à 2,25% et 100% de la croissance excédant 2,25%),
- Dotation globale ensuite répartie entre les communautés au prorata de la « **clé IPP** », représentant les parts de chaque Communauté dans les recettes régionales d'impôt des personnes physiques.





Dépenses par type au budget 2020





Dynamique budgétaire

- Les recettes de la FWB augmentent avec l'inflation et la croissance du PIB.
- Les dépenses de la FWB augmentent, en synthèse, avec l'inflation.
- Dès lors, naturellement, à politique constante, les recettes de la FWB augmentent plus rapidement que ses dépenses.
- Vu la faiblesse de la croissance ces dernières années, et l'importance du réinvestissement dans les différentes politiques de la FWB, c'est le phénomène inverse qui s'est produit : les dépenses ont augmenté plus vite que les recettes.
- Les années qui viennent seront difficiles, notamment car le Pacte d'Excellence va monter en puissance jusqu'en 2025. Dès lors, si la croissance du PIB reste faible, comme ces dernières années, il est probable que le déficit demeure (les négociateurs ont validé cette idée : voir infra).





Structure du budget des dépenses

Chapitres		Poids de la DO en % des dépenses (budget ini 2020)
CH I	Services généraux	6,7%
CH II	Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	15,1%
CH III	Éducation, Recherche et Formation	72,3%
CH IV	Dette publique de la Communauté française	1,8%
CH V	Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	4,1%



Structure du budget des dépenses

Chapitre I – Services généraux

Divisions organiques (DO)		Ministres compétents
01	Parlement et Médiateur	PYJ
06	Cabinets	Tous
10	Secrétariat du GVT	PYJ
11	Secrétariat général	PYJ, FD, BL, VG
12	Informatique	Tous (mais principalement FD)
13	Gestion des immeubles	FD
14	Relations internationales	PYJ, VG



Structure du budget des dépenses

Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

Divisions organiques (DO)		Ministres compétents
15	Infra. Santé-Sport-Culture-Aff.sociales-Aide à la jeunesse	FD, BL, VG
17	Aide à la jeunesse	VG
18	Maisons de justice	VG
19	Enfance	BL
20	Culture - affaires générales	BL
21	Arts de la scène	BL
22	Livre - Bibliothèques	BL
23	Jeunesse - Education permanente	BL, VG
24	Patrimoine culturel	BL
25	Médias	BL
26	Sport	VG
27	Arts plastiques	BL
28	Décentralisation culturelle	BL



Structure du budget des dépenses

Chapitre III – Éducation, Recherche et Formation

Division organique (DO)		Ministres compétents
40	Enseignement - affaires générales	FD, VG, CD
41	Inspection	VG
42	WBE	FD
44	Bâtiments scolaires	FD
45	Recherche scientifique	VG
46	Académie royale des Sciences	VG
47	Bourses et allocations d'étude	VG
48	CPMS	CD
50	Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement	VG, CD
51	Enseignement fondamental	CD
52	Enseignement secondaire	CD
53	Enseignement spécialisé	CD
54	Universités	VG
55	Hautes écoles	VG
56	Enseignement de Promsoc	VG
57	Enseignement artistique	VG, CD
58	Enseignement à distance	VG



Structure du budget des dépenses

Chapitre IV – Dette publique

Chapitre V – Dotations à la Région wallonne et à la Cocof

Divisions organiques (DO)		Ministres compétents
85	Dette directe	FD
86	Dette universitaire	FD
90	Dotations RW-Cocof	FD



2. Contexte d'élaboration des budgets 2020 aju et 2021 ini





Contexte

1. Augmentation massive des déficits partout en Europe et à tous les niveaux de pouvoir :

- La situation budgétaire de l'ensemble des entités fédérées et du fédéral est préoccupante, mais pas dramatique tant que les taux d'intérêt restent bas et que les charges de la dette sont sous contrôle ;
- À titre d'exemple, si on amortit 100 millions d'ancienne dette à un taux d'intérêt de 4% et qu'on l'a remplace par de la nouvelle dette d'une même maturité à un taux de 2%, le service de la dette reste identique même si la dette double.
- Toutefois, le coût d'opportunité de chaque euro de dépense publique augmente lorsque le déficit se détériore.



Contexte

2. Grande incertitude :

- Quels seront les impacts précis des crises sanitaire et économique et donc de l'évolution des recettes de la FWB et des besoins des secteurs ? Quid de l'impact de la 2^e vague ?
- Quels seront les moyens dont bénéficiera la FWB dans le plan de relance et de résilience financé par l'Union européenne ?
- Quelle sera l'évolution du cadre réglementaire pour les finances publiques au niveau européen lorsque la clause dérogatoire générale au Pacte de Stabilité et de Croissance ne sera plus activée ?



Contexte

3. Environnement favorable aux mesures de relance et d'investissements :

- La relance par les investissements est promue par l'ensemble des instances européennes ;
- La Banque centrale européenne appelle les Gouvernements européens à profiter des taux bas pour financer la relance ;
- Au niveau belge également une stratégie d'investissement nationale est en cours d'élaboration ;
- Les défis climatiques et sociaux nécessitent plus que jamais des mesures ambitieuses.



3. Épures budgétaires





3.1. Ajustement du budget 2020





Ajustement 2020 - Paramètres macro

budget	2020 ini	2020 contrôle	2020 aju	
date estimation des paramètres	sept.2019	mars 2020	juin 2020	sept.2020
Croissance du PIB	1,1%	1,4%	-10,6%	-7,4%
IPC	1,4%	1,1%	0,8%	0,8%
Clé élève	42,472%	42,481%	42,456%	42,460%
Coefficient d'adapt. démog.	105,811	105,866	105,883	105,904
Clé IPP	34,254%	34,259%	34,259%	34,182%

- Forte révision à la baisse des paramètres macro au mois de juin 2020, sur base desquels les versements mensuels des dotations 2020 ont été ajustés.
- Révision à la hausse de ces mêmes paramètres en septembre 2020, dont l'impact positif sera reporté en 2021.



Ajustement 2020 - Synthèse

	2020 ini	2020 aju	Différence
Recettes totales	10.566	9.685	-881
Dépenses totales	11.545	11.874	328
Sous-ut. de crédits	135	141	7
Solde brut	-845	-2.048	-1.203
Solde du périmètre	73	79	6
Autres corrections SEC	64	81	18
Solde de financement SEC	-708	-1.887	-1.179



Ajustement 2020 - Recettes

(en milliers €)	2020 ini	2020 aju	var.
<u>Dotations LSF</u>	<u>10.330</u>	<u>9.324</u>	<u>-1.006</u>
Dotation TVA	7.361	6.576	-785
Dotation IPP	2.794	2.589	-205
Autres dotations LSF	175	160	-15
<u>Recettes diverses</u>	<u>148</u>	<u>172</u>	<u>24</u>
Recettes propres	148	142	-6
Recettes issues de remboursements par les OIP	0	30	30
<u>Recettes affectées</u>	<u>88</u>	<u>188</u>	<u>101</u>
Recettes affectées diverses	88	99	12
Recettes affectées au Fonds d'urgence	0	89	89
<u>TOTAL</u>	<u>10.566</u>	<u>9.685</u>	<u>-881</u>



Ajustement 2020 – Recettes

La variation des recettes s'explique comme suit :

- Une importante dégradation des recettes institutionnelles en raison de la dégradation de la croissance (environ -1 milliard €)
- La ponction de 30 millions € opérée sur les réserves des OIP pour compenser le fonds d'urgence
- L'inscription en recette et en dépenses des montants relatifs au fonds d'urgence (89 millions d'euros) qui gonfle artificiellement le montant du budget.





Ajustement 2020 - Dépenses

Les dépenses augmentent d'environ 330 millions € à l'ajustement, principalement en raison des éléments suivant :

1) Les 89 millions € dégagés pour le fonds d'urgence et le mode d'inscription de ces crédits :

- 89 millions € ont été libérés grâce aux pouvoirs spéciaux, et inscrits sur un nouvel AB classique ;
- Ces crédits ont été liquidés vers le fonds d'urgence, dès lors :
 - 89 millions € ont été inscrits en recettes du fonds ;
 - 89 millions € ont été inscrits sur l'AB en dépense du fonds d'urgence.
- En résumé, on retrouve deux fois 89 millions € en dépenses, et une fois 89 millions € en recettes.



Ajustement 2020 - Dépenses

- 2) L'inscription d'un montant de 150 millions à l'ajustement pour la relance et le redéploiement des secteurs de la FWB.
- 3) L'inscription de 5 millions € pour le financement de la stratégie numérique dans les écoles de la FWB.
- 4) Ces augmentations sont compensées par une indexation légèrement moins élevée que prévue au budget initial 2020, ce qui diminue les dépenses d'environ 12 millions € (1 mois d'indexation en moins).





Ajustement 2020 - Fonds d'urgence

Les 89 millions dégagés pendant la phase des pouvoirs spéciaux du printemps 2020 ont été affectés comme suit :

Compétence	Affectation (en k€)
Infrastructures scolaires	10.000
Culture	22.510
Enfance	17.463
Hôpitaux universitaires	7.831
Médias	4.933
Sports	4.000
Matériel sanitaire	8.667
Fonds déconsolidé	3.000
Recherche scientifique	2.681
Enseignement supérieur	2.285
Enseignement de promotion sociale	1.054
Jeunesse	716
Adaptation du fonctionnement de l'administration	900
Enseignement	2.351
Aide à la jeunesse	584
TOTAL	88.976



Ajustement 2020 - Fonds d'urgence

Les 150 millions dégagés à l'ajustement ont été préaffectés comme suit et feront l'objet de décisions ultérieures du Gouvernement :

Secteur	Montant en millions €
Infrastructures scolaires (2e phase plan sanitaires)	15
Financement aux établissements scolaires, de la promsoc et de l'enseignement supérieur pour faire face aux coûts exceptionnels liés à la crise sanitaire	32
Aides aux secteurs :	
Enseignement	11
Culture	29
Aide à la jeunesse	6
Jeunesse	2
Sport	3
Enseignement supérieur	4
Total	101



Ajustement 2020 - Fonds d'urgence

- Le Fonds d'urgence a été créé via les pouvoirs spéciaux en avril 2020 sous la forme d'un fonds budgétaire ;
- L'objectif était triple :
 - 1) Agir rapidement ;
 - 2) Inscrire les montants d'aide dans un mécanisme dérogeant à l'annualité budgétaire ;
 - 3) Centraliser l'ensemble des aides dans un même dispositif afin d'assurer un traitement administratif identique.
- Toutefois, pour permettre plus de transparence sur les moyens affectés au fonds et sur les dépenses du fonds, celui-ci sera transformé en Service administratif à comptabilité autonome à partir de 2021.



Ajustement 2020 - Corrections SEC

(en millions €)	2020 ini	2020 aju	Différence
Impact SEC du périmètre	72.925	79.195	7.270
(1) impact hors enseignement sup.	-7.467	-23.160	-14.693
dont OIP	-10.286	-42.818	-32.532
dont RTBF	-12.702	-1.966	10.735
dont SACA	2.574	10.351	7.777
(2) sous estimation moyenne n-4	80.392	102.355	21.963
Autres corrections SEC	63.591	81.128	17.537
TOTAL	136.516	160.323	24.807

- Dégradation de l'impact SEC des OIP suite aux prélèvements sur réserves (30 millions €) réalisés dans le cadre du fonds d'urgence.
- Amélioration de l'impact des SACA notamment vu le ralentissement des dépenses liées aux bâtiments scolaires.



Ajustement 2020 - Synthèse

	2020 ini	2020 aju	Différence
Recettes totales	10.566	9.685	-881
Dépenses totales	11.545	11.874	328
Sous-ut. de crédits	135	141	7
Solde brut	-845	-2.048	-1.203
Solde du périmètre	73	79	6
Autres corrections SEC	64	81	18
Solde de financement SEC	-708	-1.887	-1.179



3.2. Budget initial 2021





Initial 2021 - Paramètres macro

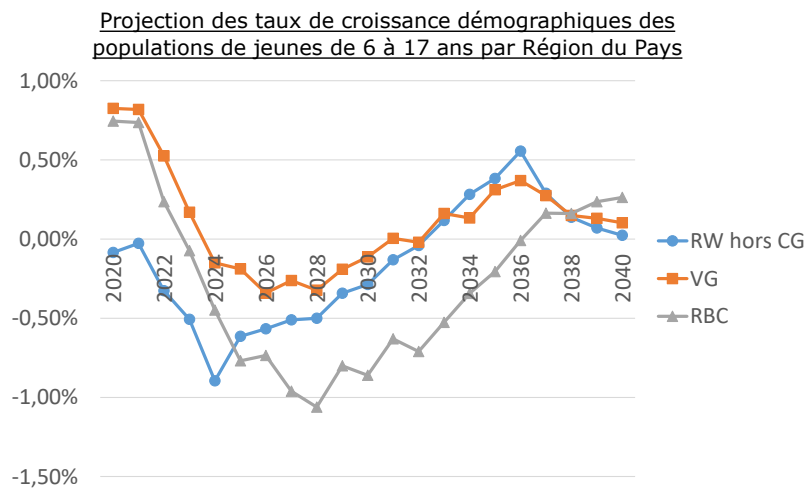
budget date estimation des paramètres	2020aju		2021ini	
	juin 2020	sept.2020	juin 2020	sept.2020
Croissance du PIB	-10,6%	-7,4%	8,2%	6,5%
IPC	0,8%	0,8%	1,3%	1,4%
Clé élève	42,456%	42,460%	42,284%	42,283%
Coefficient d'adapt. démog.	105,883	105,904	105,695	105,586
Clé IPP	34,259%	34,182%	34,259%	34,141%

- Rebond de la croissance du PIB en 2021, mais l'estimation a été réalisée avant le début de la seconde vague.
- Maintien, comme attendu, de la dégradation de la clé élève.



Initial 2021 - Focus clé élèves

Les dernières projections démographiques du Bureau du Plan confirment une croissance démographique des 6-17 ans plus forte chez les NL que chez les FR.



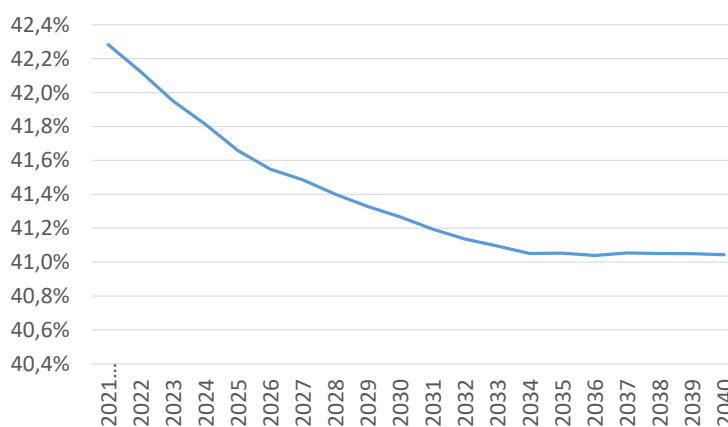
Source : Bureau fédéral du Plan



Initial 2021 - Focus clé élèves

Les tendances démographiques continuent dès lors à jouer à la baisse sur la clé élèves de la FWB

Projection de la clé élèves de la FWB sur base des projections démographiques de la population des 6-17 ans





Initial 2021 - Recettes

(en milliers €)	2020 aju	2021 ini	var.
<u>Dotations LSF</u>	<u>9.324.297</u>	<u>10.493.926</u>	<u>1.169.629</u>
Dotation TVA	6.575.900	7.468.167	892.267
Dotation IPP	2.588.688	2.848.493	259.805
dont cotisation responsabilisation pension (CRP)	-86.793	-115.040	-28.247
Autres dotations LSF	159.709	177.266	17.557
<u>Recettes diverses</u>	<u>172.281</u>	<u>143.684</u>	<u>-28.596</u>
Recettes propres	142.004	143.684	1.681
Recettes issues de remboursements par les OIP	30.277		-30.277
<u>Recettes affectées</u>	<u>188.469</u>	<u>95.823</u>	<u>-92.646</u>
Recettes affectées	99.469	95.823	-3.646
Recettes affectées au Fonds d'urgence	89.000		-89.000
<u>TOTAL</u>	<u>9.685.046</u>	<u>10.733.433</u>	<u>1.048.386</u>



Initial 2021 - Recettes

- Vu la reprise de la croissance du PIB en 2021, les recettes institutionnelles en application de la LSF repartent à la hausse.
- Par ailleurs, la correction en 2021 liée au calcul actualisé des recettes 2020 entraîne un boni one-shot en 2021 de 264 millions €.
- Non-compte tenu de cette correction, les recettes en 2021 sont toujours légèrement inférieures aux recettes d'avant-crise.
- La diminution de la croissance du PIB en 2020 entraînera une diminution récurrente et structurelle des recettes pour les années ultérieures.





Initial 2021 - Recettes

- L'augmentation de la dotation TVA reste freinée par la dégradation de la clé élève. Si celle-ci était restée à son niveau de 2020, 30 millions de recettes additionnelles auraient été perçues.
- L'augmentation de la dotation IPP est également freinée par l'augmentation de la cotisation responsabilisation pension (CRP), qui devrait croître d'environ 28 millions € en 2021.
- Dans les autres recettes, les recettes de ponction sur les réserves des OIP reviennent à zéro, de même que les recettes affectées du fonds d'urgence.





Initial 2021 - Dépenses

L'augmentation des dépenses représente un montant de 360 millions qui s'explique notamment par les dépenses supplémentaires suivantes :

- **170 millions €** d'augmentation du financement de l'enseignement obligatoire (soit +2,8%), en raison de l'augmentation des dépenses de rémunération des enseignants (+109 millions €) et des différents financements en application de dispositifs décrets, comme le financement des écoles (+22 millions €).
- **78 millions €** pour le financement des infrastructures scolaires.
- **47 millions €** d'augmentation des crédits relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche, principalement en raison de l'augmentation des dotations et subventions dont le calcul est prévu par décret (+25 M€), de la provision pour la mise en œuvre de la FIE (+10 M€), de la poursuite du refinancement de l'enseignement supérieur (+7 M€) et de la recherche (+8 M€).
- **37 millions €** pour une nouvelle provision qui doit permettre des investissements dans divers secteurs de la fédération.





Initial 2021 - Dépenses

- **20 millions €** d'augmentation pour une provision pour le numérique qui couvrira à la fois l'augmentation de la dotation à l'ETNIC et des projets dans l'Enseignement et en Enfance.
- **15 millions €** pour une nouvelle provision qui vise le financement des initiatives concernant la stratégie numérique dans l'enseignement.
- **12 millions €** d'augmentation pour la politique de l'enfance, via le financement de l'ONE.
- **8 millions €** en prévision de la nouvelle négociation avec le secteur non-marchand
- **7 millions €** pour des projets en égalité des chances, notamment en ce qui concerne les repas gratuits dans les écoles (5 millions €)

Ces augmentations sont par ailleurs compensées par une provision pour indexation des traitements du personnel de l'enseignement moins importante que prévue, puisque celle-ci passe de 93 millions € à l'initial 2020 à 11,5 à l'initial 2021.





Initial 2021 - Corrections SEC

(en millions €)	2020 ini	2020 aju	2021 ini	Différence
Impact SEC du périmètre	72.925	79.195	138.916	65.991
(1) impact hors enseignement sup.	-7.467	-23.160	36.561	44.028
dont OIP	-10.286	-42.818	-3.383	6.903
dont RTBF	-12.702	-1.966	-30.052	-17.350
dont SACA (hors SACA PPT)	2.574	10.351	-34.694	-37.268
dont SACA PPT	-	-	98.138	98.138
(2) sous estimation moyenne n-4	80.392	102.355	102.355	21.963
Autres corrections SEC	63.591	81.128	73.802	10.211
TOTAL	135.516	160.323	212.718	24.807



Initial 2021 - Corrections SEC

- Le solde du périmètre s'améliore en 2021 du fait de la création du « SACA PPT » et des montants qui lui seront versés en 2021 afin qu'il puisse faire face aux engagements du passés. Ces montants viendront créditer la trésorerie du SACA sans augmenter la dette de la FWB, en raison de la centralisation de trésorerie.
- Il faut également noter, entre 2020 et 2021, l'amélioration des impacts SEC des OIP, qui devraient revenir à l'équilibre sans ponction dans leurs trésoreries.
- Dans les impacts négatif, il faut signaler la RTBF, dont les travaux de Mediasquare devraient s'accélérer en 2021, ainsi que le fonds des bâtiments scolaires de la FWB, qui consomme ses réserves à mesure que des projets de construction d'écoles sont mise en œuvre.





Initial 2021 – Tableau détaillé

(en millions €)	2020 ini	2020 aju	2021 ini
Recettes totales	10.566	9.685	10.733
> dont impact 2020 sur 2021			264
Dépenses totales	11.545	11.874	11.909
Sous-ut. de crédits	135	141	142
Solde brut	-845	-2.048	-1.034
Solde du périmètre	73	79	139
Autres corrections SEC	64	81	74
Solde de financement SEC	-708	-1.887	-821
Solde de financement SEC hors impact 2020 sur 2021			-1.085



3.3. Dette de la FWB





Initial 2021 – Dette

- Rapport annuel sur la dette de la Fédération pour l'année 2019 prochainement publié.
- Les besoins de financement de la Fédération sont exprimés par son solde brut (recettes - dépenses) + les amortissements de dette à refinancer, soit un peu plus de 2,3milliards € en 2020 et 1,5 milliard € en 2021.
- Benchmark réalisé au cours de la semaine du 16 au 20 novembre qui a permis de lever un montant de 600 millions € à 8,5 ans pour un taux négatif de - 0,196% (taux OLO + 26 points de base)



Opérations de financement 2020

Bq	Montant		
	PP	Benchmark	TAP
Deutsche Bank	15.000.000 €		
NatWestMarkets	11.000.000 €		
JP Morgan	500.000.000 €		
LBBW	10.000.000 €		
Belfius (ZC)	15.000.000 €		
Papier Commercial	100.000.000 €		
Papier Commercial	75.000.000 €		



Opérations de financement 2020

Bq	PP	Montant Benchmark	TAP
RBC	15.000.000 €		
JPMorgan			40.000.000 €
CACIB	30.000.000 €		
Commerzbank	10.000.000 €		
Deutschebank	10.000.000 €		
Natwest	237.000.000 €		
Société générale			30.000.000 €
ING			10.000.000 €
Unicredit	20.000.000 €		
CBC			50.000.000 €
Unicredit (ZC : 12M à l'échéance)	10.573.080 €		
LBBW			10.000.000 €
JPMorgan			25.000.000 €
Morgan Stanley			50.000.000 €
DZ Bank			35.000.000 €
Nomura (puttable)	50.000.000 €		
Benchmark		600.000.000 €	



Opérations de financement 2020

TOTAL Financement 2020 (hors préfinancement)	1.958.573.080 €
+ Préfinancement 2020 en 2019	324.000.000 €
+ Total réponse au besoin 2020	2.282.573.080 €

Charge annuelle	Taux pondéré	Durée pondérée
2.843.669 €	0,1452	11,90



Rating Moody's

- « **Le profil de crédit de la Communauté Française de Belgique (CFB, Aa3 négatif)** reflète un cadre législatif mature et robuste, une **gestion de la dette prudente et sophistiquée**, ainsi que son accès incontestable au marché. Notre évaluation de la solvabilité de la CFB tient compte de notre attente que les déficits de financement se creusent et, par conséquent, que la **dette augmente considérablement**. La propagation rapide et croissante du coronavirus et la détérioration des perspectives économiques pèsera sur les revenus de la CFB. Le profil de crédit de la CFB est également limité par une **flexibilité budgétaire limitée** alors qu'il est soutenu par une forte probabilité de **soutien du gouvernement belge (Aa3 stable)** s'il devait faire face à une crise de liquidité aiguë. »



Évolution du stock de dette

(en millions €)	fin 2016	fin 2017	fin 2018	fin 2019	estim. fin 2020
1. Dette directe (y.c. dette universitaire)	6.133	6.407	6.769	7.250	8.777
2. Solde de trésorerie	367	298	376	324	
3. Réserves du Fonds écuréuil	129	129	129	129	129
Total endettement direct de la FWB (1-2-3)	6.005	5.981	6.265	6.797	8.648
Recettes de la FWB	9.656	9.924	10.233	10.407	9.685
Ratio dette/recettes	62%	60%	61%	65%	89%
Dépenses de la FWB	10.072	10.432	10.631	10.981	11.874
Ratio dette/dépenses	60%	57%	59%	62%	73%



Évolution des charges de la dette

- La communauté a pu profiter d'un environnement de taux d'intérêt qui demeurent faibles pour des maturités courtes comme des maturités un peu plus longues

(en millions €)	2016	2017	2018	2019	2020 (estim.)
1. Charges de la dette	167	163	153	168	166
<i>p.m. taux d'intérêt moyen</i>	2,7%	2,6%	2,2%	2,3%	2%
2. Dépenses	10.072	10.432	10.631	10.981	11.874
Ratio charges de la dette/dépenses	1,7%	1,6%	1,4%	1,5%	1,4%



Stratégie de financement

Suite à la crise COVID et à la perte de recettes, le Conseil Communautaire du trésor de juillet avait notamment recommandé de :

- Réaliser divers TAP en placements privé
- Répondre positivement aux propositions de placements privés

La FWB a donc fait son retour sur les marchés lors de la reprise d'août et a levé pour 402 millions d'euros le jour de son retour (+230 millions d'euros dans les jours suivants)

Le COCOT recommandait également le lancement d'un benchmark à hauteur de 500 millions (un peu plus sur les offres étaient intéressantes (maturité de max 15 ans) et avec un spread de 35 pb maximum (voir supra pour les détails du Benchmark).

Un COCOT est programmé le 10 décembre avec deux objectifs :

- Faire le point sur l'année 2020
- Évoquer la stratégie de financement pour 2021



Stratégie de financement

Par ailleurs, la FWB peut s'appuyer sur plusieurs éléments qui assurent une sécurité de financement importante :

- Un contrat caissier favorable avec la Banque Belfius, flooré pour les soldes créditeurs, et qui offre un accès au crédit jusqu'à 2,5 milliards d'euros.
- Une ligne de financement prochainement renouvelée avec la BEI pour un montant de 600 millions €.
- Une ligne de financement avec la Banque du Conseil de l'Europe pour un montant de 300 millions €





4. Perspectives budgétaires





Perspectives budgétaires

- Dans les prochaines semaines : gérer les suites de la crise, avec le nouvel outil que constitue le SACA fonds d'urgence.
- Poursuite de la dynamique visant à plus de transparence, comme ce fut le cas dans le présent budget :
 - Présentation détaillée en commission des résultats du conclave;
 - Transmission des informations sur le périmètre de consolidation;
 - Suppression de nombreuses dérogations au décret WBFIn, notamment pour permettre prochainement la remise du compte général de la FWB;
 - Transformation du fonds d'urgence en SACA, ce qui permettra la communication d'un budget officiel de la FWB pour l'urgence et le redéploiement.



Perspectives budgétaires

- Vigilance : plusieurs inconnues pourraient impacter la stratégie budgétaire de la Fédération :
 - les conséquences des suites de la crise sanitaire pour les secteurs de la Fédération
 - l'actualisation des perspectives macroéconomiques qui déterminent le niveau de nos recettes
 - l'évolution des règles budgétaires européennes lorsque la clause dérogatoire générale cessera d'être activée
- Retrouver la dynamique budgétaire « naturelle » de la Fédération qui permet une augmentation des recettes plus rapide que l'augmentation des dépenses.
- Renforcer l'efficacité des dépenses de la Fédération : mise en œuvre d'une logique de revue progressive de nos dépenses (ou « spending review »).



Perspectives budgétaires

- Inscrire la FWB dans le contexte propice aux investissements, tant sur le plan financier (taux d'intérêts bas) que politique (investissements soutenus par la Commission européenne) :
 - 37 millions € dégagés en 2021 pour des investissements en infrastructures ;
 - 25 millions € dégagés en 2020 et 2021 pour la stratégie numérique dans l'enseignement ;
 - Amorce du plan d'investissements à présenter prochainement à la Commission.
- Ne pas oublier les enjeux qui préexistaient à la crise : nécessité de réformes, notamment de notre enseignement, et défi climatique. Le Gouvernement maintient les ambitions affichées dans la DPC.



Merci pour votre
attention





Budgets 2020 ajusté - 2021 initial

Compétences fonctionnelles

Frédéric DAERDEN - Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances,
de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur
Wallonie-Bruxelles-Enseignement

PFWB – Commission budget - 23 novembre 2020





Plan de l'exposé

La présentation des compétences se présente comme suit, pour l'ajustement du budget 2020 et pour l'initial 2021 :

- a) Fonction publique et fonctionnement du Ministère
- b) Numérique
- c) Égalité des chances
- d) WBE
- e) Bâtiments scolaires
- f) Fonds d'urgence





Ajustement du budget 2020





Aju 2020 — Fonction publique et fonctionnement

- Les dépenses relatives à l'activité générale du Ministère reprennent les dépenses de fonctionnement, de personnel et de la gestion des infrastructures administratives (DO 11 et 13).
- Entre l'initial et l'ajustement 2020 les crédits diminuent d'environ **11 millions €**, principalement en raison des variations suivantes :
 - Environ **-10 millions €** pour les AB traitement du personnel de la fonction publique, principalement en raison de la crise COVID et aux retards de recrutements, à la baisse dans l'intervention des frais de déplacements ;





Aju 2020 — Fonction publique et fonctionnement

- **-850.000 €** pour eWallonie-Bruxelles simplification, suite à une ré-estimation des besoins en regard de l'avancée réelle des projets (le financement passe de 2.943 k€ à 2.086 k€) ;
- **-100.000 €** pour l'Ecole d'Administration Publique, en raison de la non organisation du certificat de Management Public ;
- **-1,5 millions €** pour les crédits d'infrastructures. Cette diminution étant due au ralentissement des chantiers suite au COVID.





Aju 2020 – Numérique

- La dotation à l'ETNIC ne varie pas à l'ajustement. Pour rappel, une ponction de 7,5 millions a été effectuée sur les réserves de l'ETNIC dans le cadre de la création du Fonds d'urgence. Dès lors, l'impact SEC de l'ETNIC se dégrade à due concurrence.
- **5 millions €** sont provisionnés pour la stratégie numérique dans l'enseignement. Ce montant complète 5 millions € supplémentaires à charge du fonds d'urgence en 2020 pour l'octroi de subventions exceptionnelles aux écoles pour la constitution d'un stock d'ordinateurs à destination des élèves, dans chaque établissement secondaire.





Aju 2020 – Égalité des chances

- Le budget de l'Égalité des chances s'élève à environ 8,3 millions € en crédits d'engagement et 6,8 millions € en crédits de liquidation (principalement pour les repas gratuits : 5 millions en CE et 3,5 millions € en CL).
- Les dépenses relatives à l'égalité restent stables à l'aju 2020. Seule une variation d'un 1.000 € liée à l'indexation est à relever.
- L'augmentation des crédits pour l'égalité des chances est prévue à l'initial 2021.





Aju 2020 – WBE

- La dotation 2020 de WBE est réduite de **5,4 millions €** car les montants octroyés via le Décret programme 2019, pour financer le plan du changement et le recrutement des membres du comité de direction, n'ont pu être mobilisés en 2020. Ce financement sera néanmoins à nouveau accordé à partir de 2021.
- Le versement de la première tranche de dotation à WBE étant supérieur au nouveau montant de la dotation, un remboursement de **277.000 €** sera effectué par ce dernier au profit du Ministère et est inscrit en recettes au budget de la FWB.



Aju 2020 – Bâtiments scolaires

Le financement des bâtiments scolaires varie à l'ajustement de **+4,6 millions € en CE** et de **+6,7 millions € en CL**, en raison des éléments suivants :

- **+2 millions € en CL** sont destinés à l'intervention de la FWB dans les dossiers de création de places temporaires en attente de création de places structurelles dans les zones en tension démographique. Cette augmentation se justifie par la nécessité de rééquilibrer les crédits de liquidation sur les crédit d'engagement (4 millions).
- **+5 millions € (en CE/CL)** sont destinés à doter le SACA des bâtiments du réseau FWB. Cette augmentation est prévue par le Décret du 5 février 1990 qui prévoit une dotation exceptionnelle en 2020 pour le Conservatoire Royal de Belgique.



Aju 2020 – Fonds d’urgence

Pour rappel, dans les 89 millions d’euros prévus sur le fonds d’urgence, les montants suivants concernaient les compétences :

- 10 millions € pour les rénovations de sanitaires dans les écoles ;
- 900.000 € pour le financement de mesures d’aide dans la fonction publique ;
- 500.000 € pour un complément de financement à l’ETNIC.





Aju 2020 – Fonds d’urgence

Dans les « nouveaux » 150 millions dégagés pour l’urgence et le redéploiement, les mesures qui visent mes compétences sont notamment :

- 5 millions € pour compléter le financement en 2020 de la stratégie numérique dans l’enseignement ;
- 15 millions € pour une deuxième phase de financement de rénovation de sanitaires dans les écoles.





Budget initial 2021





Ini 2021 — Fonction publique

Des enjeux pour la Fonction publique :

- Une attention de chaque instant à la gestion des Ressources humaines pour :
 - ❖ Augmenter le bien-être des travailleurs ;
 - ❖ Améliorer l'organisation des services et des processus ;
 - ❖ Mieux allouer les ressources humaines (enveloppes de recrutement globalisées par entités et screening complet du personnel et de la charge de travail).
- Réformer la carrière pour permettre aux membres du personnel de :
 - ❖ s'épanouir en diversifiant et en dynamisant leurs parcours professionnels ;
 - ❖ de bénéficier d'une politique salariale plus attractive.
- Adopter et mettre en œuvre le nouveau contrat d'administration qui définira les relations entre le Gouvernement et le Ministère, les objectifs stratégiques et opérationnels.





Ini 2021 — Fonction publique

Principaux impact sur le financement de la fonction publique en 2021:

(en k€)	Impact par rapport au BI 2020
+2.225	Augmentation barémique (notamment liée à l'ancienneté)
+1.800	Recrutement de 48 ETP à partir du 1er avril 2021 pour les Maisons de justice
+1.095	Indexation (10 mois)
	Amorce du pilotage des recrutements selon un système d'enveloppes afin de recruter des Responsables du Changement organisationnel et de Business Analysts pour réaliser les objectifs transversaux du Contrat d'administration
+900	
+581	Mandats (125k) et Mandats en fonctions supérieures (456k)
	Recrutement du personnel au sein du Secrétariat général pour accompagner efficacement le screening de personnel et les décisions qui en découleront
+200	
+169	Prime de télétravail
+138	DGA Experts
+104	Expert financier bâtiment scolaire
7.212	TOTAL



Ini 2021 — Fonctionnement du Ministère et provisions

Les dépenses relatives à l'activité générale du Ministère (DO 11 et 13) évoluent comme suit :

- **+37 millions €** pour la constitution d'une provision qui financera des investissements en infrastructures. Cette provision sera répartie dans l'ensemble des compétences infrastructures (bâtiments scolaires et de l'administration, sport, culture).
- **+ 14,7 millions € CE et 10,4 millions € en CL** destinés à l'acquisition d'un bâtiment neutre en énergie pour y héberger l'ensemble des services administratifs de Mons.





Ini 2021 — Fonctionnement du Ministère et provisions

- **+8 millions €** pour la constitution d'une provision en vue des futures négociations sectorielles non-marchand.
- **+1,8 millions €** pour le marché de consultance relatif au screening de personnel. Ce marché sera attribué début 2021.
- **+750.000 €** pour améliorer le fonctionnement de la DGFP RH : en recourant à un marché pour pouvoir bénéficier de chefs de projet seniors spécialisés dans les trajets de transformation RH afin d'amorcer les réformes centrales de la DGFP RH.
- **-497.000 €** pour la contribution au service commun E-WBS. Cette diminution étant due à une ré-estimation en regard de l'avancée réelle des projets.





Ini 2021 – Numérique

Des enjeux pour le Numérique

- Repenser les méthodes de fonctionnement et poursuivre la transformation digitale pour augmenter la qualité des services aux citoyens ;
- Développer les compétences numériques, la formation et l'accompagnement des acteurs dans la transition numérique.

Des chantiers à poursuivre et à amplifier :

- Equipement numérique : 25 millions d'€ dégagés pour l'équipement des élèves, des enseignants et des écoles ;
- Mettre le numérique au coeur du Plan de relance (en collaboration avec les régions wallonnes et Bruxelloises).





Ini 2021 – Numérique

- La dotation à l'ETNIC accordée en 2020 est reproduite à l'identique, mais accompagnée d'une provision pour les projets numériques de **20 millions €**. Ces crédits sont destinés à la prise en charge du complément de dotation à l'ETNIC et à la mise en place de la stratégie numérique de l'enseignement.
- Une provision de **15 millions €** sera destinée à l'alimentation de la provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement. Ces crédits sont destinés à couvrir l'opération de location/achat qui sera prochainement mise à disposition des parents d'élèves.





Ini 2021 – Égalité des chances

- Effort budgétaire le plus significatif en FWB, parmi toutes les entités, en matière d'égalité des chances.
- Priorité à la lutte contre les discriminations et à l'inclusion :
 - La CIM racisme (les groupes de travail pour l'élaboration du futur plan interfédéral de lutte contre le racisme vont être mis en place);
 - La campagne de lutte contre le racisme : mars 2021 (200.000 €);
 - LGBT = mise en œuvre de la DPC en matière de refuge;
 - Inclusion Handicap invisible;
 - Unia : réponse à leur demande compte tenu de l'augmentation des signalements de moyens complémentaires pour l'engagement d'un ETP;
 - Analyse comparative des dispositifs existants en matière de discrimination;
- Mise en œuvre d'un nouvel appel à projets pour des cantines revisitées pour les amplifier et les rendre plus durables pour l'année 2021-2022.



Ini 2021 – Égalité des chances

Le financement de l'égalité des chances augmentent d'environ **7 millions €** au budget initial 2021 :

- **+5 millions €** (CE/CL) pour le renforcement de la mesure de gratuité des repas scolaires ;
- **+895.000 €** pour la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité (PCI), afin de prendre en charge des opérateurs à labelliser en vertu du décret du 8 mars 2018 relatif à la PCI et renforcer les appels à projets annuels ;
- **+1 million €** destiné à la lutte contre les discriminations, afin d'en combattre les différentes formes encore bien présentes dans notre société. Des initiatives ciblées seront mise en œuvre, dont notamment des appels à projets ou des campagnes de sensibilisation dans le domaine.



Ini 2021 – WBE

La dotation à WBE est calculée en application du décret spécial, et est augmentée des montants suivants :

- **1.616.000 €** supplémentaires pour permettre à WBE de recruter des agents supplémentaires pour ses services transversaux (budget, RH, SIPPT, ...).
- A ce montant s'ajoutent des transferts de crédits depuis les budgets du Ministère, liés aux services de Médecine du travail pour un montant de **1.486.000 €** (neutre budgétairement car ce montant est compensé par une diminution de dépenses dans le budget de la FWB).



Ini 2021 – Bâtiments scolaires

Des enjeux pour les bâtiments scolaires :

- Mener à bien un chantier ambitieux, une réflexion globale sur les besoins, sur les processus, sur les investissements, et sur les modes de financements qui associent TOUS les acteurs ;
- Définir l'école de demain en y intégrant les dynamiques écologique et environnemental, mais aussi la dynamique pédagogique, notamment en regard du Pacte pour une enseignement d'Excellence ;
- Prendre en compte les réalités démographiques en répondant aux besoins actuels et en anticipant les besoins de demain, notamment dans l'enseignement supérieur ;
- Mener une politique dynamique d'investissement dans nos infrastructures, afin de valoriser et optimiser notre parc immobilier.



Ini 2021 – Bâtiments scolaires

Des projets avancent déjà :

- Un plan sanitaire exceptionnel de 25 millions d'euros pour permettre aux établissements de rénover/construire/adapter leurs installations sanitaires ;
- Une révision des conventions de financement dites « CRAC » permettant une économie de 96 millions d'euros sur les 20 prochaines années ; montants qui pourront ainsi être réinvestis dans les bâtiments ;
- Mise en place d'une collaboration avec le fonds BYX « Ne tournons pas autour du pot », afin que celui-ci accompagne les établissements bénéficiaires de nos subventions dans leurs projets liés au sanitaires ;
- La constitution en SACA du Programme Prioritaire de Travaux afin de développer une meilleure gestion budgétaire du principal programme de subvention pour les bâtiments scolaires.





Ini 2021 – Bâtiments scolaires

Les crédits de la DO 44 augmentent globalement de **64 millions €** en CE et **78 millions € en CL** :

- Des montants additionnels de **90 millions €** en CE et **102 millions €** en CL destinés au Programme Prioritaire de Travaux (PPT).

Ces augmentations s'expliquent principalement par la création du « SACA PPT », afin d'améliorer la gestion de ce programme, notamment en lui permettant de reporter ses soldes de trésorerie d'année en année.

Les engagements existants liés au PPT seront transférés au nouveau SACA, ce qui implique de transférer également au SACA les moyens financiers qui lui permettent d'y faire face.



Ini 2021 – Bâtiments scolaires

- **90 millions €** (CE/CL) sont dès lors prévus pour octroyer au SACA une dotation exceptionnelle qui lui permettra de faire face à ses engagements. Cette opération est neutre sur le solde SEC et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.
- En outre, la dotation 2021 du PPT augmente de **231.000 €**.
- Enfin, l'ensemble des moyens de liquidation liés à la dotation sont désormais prévus (ce qui n'était pas le cas en 2020), ce qui représente une augmentation de **4 millions €** en CL.





Ini 2021 – Bâtiments scolaires

Les autres variations à la DO 44 s'expliquent comme suit :

- **+2 millions €** (en CL) sont destinés à l'intervention de la FWB dans les dossiers de création de places temporaires en attente de création de places structurelles dans les zones en tension démographique. Cette augmentation se justifie par la nécessité de rééquilibrer les crédits de liquidation sur les crédit d'engagement (4 millions €).
- **-25.831.000 €** (CE/CL) en raison du calcul, prévu par décret, des dotations aux autres fonds des bâtiments. Ces fonds ont bénéficié ces dernières années de dotations exceptionnelles, décidées sous la précédente législature, qui s'éteignent.



Merci pour votre
attention



ANNEXE 2





Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie- Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires

Lundi 23 novembre 2020



Ajustements des budgets pour l'année 2020 – projets de décrets



Délibérations budgétaires et impact de la crise sanitaire

Articles de base des budgets des dépenses et des recettes ajustés 2020	Délibérations budgétaires 2020	Autres décisions liées à la crise sanitaire	Dépenses supplémentaires décidées dans le cadre de la crise sanitaire		Arrêtés pouvoirs spéciaux 2020	Limite maximum nécessitant le dépôt immédiat d'un ajustement
			CE	CL		
AB 11.02.01.04 - Financement d'urgence visant à soutenir les acteurs des secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'épidémie de Coronavirus Covid-19	2020/1		5	5		
	2020/2		25	25	07/04/2020	50
	2020/3		27	27	23/04/2020	80
	2020/4		32	32	04/06/2020	89
		Projet de budget ajusté 2020	150	150		
Total AB 11.02.01.04			239	239		
AB 11.02.01.05 - Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	2020/2		30	30		
	2020/3		27	27		
	2020/4		32	32		
Total AB 11.02.01.05			89	89		
Total AB dépenses			328	328		
AB 46.04.11 - Recettes affectées au Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	2020/2		30	30		
	2020/3		27	27		
	2020/4		32	32		
Total AB 46.04.11			89	89		
AB 46.15.00 – Recettes perçues dans le cadre de la crise du Covid-19			30	30		
Total AB recettes			119	119		
Impact budgétaire net en dépenses			209	209		



Délibérations budgétaires et impact de la crise sanitaire

Délibération budgétaire 2020/5 :

- adoptée le 12 novembre 2020 par le gouvernement et entrée en vigueur ce même jour;
- Autorise l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement des dépenses afférentes aux articles de base concernés du budget des dépenses, tels qu'ajustés dans les tableaux du projet de décret portant ajustement du budget 2020

=> Anticiper les effets de l'ajustement du budget 2020



Norme et trajectoire budgétaire

20 mars 2020

activation de la clause de sauvegarde générale du Pacte de stabilité et de croissance

- évaluation du respect des règles européennes exclura l'impact des mesures budgétaires **ponctuelles** liées à la pandémie
- Nécessite pour la Communauté française de pouvoir **identifier et chiffrer** ces mesures

27 avril 2020

avis du conseil supérieur des finances (CSF)

- ampleur de l'effort budgétaire à fournir afin d'éviter un dérapage budgétaire ne sera pas estimé avant 2021
- gestion des finances publiques doit être coordonnée au niveau belge

30 avril 2020

programme de stabilité de la Belgique transmis à la commission EU

- impact budgétaire de la crise pour la Communauté française était alors estimé à 50 millions d'euros



Solde budgétaire et de financement

Solde de financement	Budget initial 2020 (1)	Projet d'ajustement 2020 (2)	Variation (2)-(1)
Recettes budgétaires (hors section particulière)	10.565,7	9.685,0	-880,7
Dépenses budgétaires (liquidations hors section particulière)	11.545,3	11.873,8	328,5
Solde budgétaire brut (1)	-979,6	-2.188,8	-1.209,2
Produits d'emprunts (2)	0,0	0,0	0,0
Amortissements de la dette (3)	5,5	5,5	0,0
Solde budgétaire net (4)=(1)-(2)+(3)	-974,1	-2.183,3	-1.209,2
Solde des institutions consolidées (5)	72,9	79,2	6,3
Solde net consolidé (6) = (4) + (5)	-901,2	-2.104,1	-1.202,9
Sous-utilisations de crédits (7)	134,7	141,2	6,5
Solde hors corrections SEC (8) = (6)+(7)	-766,5	-1.962,9	-1.196,4
Corrections SEC (9)	58,1	75,7	17,6
Solde de financement SEC (10) = (8) + (9)	-708,4	-1.887,2	-1.178,8



Solde des institutions consolidées

Solde des institutions consolidées	72,9	79,2	6,3
OIP	-10,3	-42,8	-32,5
SACA hors Enseignement	3,6	10,3	6,7
SACA Enseignement	0,0	5,0	5,0
Universités	0,0	0,0	0,0
Hautes Écoles et Écoles supérieures des arts	0,0	0,0	0,0
Non classés	-6,1	2,5	8,6
Sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	1,6	0,9	-0,7
Autres organismes	3,8	0,9	-2,9
Sous-évaluation de l'impact SEC positif du périmètre de consolidation (hors établissements d'enseignement supérieur*)	80,4	102,4	22,0



Corrections SEC

Corrections SEC	58,1	75,7	17,6
OCPP nets	5,2	0,0	-5,2
Opérations swap	35,4	31,5	-3,9
Correction infrastructures hospitalières (amortissement)	11,8	22,9	11,1
CRAC Bâtiments scolaires	0,4	8,7	8,3
Apurement encours	5,3	0,0	-5,3
diff entre intérêts payés et courus	0,0	9,3	9,3
litige BW - promsoc - condamnation	0,0	3,3	3,3



Conclusions

Hypothèses et corrections

- 1) Taux d'exécution du budget similaire aux exercices antérieurs (98,8%): + 141,2 M d'€
- 2) Impact SEC des entités du périmètre sous-évalué: + 102,4 M d'€
- 3) Impact SEC des établissements d'enseignement supérieur (universités, HE et ESA) fixé à zéro: + 28,3 M d'€



Recettes

Aperçu général (en milliers d'euros)

Prévisions des recettes	Budget initial 2020	Projet d'ajustement 2020	Écart	Variation (en %)
	(1)	(2)	(2)-(1)	
Budget des recettes	10.565.723	9.685.046	-880.677	-8,3%
Recettes courantes	10.554.225	9.683.851	-870.374	-8,2%
Recettes en capital	11.498	1.195	-10.303	-89,6%
Section particulière	3.687.896	3.488.828	-199.068	-5,4%
Total	14.253.619	13.173.874	-1.079.745	-7,6%



Recettes

Diminution importante des recettes courantes résultant principalement de la diminution des recettes transférées par l'Etat fédéral: parts attribuées à la Communauté française au titre du produit de l'IPP (-197,4 M) et de produit de la TVA (-785,1M), en raison de :

- La détérioration des paramètres économiques consécutivement à la pandémie de la covid-19;
- L'évolution défavorable, pour la Communauté française, de la clé-élèves fixée entre les deux communautés.

	2018	2019	2020
Clé-élèves	42,92%	42,68%	42,46%



Recettes transférées par l'État fédéral

- Adaptation des versements effectués par l'État fédéral en août sur base des paramètres du budget économique de juin (indice des prix à la consommation = 0,8% au lieu de 1,4% et taux de croissance réel du PIB = -10,6%);
- Nouvelle adaptation des paramètres économique en septembre 2020 (taux de croissance réel du PIB = -7,4%), mais pas de nouvel ajustement des transferts prévu → impact reporté sur 2021.



Section particulière

La section particulière contient les prévisions de recettes (3,5 milliards d'euros) qui découlent de l'application du décret Sainte-Émilie. Ces recettes sont réparties entre la Région wallonne (-197,7M) et la Cocof (-0,38M) et calculés sur base des paramètres et clés identiques à ceux utilisés par le fédéral pour le versement des dotations LSF.

Section particulière	Transfert de compétence vers		Total
	Région wallonne	Cocof	
	(1)	(2)	
Nouvelles compétences	5.883	2.889	8.772
Allocations familiales	2.241.720	0	2.241.720
Soins de santé personnes âgées	1.136.652	0	1.136.652
Soins de santé	208.338	597	208.935
Hôpitaux	-936	-391	-1.327
Mécanisme de transition et participation à l'assainissement	-128.405	22.480	-105.925
Total section particulière	3.463.252	25.576	3.488.828



Dépenses:

Dispositif du projet de décret

- Article 2 : Transfert du solde des engagements budgétaires non liquidés au 31/12/2020 du fonds budgétaire d'urgence vers le nouveau Saca
- Article 3 : Transfert des soldes disponibles (62.567 euros) de deux fonds budgétaires sur le compte des recettes courantes générales suite à leur suppression



Aperçu général

Crédits d'engagement	Budget initial 2020 (1)	Projet d'ajustement 2020 (2)	Écart (2)-(1)	Variation
Crédits d'engagement	11.468.392	11.701.387	232.995	2,03%
Crédits limitatifs	11.136.126	11.379.205	243.079	2,18%
Crédits non limitatifs	332.266	322.182	-10.084	-3,03%
Fonds budgétaires	88.527	189.598	101.071	114,17%
Total général	11.556.919	11.890.985	334.066	2,89%

Crédits de liquidation	Budget initial 2020 (1)	Projet de budget ajusté 2020 (2)	Écart (2)-(1)	Variation
Crédits de liquidation	11.454.359	11.682.495	228.136	1,99%
Crédits limitatifs	11.122.093	11.360.313	238.220	2,14%
Crédits non limitatifs	332.266	322.182	-10.084	-3,03%
Fonds budgétaires	90.993	191.290	100.297	110,22%
Total général	11.545.352	11.873.785	328.433	2,84%

Commentaire :

L'augmentation des crédits (CE et CL) d'environ 330 millions d'euros s'explique essentiellement par les moyens budgétaires dégagés par le gouvernement pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire (328,8 M d'€)



Fonds budgétaires

Engagements	Projet de Budget 2020 (1)	Projet d'ajustement 2020 (2)	Variation (2)-(1)
Recettes affectées	87.869	188.469	100.600
Crédits variables	88.527	189.598	101.071
Solde	-658	-1.129	-471

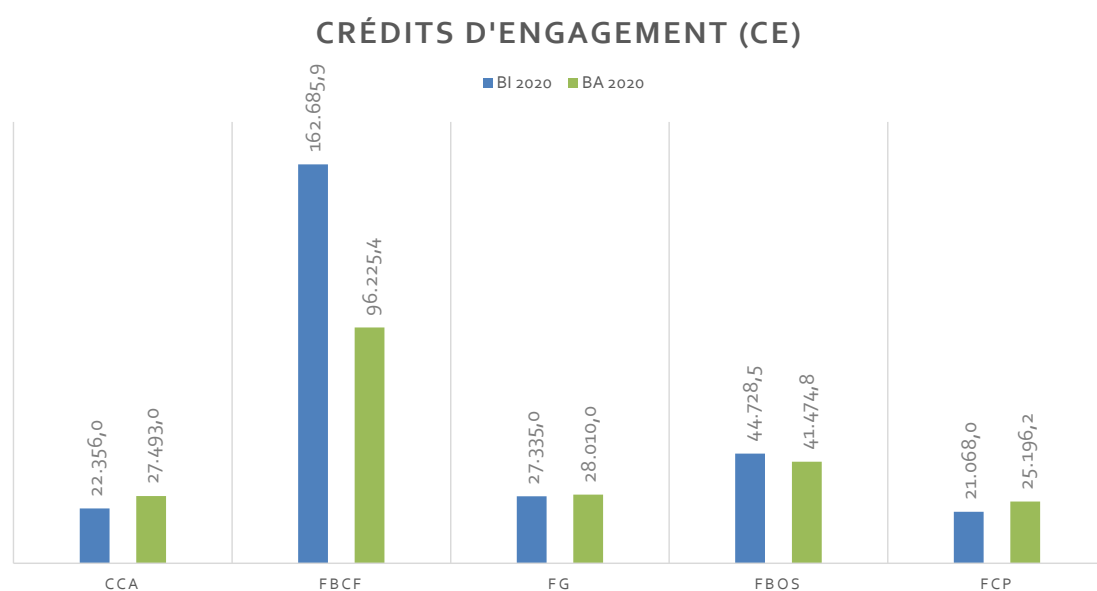
Liquidations	Projet de Budget 2020 (1)	Projet d'ajustement 2020 (2)	Variation (2)-(1)
Recettes affectées	87.869	188.469	100.600
Crédits variables	90.993	191.290	100.297
Solde	-3.124	-2.821	303

Commentaire :

L'augmentation des recettes et dépenses résultent essentiellement des moyens affectés par le gouvernement au nouveau fonds budgétaire d'urgence et de soutien à la crise sanitaire (89 M d'€)



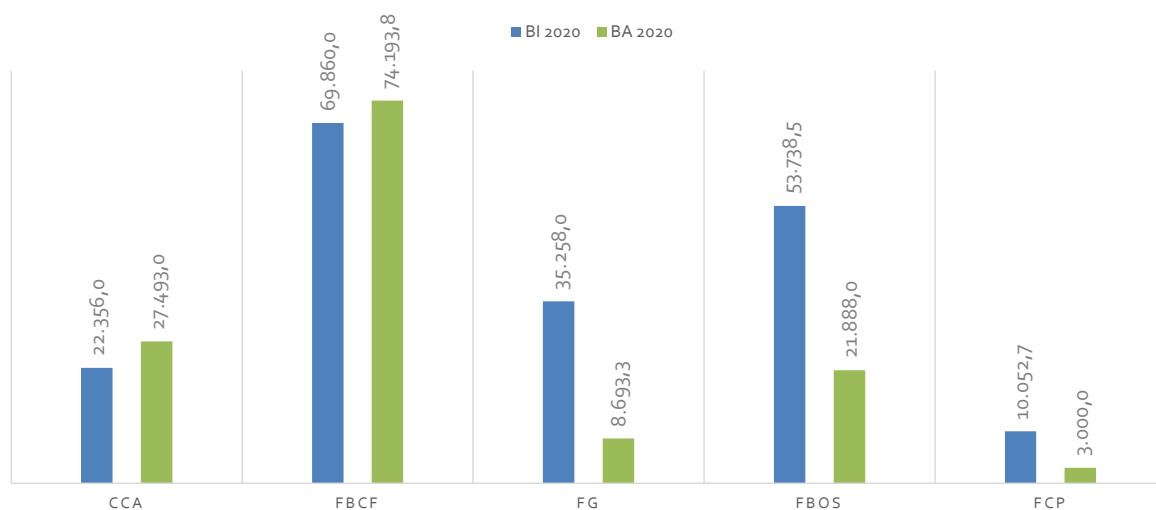
Evolution des dépenses des Saca hors enseignement les plus significatifs (budgets ajusté 2020 vs initial 2020)



En milliers d'euros



CRÉDITS DE LIQUIDATION (CL)



En milliers d'euros

- Les prévisions de dépenses (CE et CL) diminuent en moyenne de 24,48 % aux budgets ajustés 2020 par rapport aux budgets initiaux 2020.
- D'une manière générale, les recettes progressent à hauteur de 12,6 millions d'euros.

BUDGETS AJUSTÉS DES ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	unités	budgets joints
Périmètre de consolidation de la CF (ICN) – 20/10/2020	145	
dissoutes ou en voie de liquidation	2	
consolidées avec les comptes d'autres entités du périmètre	31	
rapportant par l'intermédiaire du Ministère	3	
	109	92
OIP de type A (Etnic et WBI)	2	1
OIP de type B (Ares, IFC, Fonds écureuil, ONE et WBE)	5	5
Saca hors enseignement	11	11
Autres entités (Universités, RTBF, etc.)	91	75

92 budgets sur les 109 sont annexés
 absence d'exposés particuliers (décret du 3 mai 2018)



Établissements	Recettes totales SEC	Dépenses totales SEC	Résultats SEC
Universités	1.483,3	1.506,3	-23,0
Pôles académiques	2,1	2,3	-0,2
Hautes écoles WBE	107,5	109,0	-1,5
Hautes écoles réseau libre	290,2	293,3	-3,1
Ecoles supérieures des arts WBE	5,7	6,6	-0,9
Écoles supérieures des arts réseau libre	40,7	40,2	0,5
<u>Total général</u>	<u>1.929,4</u>	<u>1.957,7</u>	<u>-28,3</u>

En millions d'euros

Non pris en compte dans l'impact SEC du périmètre de consolidation



Budgets initiaux pour l'année 2021 – projets de décrets



Environnement Européen

- **Mai 2020**: plan de **relance** « *Next Generation EU* », comprenant l'instrument **RRF** (*Recovery and Resilience Facility*) destiné à relancer la croissance des pays de l'UE suite à la pandémie par le soutien financier:
 - des **investissements publics**
 - des **réformes en matière de cohésion, durabilité et passage au numérique**
- Budget européen de **560** milliards d'euros:
 - 310 milliards d'euros de possibilité de subventions (dont **5,1** pour la Belgique)
 - 250 milliards d'euros de possibilité de prêts
- En Belgique: le gouvernement fédéral, en concertation avec les entités fédérées, sera chargé de mettre sur pied un plan de relance dans le cadre de l'instrument RRF



Plan budgétaire de la Belgique et prévisions de la Commission EU

Plan budgétaire de la Belgique transmis à la CE le 30/10/2020 intégrant les mesures prises par les différents niveaux de pouvoir pour faire face à la crise.

	Projet de plan budgétaire	Amélioration estimée	Prévisions d'automne UE	Amélioration estimée
2020				
Solde de financement	-10,7	-9,0	-11,2	-9,5
Solde structurel	-6,4	-4,5	-6,8	-4,7
Dette publique	116,5	15,0	117,7	18,2
2021				
Solde de financement	-6,9	3,8	-7,1	4,1
Solde structurel	-5,6	0,8	-4,6	2,2
Dette publique	114,4	-2,1	117,8	0,1

Source : Cour des comptes



Clause de flexibilité

- Mesures en réaction à la pandémie relèvent de la clause dérogatoire générale
- Le projet de plan budgétaire ne fait état d'aucune demande visant à bénéficier de la clause de flexibilité en matière de réformes structurelles ou d'investissements stratégiques



Trajectoire de la Communauté française 2021-2025

- ° À politique inchangée
- ° Sur base des derniers paramètres macroéconomiques connus

=> Déficit moyen annuel: 984,4 millions d'euros



- Recettes: paramètre: perspectives publiées en juin 2020 par le Bureau fédéral du Plan (comme au fédéral)
- Dépenses (CL):
 - Stables
 - Évoluent avec l'inflation ou l'indice santé
 - Dynamique propre



Évolution du solde SEC 2021- 2025

En millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025
Solde SEC de la FWB	-821,0	-920,1	-888,6	-866,7	-805,9

En 2021: le solde SEC tient compte de la correction positive exceptionnelle des recettes (264 M) => mise à jour en 2021 des recettes de 2020, correction intégrée dans les projections de recettes 2021.



Solde budgétaire et de financement

Solde de financement	Projet d'ajustement 2020 (1)	Projet de budget 2021 (2)	Variation (2)-(1)
Recettes budgétaires (hors section particulière)	9.685,00	10.733,40	1.048,40
Dépenses budgétaires (liquidations hors section particulière)	11.873,80	11.908,80	35
Solde budgétaire brut (1)	-2.188,80	-1.175,40	1.013,40
Produits d'emprunts (2)	0	0	0
Amortissements de la dette (3)	5,5	0	-5,5
Solde budgétaire net (4)=(1)-(2)+(3)	-2.183,30	-1.175,40	1.007,90
Solde des institutions consolidées (5)	79,2	138,9	59,7
Solde net consolidé (6) = (4) + (5)	-2.104,10	-1.036,50	1.067,60
Sous-utilisations de crédits (7)	141,2	141,6	0,4
Solde hors corrections SEC (8) = (6)+(7)	-1.962,90	-894,9	1.068,00
Corrections SEC (9)	75,7	73,8	-1,9
Solde de financement SEC (10) = (8) + (9)	-1.887,20	-821	1.066,10



Solde des institutions consolidées

Solde des institutions consolidées	79,2	138,9	59,7
OIP	-42,8	-3,4	39,4
SACA hors Enseignement	10,3	63,4	53,1
SACA Enseignement	5	5	0
Universités	0	0	0
Hautes Écoles et Écoles supérieures des arts	0	0	0
Non classés	2,5	-29,3	-31,8
Sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	0,9	0	-0,9
Autres organismes	0,9	0,8	-0,1
Sous-évaluation des impacts SEC du périmètre de consolidation (hors établissements d'enseignement supérieur*)	102,4	102,4	0



Corrections SEC

Corrections SEC	75,7	73,8	-1,9
OCCP nets	0	-0,2	-0,2
Opérations swap	31,5	33	1,5
Correction infrastructures hospitalières (amortissement)	22,9	22,9	0
CRAC Bâtiments scolaires	8,7	8,8	0,1
Apurement encours	0	0	0
diff entre intérêts payés et courus	9,3	9,3	0
litige BW - promsoc - condamnation	3,3	0	-3,3



Conclusions

Hypothèses et corrections

- 1) Taux d'exécution du budget similaire aux exercices antérieurs (98,8%): + 141,6 M d'€
- 2) Impact SEC des entités du périmètre sous-évalué: + 102,4 M d'€
- 3) Impact SEC des établissements d'enseignement supérieur (universités, HE et ESA) fixé à zéro: + 39,9 M d'€



I. Dette directe

Évolution (2014-2019) : Dette directe : 5,1 -> 7,2 milliards d'euros (+41,1 %)

Origine -> Déficits budgétaires récurrents (présentés ci-dessous)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ajusté	2021 ajusté
Recettes	9.332,30	9.324,10	9.655,80	9.924,00	10.232,90	10.407,60	9.685,00	10.733,40
Dépenses	9.706,90	9.681,80	10.071,90	10.433,40	10.631,00	10.981,00	11.873,80	11.908,80
Solde budgétaires bruts	-374,5	-357,8	-416,1	-509,4	-398,1	-573,4	-2.188,80	-1.175,40

en millions d'euros

Ratio « dette directe/recettes » proche des 100 % en 2020 (97,5 %)

-> La crise sanitaire impacte les recettes 2020

Estimations :

-> Dette directe 2020 : 9,44 milliards d'euros

-> Dette directe 2021: 10,6 milliards d'euros



III. Projection 2021-2025

Données	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
						2021 / 2025
						%
Dette directe	10.281,50	11.280,10	12.264,50	13.238,40	14.169,90	37,82%
Recettes totales	10.733,40	10.882,90	11.119,90	11.375,70	11.635,50	8,40%
Ratio dette directe / recettes totales	95,79%	103,65%	110,29%	116,37%	121,78%	

S

Estimation de la dette directe -> tient compte des déficits (soldes bruts) corrigés des sous-utilisations de crédits projetées (1,2 % des crédits de liquidation) à politique inchangée.

Pour les années 2022 à 2025 -> paramètres de croissance des recettes se basent entre autres sur les perspectives économiques 2020-2025 et les perspectives de population 2019-2070 publiées, toutes deux, en juin 2020 par le Bureau du plan.

40

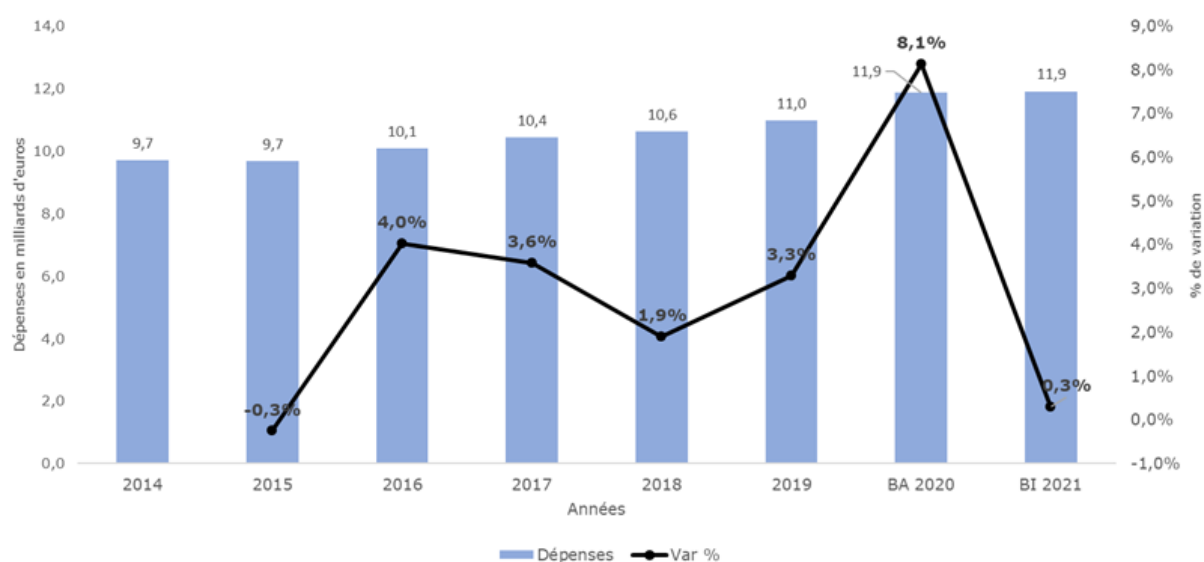


IV. Conclusions

- Augmentation de la dette directe entre 2014 et 2019 due à l'accumulation des déficits structurels (écart moyen de croissance dépenses – recettes: 1,5%)
- Aggravation de la situation déficitaire due à la crise sanitaire (écart de croissance dépenses - recettes en 2020: 15% en 2020)
- 2021: le déficit se réduit de moitié (1,2 Miad) mais reste très supérieur au déficit moyen constaté sur 2014-2019 (438,2M)



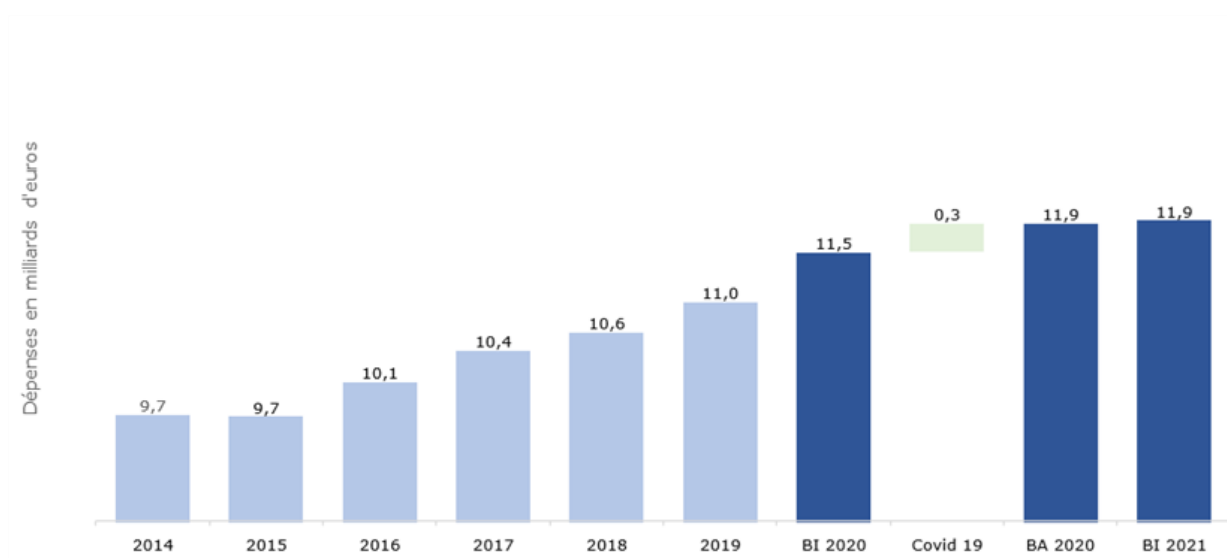
Evolution des dépenses entre 2014 et 2021



Croissance moyenne entre 2014 et 2019: 2,1%



Hors dépenses liées à la crise, croissance moyenne des dépenses 2020-2021: 4% (2,1% sur la période 2014-2019)





- Ratio « dette directe/recettes » proche de 100% en 2020
- Soutenabilité de la dette car taux d'intérêts bas



Recettes

Aperçu général (en milliers d'euros)

Prévisions des recettes	Budget initial 2020	Projet d'ajustement 2020	Projet de budget initial 2021	Écart	Variation (en %)
		(1)	(2)	(2)-(1)	
Budget des recettes	10.565.723	9.685.046	10.733.433	1.048.387	10,8%
Recettes courantes	10.554.225	9.683.851	10.732.555	1.048.704	10,8%
Recettes en capital	11.498	1.195	878	-317	-26,5%
Section particulière	3.687.896	3.488.828	3.725.839	237.011	6,8%
Total	14.253.619	13.173.874	14.459.272	1.285.398	9,8%



Recettes

- Augmentation importante des recettes courantes résultant principalement de l'augmentation des parts attribuées à la Communauté française au titre du produit de l'IPP (+ 246,9 M) et de la TVA (+ 892,3 M), en raison de l'amélioration des paramètres économiques par rapport à ceux pris en compte pour l'exercice 2020.
- Évolution positive, en partie, compensée par l'impact négatif de l'évolution de la clé-élèves (42,28% en 2021 contre 42,46% en 2020, soit – 0,18%).



Section particulière

Les prévisions de recettes qui découlent de l'application du décret de la Sainte-Émilie s'élèvent à 3.725,8 millions d'euros, soit une augmentation de 6,8 % par rapport au projet d'ajustement de l'année 2020. Ces recettes sont réparties entre la Région wallonne (+ 236,6 M d'€) et la Cocof (+ 0,37 M d'€) et calculés sur base des paramètres et clés identiques à ceux utilisés par le fédéral pour le versement des dotations LSF.

Section particulière	Transfert de compétence vers		Total
	Région wallonne	Cocof	
	(1)	(2)	(1)+(2)
Nouvelles compétences	6.681	3.281	9.962
Allocations familiales	2.344.278	0	2.344.278
Soins de santé personnes âgées	1.258.737	0	1.258.737
Soins de santé	233.370	664	234.034
Hôpitaux	-704	-466	-1.170
Mécanisme de transition et participation à l'assainissement	-142.468	22.466	-120.002
Total section particulière	3.699.893	25.946	3.725.839



Chapitre 5 – Dépenses



Dispositif du projet de décret

- Remarque récurrente : plusieurs dispositions dérogent au décret du 20 décembre 2011, notamment en matière d'insuffisance et de répartition de crédits et au mécanisme des fonds budgétaires
- La disposition générale du 16 mai 2003 relative à la nécessité de tenir une comptabilité générale selon les règles usuelles de la comptabilité en partie double n'est plus suspendue
- La disposition du décret du 20 décembre 2011 relative au contenu minimum de l'annexe est suspendue. Cette annexe fait partie intégrante du compte général et apporte des éléments essentiels à l'appréciation des données de la comptabilité en partie double



Aperçu général

Crédits d'engagement	Projet d'ajustement 2020 (1)	Projet de budget initial 2021 (2)	Écart (2)-(1)	Variation
Crédits d'engagement	11.701.387	11.859.723	158.336	1,4%
Crédits limitatifs	11.379.205	5.297.584	-6.081.621	-53,4%
Crédits non limitatifs	322.182	6.562.139	6.239.957	1936,8%
Fonds budgétaires	189.598	98.698	-90.900	-47,9%
Total général	11.890.985	11.958.421	67.436	0,6%

Crédits de liquidation	Projet d'ajustement 2020 (1)	Projet de budget initial 2021 (2)	Écart (2)-(1)	Variation
Crédits de liquidation	11.682.495	11.807.745	125.250	1,1%
Crédits limitatifs	11.360.313	5.245.606	-6.114.707	-53,8%
Crédits non limitatifs	322.182	6.562.139	6.239.957	1936,8%
Fonds budgétaires	191.290	101.073	-90.217	-47,2%
Total général	11.873.785	11.908.818	35.033	0,3%

Commentaire :

Augmentation faible des crédits d'engagement et de liquidation (+0,57% et +0,30%)



Examen des dépenses

Dépenses	Projet d'ajustement 2020		Budget initial 2021		Écart	
	CE (1)	CL (2)	CE (3)	CL (4)	CE (3)-(1)	CL (4)-(2)
1. Rémunération Fonction publique	346.180	346.180	359.646	359.646	13.466	13.466
2. Enseignement (Hors supérieur et universités)	5.593.402	5.593.402	5.616.482	5.616.482	23.080	23.080
3. Fonctionnement Écoles	734.117	734.653	745.538	745.538	11.421	10.885
4. Hautes Écoles	637.219	637.219	644.477	644.477	7.258	7.258
5. Universités	849.620	849.620	859.180	859.180	9.560	9.560
6. Bâtiments scolaires	194.532	182.689	254.401	254.401	59.869	71.712
7. OIP	921.542	921.542	919.613	919.613	-1.929	-1.929
8. Saca hors enseignement	25.740	25.740	25.831	25.831	91	91
9. Décret II	479.187	479.187	481.803	481.803	2.616	2.616
10. Dette	206.270	206.270	211.795	211.795	5.525	5.525
11. Provisions	47.324	47.249	222.603	222.366	175.279	175.117
12. "Dépenses diverses"	891.008	890.883	858.126	842.422	-32.882	-48.461
13. Impact de la crise sanitaire	328.815	328.815	0	0	-328.815	-328.815
Montant total des dépenses affectées	11.254.956	11.243.449	11.199.495	11.183.554	-55.461	-59.895
Montant total CE et CL	11.890.985	11.873.785	11.958.421	11.908.818	67.436	35.033
Part relative	94,7%	94,7%	93,7%	93,9%		



Examen des dépenses

- Impact de la crise sanitaire (-329 millions d'€ en CE et en CL):
 - Aucun crédit d'engagement et de liquidation n'est prévu en 2021. Le gouvernement établira le budget du nouveau Saca Cellule urgence et redéploiement du secrétariat général lorsque les moyens dont bénéficie ce Saca sont définitivement connus (prévu à l'art. 32 du projet de décret 2021).
- Provisions (+175 millions d'€ en CE et CL):
 - Charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand (56,8 millions)
 - Dépenses de personnel et d'ICT dans le cadre du Pacte d'excellence (36,6 millions d'euros)
 - Investissements en infrastructures dans les bâtiments scolaires (18 millions d'euros), de la culture (8 millions d'euros) et de l'enseignement supérieur (6 millions d'euros)



Examen des dépenses

- Bâtiments scolaire (+60 millions d'€ en CE et +72 millions d'euros en CL) :
 - Création d'un nouveau Saca qui reprendrait les projets actuels du programme prioritaire des travaux (PPT). Le financement en 2021 de l'encours budgétaire non liquidé est estimé à 90 millions d'euros
 - Dotations ponctuelles qui ne seront plus octroyées en 2021 (-30 millions d'euros)
- Dépenses de personnel
 - Ministère de la CF: augmentation de 2,1% par rapport au budget ajusté 2020.
 - Enseignement: augmentation de 0,4% par rapport au budget ajusté 2020. Le rapport détaille les variation par type d'enseignement.
 - Les documents transmis dans le cadre de l'analyse budgétaire ne donnent pas d'élément d'information quant aux effectifs budgétés ainsi qu'à leur répartition au sein des différentes administrations.



Proportion des crédits limitatifs et non limitatifs

- 55% de la masse budgétaire est composée de crédits non limitatifs (>< 3% en 2020) suite à un changement de présentation des données budgétaires. Sont concernés 80 articles de base relatifs à des rémunérations du personnel administratif et du personnel enseignant et assimilé
- Exercices précédents: art 8 et 9 du décret contenant le budget des dépenses pour 2019 autorisaient le gouvernement à ouvrir les crédits nécessaires sans ajustement immédiat du budget
- Cette nouvelle présentation apporte plus de transparence puisque les crédits visés sont identifiés
- L'utilisation de crédits non limitatifs doit toutefois rester l'exception car l'acte formel d'autorisation des recettes et de dépenses par le Parlement via le vote du budget s'en trouve déforcé
- De plus, la nécessité de recourir à une telle masse de crédits non limitatifs n'est pas établie (dépassements constatés sur ces articles en 2019 : 10,1 millions d'euros)



Fonds budgétaires

Engagements	Projet de budget ajusté 2020 (1)	Projet de budget 2021 (2)	Variation (2)-(1)
Recettes affectées	188.469	95.823	-92.646
Crédits variables	189.598	98.698	-90.900
Solde	-1.129	-2.875	-1.746

Liquidations	Projet de budget ajusté 2020 (1)	Projet de budget 2021 (2)	Variation (2)-(1)
Recettes affectées	188.469	95.823	-92.646
Crédits variables	191.290	101.073	-90.217
Solde	-2.821	-5.250	-2.429

Commentaire :

La diminution des recettes et dépenses résultent essentiellement de l'absence d'opérations liées à la crise sanitaire sur le fonds budgétaire d'urgence dans le budget initial 2021



Services administratifs à comptabilité autonome (Saca)

Budget initial 2021



Création de deux nouveaux Saca hors enseignement en 2021

- Le programme prioritaire des travaux (PPT)

Programme, existant depuis 2007 au sein de la Communauté française, transformé en Saca afin d'améliorer l'efficacité budgétaire et la simplification des processus de gestion.

Le gouvernement peut transférer tout ou partie de l'encours des engagements pris non encore liquidés du programme prioritaire de travaux au Saca PPT. A cette fin, son budget prévoit un report de trésorerie au 31 décembre 2020 de 90,0 millions d'euros.

- La Cellule urgence et redéploiement du Secrétariat général

Ressources : solde du « fonds budgétaire d'urgence et de soutien face à l'épidémie du Covid-19 » ; dotations arrêtées par le gouvernement à charge du budget des dépenses de la Communauté française ; transferts en provenance d'autres entités dont notamment les moyens obtenus via les programmes de relance de l'Union européenne tels que le plan de relance et résilience.

Spécificité : le budget de ce service sera établi par le gouvernement dès que les moyens dont il bénéficie seront définitivement connus.



BUDGETS INITIAUX 2021 DES ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	unités	budgets joints
Périmètre de consolidation de la CF (ICN)	145	
<u>Unités qui ne doivent pas annexer leur budget:</u>	36	
dissoutes ou en voie de liquidation	2	
consolidées avec les comptes d'autres entités du périmètre	31	
rapportant par l'intermédiaire du Ministère	3	
<u>Unités qui doivent annexer leur budget :</u>	109	95
OIP de type A (Etnic et WBI)	2	2
OIP de type B (Ares, IFC, Fonds écureuil, ONE et WBE)	5	5
Saca hors enseignement* ¹	12	12
Autres entités (Universités, RTBF, etc.)	91	76

- 95 budgets sur les 109 sont annexés (dont SACA PPT)
- absence d'exposés particuliers (décret du 3 mai 2018)



Etablissements	Recettes totales SEC	Dépenses totales SEC	Résultats SEC
Universités	1.485,4	1.522,8	-37,4
Pôles académiques	2,1	2,3	-0,2
Hautes écoles WBE	111,2	111,0	0,1
Hautes écoles réseau libre	292,1	294,5	-2,4
Ecoles supérieures des arts WBE	5,9	6,8	-0,9
Écoles supérieures des arts réseau libre	40,3	39,5	0,9
Total général	1.937,1	1.977,0	-39,9

En millions d'euros

Non pris en compte dans l'impact SEC du périmètre de consolidation